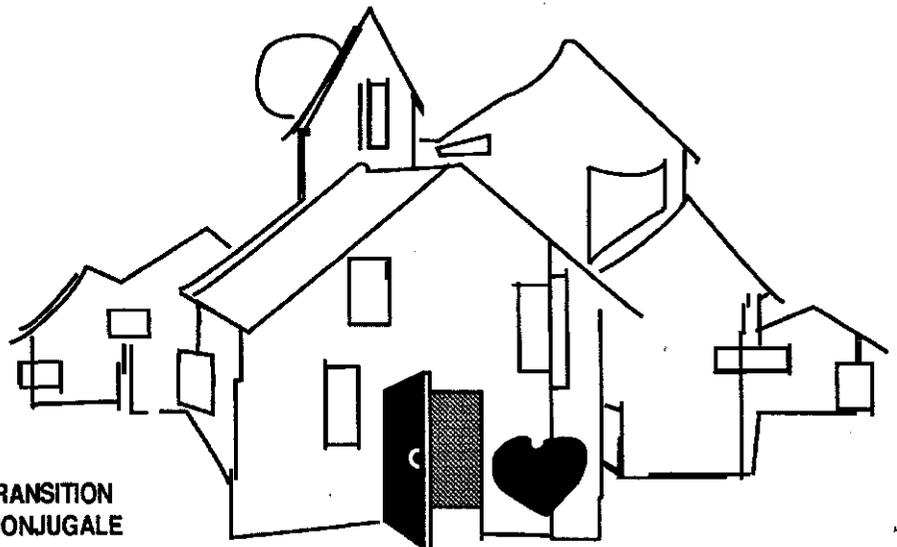
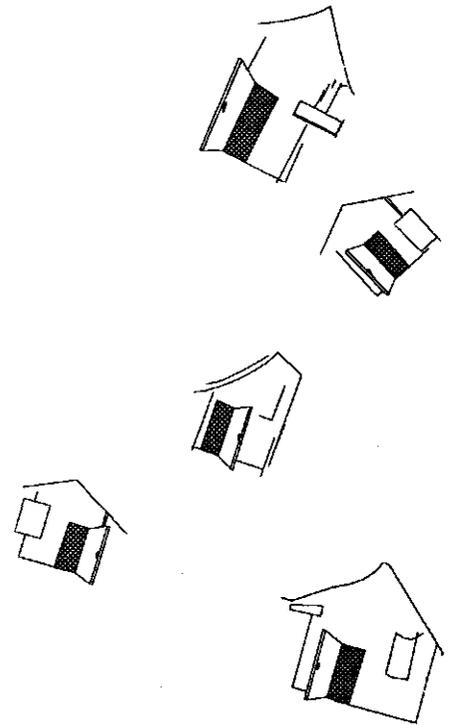


AVALANCHE

P O R T E S O U V E R T E S

Savoir par

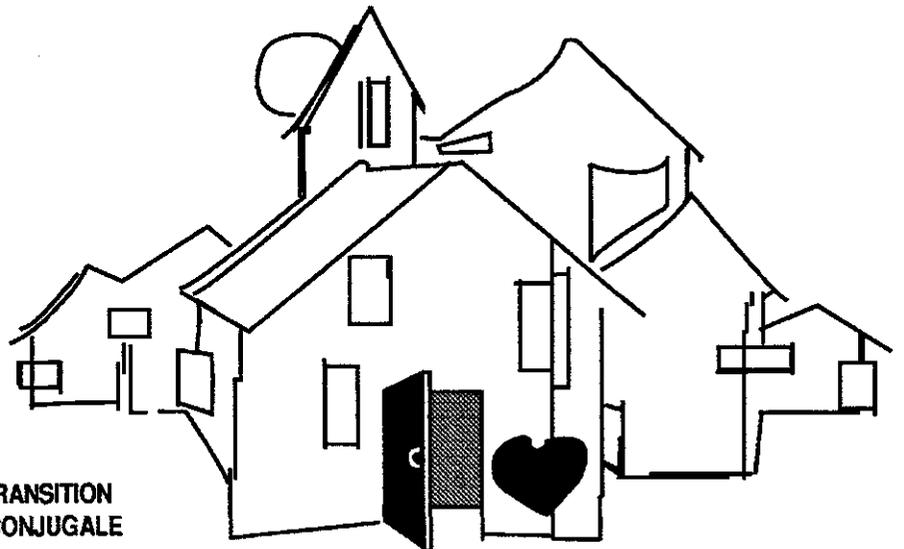
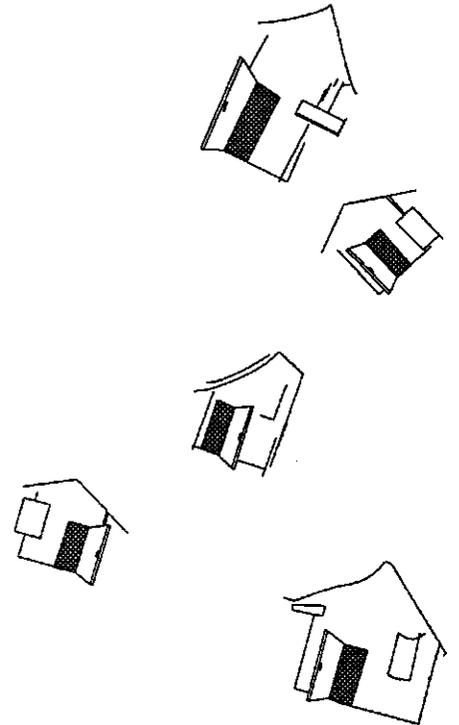


BULLETIN DE LIAISON
DU REGROUPEMENT PROVINCIAL
DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

AVALANCHE

P O R T E S O U V E R T E S

Savoir par



BULLETIN DE LIAISON
DU REGROUPEMENT PROVINCIAL
DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Avalanche Portes ouvertes • juin 1996

Comité Avalanche:

Jenny Godmer,
Louise Magnan, Francine Pilon,
Michelle Roy

Page couverture, graphisme

et mise en pages : Ginette Thibault

Impression : SCRIBEC

Dépôt légal : 4^e trimestre 1986

**REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE
TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

5225, rue Berri, bureau 304, Montréal Qc H2J 2S4
Téléphone : (514) 279-2007 Télécopieur : (514) 279-4109

Table des matières

<p>SAVOIR PAR ♥ Michelle Roy 5</p> <p style="text-align: center;">Premier volet :</p> <p>UNE HISTOIRE PORTEUSE D'AVENIR 7</p> <p>QUELQUES DONNÉES POUR SAISIR L'AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC Louise Riendeau, Denise Tremblay et Madeleine Lacombe 8</p> <p>LES DONNÉES BRUTES DE L'OPPRESSION 10</p> <p>VÉCU DE L'INTÉRIEUR Colette Breton 11</p> <p>DISCUSSION ENTRE MATHIEU (12 ANS) ET MICHELLE (9 ANS) À PROPOS DE LA FAMILLE ET DE LA VIOLENCE 13</p> <p>VOILÀ 12 ANS... Michaëlle Jean, Diane Prud'homme et Danielle Berthiaume 14</p> <p>DE LA NÉCESSITÉ D'AGIR... POLITIQUEMENT Madeleine Lacombe 18</p> <p>DU POUVOIR Francine Burnonville 21</p> <p>LA RÉGIONALISATION: CHOISIR SES PARTENAIRES Johanne Despatie 25</p> <p style="text-align: center;">Deuxième volet :</p> <p>POUR DIMINUER L'INCIDENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE 29</p> <p>POUR DIMINUER L'INCIDENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC Rédigé par Louise Riendeau, Denise Tremblay et Madeleine Lacombe 30</p>	<p>RÉSUMÉ, ANALYSE ET ENJEUX DE "PRÉVENIR, DÉPISTER, CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE" POLITIQUE GOUVERNEMENTALE D'INTERVENTION Louise Riendeau, avec la collaboration de Denise Tremblay, Chantale Boudreau, Marie-Claude Deschamps et Johanne Fréchette 39</p> <p style="text-align: center;">Troisième volet :</p> <p>POUR ET PAR UNE APPROCHE GLOBALE 45</p> <p>LE COURRIER DES LECTRICES Johanne Toutant 46</p> <p>ÉVALUATION DES PROGRAMMES POUR HOMMES AGRESSEURS Barbara Hart, traduit par Diane Prud'homme 47</p> <p>UNE VIOLENCE CONJUGALE "UNDERGROUND": QUAND LES FEMMES VIOLENTENT LES HOMMES ! Diane Prud'homme 51</p> <p>SANG, SEXE ET STÉRÉOTYPE FONT VENDRE DE LA COPIE Liliane Côté 55</p> <p>UNE FAUSSE RUMEUR EN FORCE : LE SENS DES RESPONSABILITÉS SERAIT UNE QUALITÉ ASEXUÉE Diane Prud'homme 57</p> <p>UN SET CARRÉ, ÇA TOURNE PAS ROND ! Francine Pilon 62</p> <p>SI JE DEVAIS DONNER UN TITRE À CE TÉMOIGNAGE, JE L'APPELERAIS MA "RENAISSANCE" Mary 65</p> <p>ELLE A CHOISI DE S'ÉTEINDRE DOUCEMENT.... Denise Lemieux 66</p> <p>ET SI ON METTAIT NOTRE GRAIN DE SABLE DANS L'ENGRENAGE DE LA VIOLENCE Diane Prud'homme 69</p>
--	--

Savoir par ♥

Michelle Roy

Rien au monde n'est plus fragile qu'un flocon de neige et rien n'est plus irréversible qu'une avalanche! Mais une avalanche n'est rien de plus que des milliers de flocons de neige. Ainsi, si chacune de nous, petit flocon de neige, faisait simplement sa part, notre force serait irréversible. (Florence Luscomb 1910)

L'*Avalanche* est le bulletin interne de liaison du mouvement des maisons d'hébergement depuis 1986. Mais depuis 1994, il s'ouvre à l'extérieur une fois l'an. L'*Avalanche fait boule de neige*, premier numéro public, offrait un bref aperçu des 37 numéros déjà parus. Le deuxième numéro public: *Puisque les écrits restent* présentait notre vision de la victimisation des femmes, notre analyse sociale de la problématique et un regard féministe sur le système judiciaire.

Pour la troisième année, l'*Avalanche portes ouvertes* se trouve de nouveau au coeur du problème de la violence conjugale. Cette année, *Savoir par ♥* garde la même approche et trie sur le volet une série d'articles qui demeuraient inédits pour le grand public. Y sont joints des extraits de deux documents publiés par le Regroupement: un avis au MSSS et un résumé et analyse des enjeux de la nouvelle Politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Savoir par ♥. Voyons d'abord pourquoi ce titre. Savoir: nous sou-

haitons, par l'*Avalanche portes ouvertes*, nommer, partager et discuter certains de nos savoirs. Parce que les travailleuses, militantes et utilisatrices des maisons, nous nous targuons, après plus de vingt ans de travail contre la violence conjugale, de savoir certaines choses. Nous ne prétendons surtout pas tout savoir, ou savoir une fois pour toutes. Mais nous croyons important de reconnaître et de faire reconnaître un certain savoir. En même temps, nous sommes prêtes à discuter, confronter et critiquer ce savoir. Pas question de nous placer en détentrices absolues et immuables de la Science éternelle. Si celle-ci existe!

Mais notre titre dit aussi *par ♥*. Parce que nous apprenons, découvrons et évoluons avec le ♥, à travers les échanges constants que nous avons entre travailleuses et avec les femmes et enfants victimes de violence. Nous avons donc choisi de donner aussi place à la parole du ♥ et nous ouvrons une porte sur le (encore trop souvent) non-dit. Dans ce numéro, des femmes et enfants parlent de leurs souffrances, de leurs doutes et leurs victoires. Nous in-

cluons également des témoignages de travailleuses qui parlent d'elles et de femmes qu'elles ont accompagné dans des moments particulièrement difficiles de leur vie.

L'année 1995-1996 a vu se jouer plusieurs parties décisives quant à la lutte contre la violence conjugale. Nous avons choisi, dans ce numéro, de nous attarder principalement aux tenants et aboutissants de la nouvelle Politique d'intervention en matière de violence conjugale Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, présentée par le gouvernement, le 6 décembre 1995.

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et ses maisons membres, depuis leur fondation, ont réclamé, avec plus ou moins de bonheur, des gouvernements qui se sont succédés, qu'ils mettent en branle des moyens réellement efficaces de mettre fin à la violence conjugale. La nouvelle politique d'intervention fait donc écho et donne certaines réponses à leurs demandes et dénonciations.

Pour bien comprendre les impacts de cette politique et donner à son suivi une cohérence, un sens, il faut être d'abord capable de se situer dans ce qui l'a précédée. À travers ce numéro, vous trouverez donc quelques facettes de l'histoire des 20 ans de travail des maisons d'hébergement et de leurs luttes

pour faire reconnaître l'ampleur et la gravité de la violence conjugale et pour obtenir une réelle reconnaissance politique et financière du travail des maisons.

Afin de mettre en lumière le rôle qu'ont joué les maisons d'hébergement comme agentes de changement social, nous avons regroupé les articles en trois volets:

1. UNE HISTOIRE PORTEUSE D'AVENIR brosse un tableau qui évoque notre cheminement, reconnaît nos acquis et démontre la persistance et la parfois triste actualité de notre analyse. Pour que le 6 décembre 1995 une position gouvernementale soit prise, quelques unes, quelque part, ont parti le bal. Quel rôle ont joué les maisons d'hébergement?

2. POUR DIMINUER L'INCIDENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE présente des extraits de notre avis déposé au MSSS en décembre 1994, et de notre analyse de la Politique d'intervention en violence conjugale déposée le 6 décembre 1995. Dans l'avis, nous faisons un bilan du dossier de la violence conjugale et suggérons des pistes de travail pour les années à venir pour réellement diminuer l'incidence de la violence conjugale. Nous analysons donc les réponses que propose à son tour le gouvernement. Cette politique s'inscrit-elle dans le continuum des batailles des maisons d'hébergement? Et à quel prix?

3. POUR ET PAR UNE APPROCHE GLOBALE illustre la diversité des différents fronts auxquels les maisons d'hébergement doivent faire face. Du développement tous azimuts des groupes pour hommes violents au rôle parfois douteux des médias dans la lutte contre la violence conjugale, à la question de la violence des femmes ou aux questionnements sur la pertinence de nos interventions quotidiennes auprès de femmes hébergées, nous vous partageons nos positions et points de vue sur différents sujets qui touchent la problématique de la violence conjugale.

Nous vous invitons à vous procurer les précédents numéros d'*Avalanche portes ouvertes* au Regroupement provincial et vous souhaitons une bonne lecture. La violence demeure à nos portes, dans nos demeures, dans notre société. Notre combat pour y mettre fin tient sa force et son irréversibilité des femmes militantes et travailleuses des quatre coins de la province. Toutes ont la même mission et le même cap qu'elles traduisent en mots, en phrases et en actions solidaires.

Premier volet :

UNE HISTOIRE PORTEUSE D'AVENIR

Il y a plus de vingt ans, au Québec, les femmes victimes de violence conjugale demandaient de l'aide pour elles et leurs enfants, afin d'échapper à leurs souffrances. Les maisons d'hébergement leur ont offert un lieu sécuritaire, un accueil chaleureux et personnalisé, et surtout une réelle reconnaissance de ce qu'elles et ils vivaient ainsi que des moyens d'y mettre fin. Pourquoi les travailleuses en maisons se sont-elles mobilisées? Qu'est-ce qui les a motivées? Comment en sont-elles rapidement arrivées à voir la nécessité d'agir au niveau du politique (rapports de pouvoir qui se vivent au quotidien) et de la politique (appareil gouvernemental)? Voilà ce que ces articles vous permettront de mieux comprendre.

Quelques données pour saisir l'ampleur de la violence conjugale au Québec

Rédigé par Louise Riendeau, Denise Tremblay et Madeleine Lacombe

* Avis présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux par le Regroupement provincial et la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.

QUELQUES DONNÉES

Notre objectif dans le présent chapitre est de tenter de saisir l'ampleur de la violence conjugale au Québec et de jeter un regard rapide sur les services.

La violence conjugale au Québec

Les dernières statistiques en la matière rendues publiques par Statistique Canada¹ démontrent qu'une femme sur quatre (25 %) de 18 ans et plus a été victime de violence de la part de son conjoint (violence criminalisable). Statistique Québec pour sa part évalue la population féminine québécoise âgée de plus de 18 ans à 2 632 400 femmes (recensement de 1991).

En recoupant ces données avec celles, plus générales, de Statistique Canada, nous pouvons estimer que :

- 658 100 (25 %) des Québécoises de 18 ans et plus ont vécu de la violence conjugale à un moment ou à un autre de leur vie;
- 414 603 (63 %) d'entre elles l'ont été plus d'une fois;
- 210 592 (32 %) d'entre elles l'ont été plus de dix fois.

Ces chiffres ne parlent pas de la violence psychologique, verbale, économique que vivent ces femmes mais seulement de celle qui peut conduire au dépôt d'une plainte en vertu du code criminel. Il s'agit donc exclusivement d'agressions physiques (incluant les agressions sexuelles) et de menaces de mort ou d'agression. Or, si ces agressions sont généralement accompagnées de violence verbale et psychologique, l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Cependant, ces violences quoique plus difficiles à recenser ne causent pas moins de tort aux femmes qui en sont victimes. Elles minent peu à peu leur confiance en elles et leur estime de soi, elles grugent peu à peu leur pouvoir et leur place dans le couple, les rendant ainsi plus tolérantes à la violence qui va en progressant. Dans la plupart des cas, elles en viennent à se sentir responsables de cette violence.

Elles sont ainsi doublement piégées puisqu'en plus de subir cette violence, elles essaient de l'éviter, de la prévenir tout en n'ayant aucun pouvoir sur le choix de leur conjoint d'utiliser ou non cette forme de contrôle.

Les statistiques ne tiennent pas compte non plus de la violence que vivent déjà les adolescentes dans les relations amoureuses. Elles ne parlent ni des conséquences de la violence sur les enfants témoins ou victimes, ni de la violence apprise et perpétuée comme moyen de contrôle efficace sur les femmes ni des coûts sociaux qu'elle génère.

La violence conjugale : un déterminant de la santé

La violence conjugale est non seulement un problème social grave mais elle constitue un déterminant, on ne peut plus important, de la santé des femmes et des enfants.

En effet, en comparant l'état de santé de femmes violentées et de leurs enfants à celui des femmes en général (Santé Québec), des chercheuses ont démontré que les femmes violentées sont cinq fois plus

nombreuses à développer des problèmes psychologiques qualifiés de sévères (dépression, grande nervosité, confusion ou perte de mémoire), et présentent en général plus de problèmes chroniques de santé physique (troubles digestifs, anémie, ulcères, maux de dos, hypertension, etc.). Elles consomment également deux fois plus de tranquillisants que les autres femmes². Une étude québécoise³ estimait que 20 % des personnes qui se présentent dans les urgences des centres hospitaliers étaient des femmes victimes de violence.

En ce qui concerne les enfants, la situation est également sérieuse. Ils présenteraient cinq fois plus de problèmes psychologiques qualifiés de sévères (déficience, dépression, grande nervosité ou irritabilité) que les autres enfants, au moins un problème chronique de santé physique (allergies, affections cutanées, maux de tête, asthme, etc.) et un taux d'accidents avec blessures graves presque trois fois plus élevé (maison, route, école)⁴.

À ce portrait, il faut ajouter l'appauvrissement des femmes qui est une conséquence directe de la violence conjugale. Non seulement les femmes violentées qui ont un emploi doivent souvent s'absenter de leur travail pour cacher les traces de cette violence ou pour recevoir des soins médicaux, mais celles qui ne sont pas sur le marché du travail ont d'autant plus de difficultés à se trouver un emploi.

Leur confiance en elles et leur estime de soi étant beaucoup plus basse que la moyenne de la population⁵, les démarches pour intégrer le marché du travail peuvent leur paraître insurmontables et vouées à l'échec. En effet, comment convaincre un employeur de sa valeur quand on s'est fait dire pendant des années qu'on ne valait rien et que soi-même on a fini par le croire.

Or, la "Politique de la santé et du bien-être" a bien fait les liens qui peuvent exister entre les conditions socio-économiques de la population et son état de santé. À ce chapitre, les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants sont doublement défavorisés. Non seulement vivent-ils des conséquences directes de la violence dont ils ont été victimes ou témoins mais leur niveau de revenu les rend plus susceptibles d'être en moins bonne santé que le reste de la population.

Aux coûts humains, il faut aussi ajouter les coûts sociaux de la violence conjugale. Bien que difficiles à chiffrer, le Montréal Business and Professional Women's Club estimait récemment qu'au Québec, la violence faite aux femmes coûtait 125 millions \$ par année⁶.

Pour sa part, une étude actuellement en cours révèle (résultats préliminaires) que, selon une estimation prudente, les coûts de santé et de services connexes liés à la violence faite aux femmes au Canada

pourraient s'élever annuellement à 1 milliard \$⁷. Mais point n'est nécessaire d'entrer dans une bataille de chiffres: la violence conjugale entraîne des coûts importants⁸ à maints points de vue et il est urgent d'y remédier.

¹ *Enquête sur la violence envers les femmes*, Statistique Canada, 18 novembre 1993.

² CHÉNARD Lucie, CADRIN Hélène, LOISELLE Josette, *Rapport de recherche sur l'état de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*, Département de santé communautaire, Centre hospitalier régional de Rimouski, 1990, p. 71.

³ DUPUIS Jacqueline, «L'urgence, le premier contact», cité dans *Nursing Québec*, vol 5 no 5, 1985, p. 24

⁴ *Ibid.*, p. 44 à 56.

⁵ RINFRET-RAYNOR Maryse, *Intervenir auprès des femmes violentées, évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*, Éditions Saint-Martin, 1992, 80 pages.

⁶ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La violence faite aux femmes—Inacceptable et pourtant...*, Les publications du Québec, 1994, p. 31.

⁷ Étude commandée à Tanis Day, chercheuse à l'Université Queen, par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

⁸ Les subventions versées aux maisons d'aide et d'hébergement représentent bien peu par rapport à ces coûts.

Les données brutes de l'oppression

Travail, sida, analphabétisme, prise de décision: les femmes ne sont les égales des hommes dans aucun domaine et nulle part dans le monde. Et certaines sont encore moins égales que les autres

EMPLOI

- Les femmes représentent 70 % des 1 300 000 personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté.
- Le travail des femmes reste généralement mal rémunéré, peu reconnu et sous-évalué. La contribution annuelle "invisible" des femmes à l'économie mondiale s'élève à environ 11 000 milliards de dollars.
- En Grande-Bretagne, les revenus de plus de 50 % des femmes (contre 29 % des hommes) travaillant à plein temps se situent en deçà du "seuil de décence".
- Traditionnellement, les hommes ont toujours eu tendance à être plus indépendants financièrement que les femmes. L'écart entre les sexes s'est réduit, passant de 26 femmes financièrement indépendantes pour 100 hommes en 1970 à 40 femmes pour 100 hommes en 1990.
- Sur l'ensemble des pays, le temps total de travail des femmes dépasse de 13 % en moyenne celui des hommes. La fourchette de temps supplémentaire va de 8 minutes par jour en Corée du Sud à près de 3 heures par jour dans les zones rurales du Kenya, ce qui revient par an à plus de 45 journées de 24 heures.
- Dans de nombreux pays d'Afrique, les femmes constituent plus de 60 % de la main-d'oeuvre agricole et produisent près de 80 % des aliments. Pourtant, elles reçoivent moins de 10 % des crédits accordés aux petits exploitants et 1 % du crédit total à l'agriculture.
- En moyenne, à travail égal, le salaire des femmes reste inférieur de 30 à 40 % à celui des hommes.

SANTÉ

- Chez les femmes, le principal mode de contamination par le VIH est la transmission hétérosexuelle. Chaque jour, 3 000 femmes sont contaminées dans le monde par le virus du sida (1,1 million par an).
- Dans le monde, 85 à 114 millions de femmes et de jeunes filles ont subi une mutilation des organes génitaux. Ce qui représente cinq jeunes filles à chaque minute. Chaque année, 2 millions de jeunes filles sont victimes de cette pratique en Afrique et en Asie, mais aussi parmi la population immigrée en Europe et en Amérique du Nord.
- Depuis 1970, le taux de mortalité maternelle a été réduit pratiquement de moitié, mais environ 500 000 femmes meurent encore chaque année des suites d'une grossesse. Dans les pays en développement, une femme a 1 chance sur 25 à 40 de mourir en couches; elle en a 1 sur 3 000 dans les pays industrialisés.
- On estime que, dans le monde, 1 femme sur 4 est victime de mauvais traitements.
- En Inde, en 1994, on a recensé 6 200 femmes mariées tuées parce que leur dot n'avait pas été payée à la famille du mari.
- Les femmes et les enfants représentent 80 % des réfugiés. De plus en plus de femmes et de fillettes réfugiées sont victimes de viol.

ÉDUCATION

- On estime le nombre d'illettrés à près d'un quart de la population adulte mondiale - soit 905 millions d'individus, dont 65 % sont des femmes.
- En matière d'éducation, la différence entre les sexes dans les pays en développement a été réduite de plus de moitié entre 1970 et 1990.
- À l'exception de l'Afrique et de l'Asie, partout ailleurs le taux de scolarisation primaire des filles est à parité avec celui des garçons.
- Une augmentation du PIB par habitant influe positivement sur la scolarisation des filles et leur alphabétisation. Néanmoins, des résultats remarquables ont été enregistrés même dans des régions où le PIB est faible, ce qui laisse supposer que les mesures politiques exercent une influence plus grande que l'économie. En 1991, le PIB de l'État indien du Kerala se trouvait au-dessous de

la moyenne nationale. Pourtant, cette année-là, le pourcentage de femmes sachant lire et écrire y atteignait 87 %, contre 34 % pour l'ensemble de l'Inde.

ENFANCE

- La préférence sociale pour les enfants de sexe masculin fait que les fillettes sont privées des soins indispensables et entraîne, entre autres violences sexistes, des avortements sélectifs chez les femmes enceintes d'une fille (Inde, Chine...).
- Au Bangladesh, parmi les moins de 5 ans, les garçons reçoivent 16 % de nourriture de plus que les filles, alors que leurs besoins sont identiques.
- En Asie, le nombre d'enfants prostitués, des filles pour la plupart, avoisine le million, dont 300 000 en Inde, 200 000 en Thaïlande, 100 000 aux Philippines, 40 000 au Vietnam, 30 000 au Sri Lanka et plusieurs milliers en Chine.

PRISE DE DÉCISION

- En vingt ans, le pourcentage de femmes parlementaires dans le monde n'a pratiquement pas bougé (6,8 % en 1975, 9,7 % en 1987, 8,8 % en 1993). En 1994, c'est seulement dans 8 pays que près de 30 % des décideurs étaient des femmes. Or ce n'est qu'à partir de 30 % que les femmes commencent à avoir une influence notable sur le type et le contenu des décisions politiques.
- Entre 1987 et 1994, le nombre de pays où aucune femme n'occupait un poste ministériel a chuté de 93 à 62.
- Dans les ministères à caractère économique (Finances, Commerce, Économie et Plan), ainsi que dans les banques centrales, les femmes ne constituent que 36 % du personnel (données de 1994).
- Au rythme où cette situation évolue, il faudrait aux femmes 475 ans pour être à parité avec les hommes aux postes de direction dans les entreprises.
- Des études montrent que les femmes pauvres investissent davantage dans leur famille que les hommes pauvres. Au Brésil, par exemple, les chances de survie des enfants augmentent d'environ 20 % lorsque les revenus sont gérés par la mère plutôt que par le père.

Vécu de l'intérieur

"Je suis ta... née, tan...née! Ce cri venait de mon ventre, du plus profond de mes viscères et se faisait entendre dans un son guttural qui éraflait toute ma gorge. Plus je répétais ces paroles, plus je sentais la confusion mentale me gagner et plus j'avais peur de devenir folle. Comme une hystérique, je ne cessais de répéter, je suis ta...née, tan...née! Je me frappais la tête sur les murs, je me bourrais de coups de poing sur les jambes, sur les cuisses. Je pleurais à en perdre le souffle et je ne sais comment je me retrouvais sous la table dans les bras de ma soeur qui me berçait en me disant: "C'est assez, Colette, c'est assez".

Oui, vraiment c'était assez! Assez de ces menaces à la carabine, de plomb dans la tête, de ces images que mon ex créait dans mon imagination. Oui, c'était assez de voir ma tête éclatée avec plein de cheveux, de lambeaux de peau et de morceaux de crâne incrustés dans les murs et au plafond par l'éclatement. Oui c'était assez d'être coupable de tout, d'avoir peur, d'avoir honte, de n'être plus moi-même. Mon avenir...? Jamais je ne l'avais entrevu sous cet horrible aspect. Là, c'était clair, j'allais finir à Louis-H. Lafontaine ou au Cimetière de l'Est.

Moi... moi... au fond de moi, je ne voulais ni l'un, ni l'autre. Où étais-je rendue? Je n'avais jamais rêvé d'une telle issue? Que s'était-il passé? Ce n'est certes pas du jour au lendemain que j'en étais arrivée là. Il faut regarder loin dans mon passé et cela jusque dans mon enfance. Aînée de sept enfants, issue de parents pauvres mais pleins d'amour qui avaient un ardent désir: réussir l'éducation de leurs enfants. Voulant faire de moi une fille réservée, distinguée et instruite, ils y ont mis des efforts constants. La fessée et les punitions étaient les moyens pour y arriver. Je deviens vite docile, obéissante, soumise car je n'aime pas la douleur des coups. Et ils m'apprennent à me taire devant l'autorité, à attendre mon tour de parler, à rester assise, à demeurer propre, à me tenir et me comporter comme une fille bien. Je suis rarement

autorisée à jouer car les devoirs et les leçons ont la priorité. D'excellents résultats scolaires, une conduite exemplaire, une attitude pieuse à la maison, à l'église me valent quelques permissions, une certaine valorisation.

Mon enfance autour des années '50 est vécue dans la notion de péché, dans la peur de l'enfer. Toute spontanéité est réprimée par la peur: peur du péché, peur de la punition. On m'apprend à me faire pardonner en faisant plaisir aux autres, en donnant ce qui m'appartient. Toujours m'oublier pour les autres. En somme, on m'apprend à devenir femme. De tout côté, à la maison, à l'école, à l'église, on m'inculque l'oubli de soi, l'obéissance, le dévouement, le sens du devoir et les représailles dans la non-conformité. Je n'ai pas le choix, mon chemin est tout tracé et je dois marcher dedans.

Le mariage n'a pas changé grand-chose: je n'étais qu'une fille devenue femme avec d'autres responsabilités, d'autres devoirs: la maison, le couple, les enfants et des coups et punitions à chaque écart. J'étais toujours coupable de ce qui n'allait pas. Il me fallait encore être sérieuse, réservée, distinguée et le mariage ajoute à cela le fait de réprimer toute envie de rire. Le rire, cette spontanéité qui me restait de mon enfance venait de m'être retirée. Mon ex-conjoint ne pouvait tolérer mes rires, il claquait. Depuis longtemps, j'avais accepté les punitions pour les écarts. J'y avais été dressée. Mais pour les rires, je me suis rebiffée longtemps.

Puis à la longue... j'y ai aussi perdu mon rire.

De jeune fille bien, réservée, distinguée, je suis devenue taciturne, renfermée, confuse. De trop fréquents malaises physiques m'ont amenée en psychiatrie, puis avec mon fils qui avait des troubles de comportement, et après quelques années, avec mon ex-mari croyant que ces entrevues allaient nous aider. Là, je me suis encore calée. Un mari, une

thérapeute: deux autorités qui m'ont remise aux devoirs, aux leçons et à qui je rendais compte de mes gestes. J'ai fini par fonctionner comme un robot mais à me refermer davantage de peur d'être jugée, réprimandée et punie. Ce fut le même scénario pendant cinq ans: j'étais seule, fermée, silencieuse alors que mon ex-mari recevait l'appui de la thérapeute et moi, les blâmes.

Pendant toutes ces années, je suis partie de la maison six fois et chaque fois, je suis revenue parce que je n'avais pas la force morale pour entreprendre des démarches. J'avais peur d'être punie par Dieu car "ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas". Je ne recevais pas de soutien de ma famille pour rester séparée. J'étais blâmée de ne pas rendre grâce à Dieu de ce que j'avais: un mari travaillant qui mettait de la nourriture dans le frigidaire et de l'argent à la banque. En quittant mon mari, j'avais encore tort. Alors, j'ai continué à me taire puisque je ne recevais pas d'écoute. Je me suis isolée, j'étais toujours seule dans les difficultés.

Alors, j'ai connu une plus grande confusion, de fréquentes pertes de mémoire et de plus longues heures d'absence et j'ai eu de plus en plus peur de la folie.

Un jour, avec ma soeur, je suis allée écouter un conférencier qui, de temps à autre, criait "rigoureuse honnêteté" et "tu veux-tu ou tu veux pas". En criant, cet homme pénétrait mes

absences. Ces paroles-là m'ont touchée, m'ont amenée à prendre conscience et à vouloir changer les situations avec lesquelles j'étais en désaccord. Plus de demi-mesures: tu veux ou tu veux pas. Cinq ans de travail intérieur, de timides affirmations, d'examens de ce que je voulais ou ne voulais pas, toujours à la recherche d'une plus grande honnêteté intérieure afin d'arrêter de me cacher la vérité, d'arrêter de croire que je trouverais une solution pour le changer. Je ne voulais pas me retrouver ni à l'hôpital psychiatrique, ni au cimetière, alors j'ai décidé de sortir de ce mariage qui m'emmenait tout droit vers l'un ou l'autre.

Décidée, oui, mais de là à passer à l'action, il a fallu cette dernière crise d'angoisse et la peur de mourir pour me pousser à partir avec mes enfants.

Alors la maison d'hébergement a été pour moi un havre de paix, de soutien, de respect. On ne m'y a pas jugée, on m'a aidé à me comprendre. J'y ai rencontré d'autres femmes qui avaient connu le même sort que le mien. Elles aussi avaient espéré le changement. Elles aussi avaient trouvé des solutions qui avaient échouées. Elles aussi se sentaient coupables de l'échec du mariage. Elles aussi avaient honte d'être battues. Elles aussi se détruisaient dans une relation malsaine. Et cela jusqu'au jour où une force insoupçonnée nous fait crier: "Je suis tannée, ta...nnée"!

Colette Breton

DISCUSSION ENTRE MATHIEU (12 ans) et MICHELLE (9 ans) À PROPOS DE LA FAMILLE ET DE LA VIOLENCE

Mathieu a 12 ans. Il a un jeune frère, Maxime, 5 ans. Son père est violent avec sa mère mais gentil avec Mathieu. Michelle a 9 ans. Elle a une soeur, Suzy, 14 ans. L'ami de sa mère n'est pas son père et n'est pas violent avec Michelle.

Mathieu: Dans quelle famille aimerais-tu vivre?

Michelle: Dans une famille où il n'y a pas de problème, puis où on se sent bien, et où on ne se fait pas battre. Qu'est-ce qui se passait toi dans ta famille?

Mathieu: Mon père avait des problèmes de boisson et de drogue et ses frères avaient des problèmes de boisson. Leurs femmes sont correctes. Mon père chialait beaucoup ma mère et souvent il a failli la frapper à coups de poing. Ma mère m'en parlait le lendemain et elle pleurait; elle avait de la peine. Avec qui t'aimerais mieux vivre, avec ton père ou ta mère?

Michelle: Avec ma mère car elle est plus importante que lui, et elle me comprend plus et elle est plus fine. Et toi, Mathieu, avec qui tu aimerais mieux vivre?

Mathieu: Avec ma mère car elle est plus douce. Je peux lui parler quand je veux, tandis que mon père est toujours assis dans le salon, il attend qu'on l'appelle pour souper, puis va se rasseoir dans le salon puis il crie. Quand est-ce que ton père a été le plus violent avec ta mère?

Michelle: Quand il l'a passée à travers la porte patio de la cuisine, il avait beaucoup bu, ma mère a appelé la police et elle pleurait beaucoup, elle était coupée

en arrière de l'oreille. Est-ce que ta mère est déjà sortie de la maison lorsque ton père était violent?

Mathieu: Non, mais ma mère me disait d'appeler Nicole (tante) si je voyais que c'est trop grave ou que la tension montait.

Michelle: Ma mère sortait de la maison et allait chez Francine (gardienne). Sylvain (ami de la mère) n'arrêtait pas de sonner et de téléphoner et disait à Francine: «Si tu vois Claudette et que te ne me le dis pas, je te tue». Moi, j'aimais pas ça car j'avais peur qu'il tue ma mère.

Mathieu: Ça fait du bien de parler de ça, on se sent moins seul, et puis j'aimerais qu'il n'y ait plus de violence car c'est pas beau. Une chance qu'il y a des endroits où on peut nous aider car les enfants prennent modèle sur les parents violents et ça va toujours continuer.

Michelle: Ma mère a déjà été dans un autre centre puis lui n'arrêtait pas de suivre ma mère. Je suis contente de pouvoir en parler car j'avais tout ça en dedans de moi et j'aime pas ça.

**Mathieu
et Michelle**
(hébergés à la maison *Le Prélude*)

Voilà 12 ans...*

Michaëlle Jean, Diane Prud'homme et Danielle Berthiaume

Il y a dix-douze ans au Québec, il fallait taire la violence faite aux femmes en milieu conjugal: taire les coups, taire les injures, taire les mauvais traitements psychologiques, taire les abus sexuels. Tout ceci faisait partie traditionnellement du lot matrimonial, "pour le meilleur et pour le pire", "prends ton mal en patience, pense à tes enfants, l'enfer est ici-bas mais ta persévérance sera récompensée... Lui, par contre, avait toujours beau jeu — le chef de famille ordonne, dispose et la bergère exécute !

Des centaines, pour ne pas dire des milliers, de femmes à bout de souffle, terrorisées, isolées, résignées, enchaînées à l'idéal du château fort familial à préserver à tout prix, mais à quel prix ! Aux prises avec une douleur profonde, psychologique, morale et physique, ces femmes sombraient incognito: plusieurs prenaient le chemin de l'asile psychiatrique, leur santé mentale étant irrémédiablement détériorée (il suffit de consulter les dossiers de femmes en milieu psychiatrique pour constater le nombre désarmant de celles dont les problèmes remontent à la violence conjugale ou familiale); d'autres désertaient le domicile conjugal, elles étaient alors bannies de leur milieu bien souvent, ou privées de leurs enfants; certaines femmes mourraient assassinées par leur conjoint et les causes du décès étaient

couramment étouffées, "un drame passionnel, une chicane qui a mal tourné"; et puis, il y avait celles qui enduraient, tant bien que mal, "pauvre femme, une bonne femme, patiente, jamais un mot de trop, à son ouvrage, docile, une vraie bonne mère de famille, elle mérite un mari mieux que ça"; et puis plus rien, le silence.

Les temps ont changé, direz-vous?

En 1975 au Québec, le silence complice et meurtrier est ébranlé. Des femmes de toutes expériences et de différents milieux, des religieuses, des jeunes militantes féministes, des femmes ordinaires aussi, se serrent les coudes et s'organisent pour porter un secours direct à d'autres femmes, violentées par leur conjoint et pour dénoncer publiquement la violence conjugale.

Il fallait, avant tout, un lieu où les femmes victimes de violence pouvaient accourir avec leurs enfants, en toute sécurité. Il fallait s'en parler entre femmes pour ne plus se sentir seule à vivre cette violence, en dépit de tous ceux et celles qui faisaient la sourde oreille ou qui s'acharnaient à blâmer la victime, "la femme provocatrice, la femme hystérique"...

Il fallait s'écouter, se raconter, s'appuyer. Il fallait s'informer, agir, se réorganiser, exiger.

Il fallait lutter et revendiquer des droits, à part entière.

Il fallait sensibiliser le milieu.

Il fallait du courage, dans la clandestinité, sans reconnaissance ou support financier de l'État, en dehors des institutions et malgré celles-ci.

L'émergence du féminisme mettait du vent dans les voiles, pour décoriquer le malaise et ses sources, pour trouver des balises sur lesquelles s'appuyer afin d'argumenter ce que les femmes voulaient pour elles-mêmes comme changements dans la société et ce qu'elles refusaient.

Aujourd'hui, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence compte 44 maisons membres, réparties partout au Québec. Ces maisons sont nées d'un besoin criant et se sont façonnées à la mesure du vécu et de la situation des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Les femmes hébergées réclament la confidentialité et l'anonymat pour plus de sécurité; elles demandent un accueil chaleureux, personnalisé, différent de l'approche institutionnelle; elles peuvent avoir besoin d'aide, d'écoute, ou d'un hébergement à

* À noter : ce texte a été écrit en 1987; il faut ainsi tenir compte des années qui ont passées... il y a donc maintenant 21 ans!

n'importe quelle heure du jour ou de la nuit; leur situation est une situation d'extrême urgence; elles et leurs enfants ont besoin d'une attention généreuse et de beaucoup de solidarité, surtout à l'abri des préjugés; elles ont besoin d'être informées de leurs droits et d'être accompagnées dans leurs démarches.

Elles repartent à zéro et les services d'hébergement d'urgence constituent un droit primordial; elles n'ont pas à faire les frais de la violence qu'elles subissent et qui est largement cautionnée socialement; cette aide doit être apportée gratuitement car les ressources financières dont elles disposent (le minimum bien souvent) leur sont essentielles pour assurer leurs besoins propres et ceux de leurs enfants.

De plus, les femmes ont besoin d'être soutenues après leur séjour à la maison d'hébergement, car la blessure est lente à guérir et l'autonomie ne s'acquiert pas du jour au lendemain lorsque l'on a très peu confiance en soi.

Tous les services offerts par les maisons du Regroupement provincial tiennent compte de ces besoins exprimés par les femmes hébergées elles-mêmes, et aussi par leurs enfants.

L'intervention privilégiée est basée sur une analyse féministe de la condition sociale des femmes et de leur droit à l'intégrité et à l'autodétermination. L'important est

d'amener les femmes à réaliser où cette violence s'inscrit, à reconnaître le contrôle qui s'exerce sur elles dans une dynamique dominant/dominée et les rapports de force.

Michaëlle Jean

En même temps qu'elles offriraient tous ces services: accueil et hébergement, intervention auprès des femmes et des enfants, accompagnement dans les démarches, informations et références, protection contre le conjoint violent... les maisons d'hébergement ont toujours réservé un temps important à l'éducation et la sensibilisation du milieu à la problématique.

En effet, comme support à leur objectif d'enrayer la violence conjugale, les maisons mettaient de l'avant des activités pour sensibiliser la population en général. Bien sûr sans ces activités, la violence conjugale conservait son caractère privé et faisait en sorte que les femmes demeuraient isolées, imprégnées des préjugés véhiculés sur leur condition, honteuses, sans support de la communauté et surtout victimes non seulement de l'agresseur mais aussi de la complicité du système.

Il fallait donc susciter des débats, replacer le contexte de la violence, démystifier et faire reconnaître les besoins des femmes victimes de violence et de leurs enfants pour que la femme et ses enfants se re-

connaissent comme victimes et non comme responsables de la violence qu'elles subissent; pour que la femme reçoive l'aide qu'elle est en mesure de recevoir, pour que le milieu et les intervenant-e-s se sentent concernés; pour que l'homme soit jugé criminel et reconnu comme tel; pour qu'à long terme, la violence conjugale soit inacceptable aux yeux de tous et toutes et que se crée alors un mouvement d'ensemble pour l'enrayer de notre société.

Faire de la prévention, c'est donc dénoncer l'ampleur du phénomène qui perdure depuis déjà trop longtemps, c'est faire reconnaître le contrôle social des hommes sur les femmes, c'est aussi faire prendre conscience aux femmes qu'elles ont des droits et qu'il existe des ressources pour elles et leurs enfants.

Depuis leur ouverture, les maisons ont tenté d'être présentes à toutes les occasions pour expliquer, discuter, échanger, dénoncer, revendiquer, parler de la violence conjugale et des ressources. Elles ont rencontré les organismes du milieu, elles ont visité leur commission scolaire, le député, assisté à tous les événements du quartier et de la région, participé à des tables de concertation, animé des ateliers, rédigé des articles, des lettres, répondu à des entrevues à la radio, à la télévision, dans les journaux, produit des affiches, posters, dépliants, macarons, vignettes, présenté des mémoires aux différentes commissions d'enquête, organisé des cafés-rencontres, des jeux de sensibi-

lisation, rencontré des étudiant-e-s, des stagiaires, produit un vidéo, des documents, des recherches, des pièces de théâtre, etc.

Ainsi, que ce soit par la voie des médias ou des institutions scolaires, médicales, juridiques ou gouvernementales, les maisons ont voulu atteindre autant le public, les intervenant-e-s que les femmes pour dénoncer la violence faite aux femmes. Bien sûr, ces actions ont demandé ÉNERGIE, COURAGE, et PERSÉVÉRANCE.

ÉNERGIE parce que peu de travailleuses, peu d'argent et beaucoup de travail. Énergie parce qu'en plus des nombreuses tâches en maison d'hébergement, il fallait rencontrer des gens, faire connaître la problématique et la ressource.

COURAGE parce que nous étions marginales dans un monde de résistance !

PERSÉVÉRANCE parce qu'un changement de mentalité est le résultat d'un processus très lent qui rencontre plusieurs obstacles; obstacles tels que les refus de subventionner des projets de prévention, l'absence de volonté à changer quoi que ce soit, minimiser les dangers, etc.

Il fallait donc énergie, courage et persévérance avec peu d'aide et surtout peu de moyens financiers. Mais les femmes avaient foi dans la lutte et elles ont bousculé préjugés, mythes et résistances. En faisant le

bilan des douze dernières années, nous serons à même de constater que notre énergie, notre courage et notre persévérance auront permis d'obtenir des gains importants.

Rien qu'à prendre note des statistiques. De une femme sur dix à une femme sur huit nous en dit long sur la sensibilisation faite auprès des intervenant-e-s. Voilà 12 ans, une femme battue, connais pas ! Maintenant, on commence à les repérer, à les dépister. Pas qu'il y ait plus de femmes victimes de violence, il y a plus de gens disposés à reconnaître la violence (voir statistique dans le dernier bulletin: le quart des Canadiens connaît une femme qui est victime de violence).

BILAN

Depuis douze ans, l'action des maisons d'hébergement a sensibilisé le public et les agents sociaux suffisamment pour qu'on reconnaisse la violence conjugale comme une problématique.

De ce constat, les chercheuses, intervenant-e-s, politicien-ne-s, professeur-e-s, journalistes, ... fouillent et questionnent le sujet afin de saisir une compréhension commune et articuler une action sociale dénonçant la violence conjugale.

Une multitude d'actions, parfois incohérentes, furent alors entreprises par les divers secteurs concernés:

1. Universitaire:

Voilà 12 ans, la violence conjugale était un sujet absent des préoccupations universitaires.

Puis - Les chercheurs(es) fouillent;

- Les étudiant-e-s questionnent dans leurs cours (psychologie, criminologie, sociologie, psycho-sociologie, droit, service social...) et cherchent à comprendre à travers leurs travaux;
- Les professeurs intègrent la problématique dans le syllabus de leurs cours;
- Les demandes de stage affluent dans les maisons d'hébergement.

La problématique devient populaire dans les universités.

2. Les services sociaux:

Voilà 12 ans, les travailleuses sociales prennent à peine connaissance qu'il existe des maisons d'hébergement.

Puis - Elles commencent à référer les femmes battues dans les maisons;

- Le MS.S.S. écrit une politique d'aide aux femmes violentées;
- Un programme de formation en matière de violence conjugale est offert aux travailleuses sociales;
- Le M.S.S.S. et les organismes du milieu reconnaissent le réseau des maisons d'hébergement;
- La problématique devient aussi

très populaire chez les intervenant-e-s sociaux-ales;

- Une politique familiale se met en branle.

3. Le système judiciaire:

Voilà 12 ans, les policiers ne savent pas quoi faire avec les "chicanes de ménage".

Puis - Les maisons d'hébergement organisent des formations de sensibilisation aux policiers;

- Le ministère de la Justice produit une politique d'intervention en matière de violence conjugale (le policier peut désormais porter plainte);
- Une formation auprès des policiers est organisée partout en province;
- Les grandes villes établissent un programme d'application de la politique;
- Le ministre de la Justice effectue un contrôle sur l'application de sa politique (ex: cas Pelletier-Lizotte)
- Une campagne de sensibilisation est prévue: battre sa femme est criminel;
- Le ministère de la Justice installe une ligne téléphonique pour les femmes victimes de violence (au Regroupement provincial des maisons d'hébergement).

4. Le service médical:

Voilà 12 ans, les femmes battues ne sont pas dépistées dans les hôpitaux, les cliniques, ou par les médecins.

Puis - Les infirmières développent des outils de dépistage pour l'urgence des hôpitaux;

- L'ordre des infirmières produit un guide d'intervention sur la violence conjugale;
- Le département des sciences infirmières de l'Université de Montréal produit une recherche sur la santé des femmes victimes de violence et de leurs enfants.

5. Les médias:

- De "chicane de ménage", "drame passionnel", certains médias écrits commencent à nommer la violence conjugale;
- La télévision et la radio choisissent régulièrement la violence conjugale comme thème de leur émission;
- Les films sur la violence conjugale ont dépassé maintenant la formule documentaire;
- Les livres sur la problématique, sur les ressources, sur le vécu des femmes apparaissent en librairie;
- Les chansons parlent de violence faite aux femmes; Nicole Martin chante "Pars", Tina Turner dévoile publiquement la violence que son ex-mari lui a fait subir...

Bien sûr, les temps ont changé... parce que les femmes ont bien voulu que les valeurs changent. Ça leur a coûté cher en terme de santé, temps, argent, etc. Mais, tranquillement, petit à petit, elles ont vu des gains et ce, dans les différentes sphères de notre société.

Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a encore à faire...

- Il y a encore des médecins qui ne veulent pas voir qu'un oeil au beurre noir n'est peut-être pas le résultat d'une chute dans l'escalier;
- Il y a encore des policiers qui ne croient pas que les femmes sont en danger quand elles reçoivent des menaces; il y a encore des psychologues qui conseillent aux femmes de ne pas brusquer leur conjoint violent;
- Il y a encore des avocat-e-s qui hésitent à prendre comme cliente une femme victime de violence de peur qu'elle change d'idée;
- Il y a encore des travailleuses sociales qui font de la pression aux femmes pour qu'elles quittent leur conjoint sans quoi elles retireraient les enfants du foyer familial;
- Il y a encore des juges qui octroient le droit de visite au père même s'il y a danger de rapt ou de récidive; il y a encore des voisins qui n'entendent pas les cris et les bruits de la violence; il y a encore des gens qui croient que les femmes aiment se faire battre; et il y a encore des femmes qui pensent être responsables de la violence qu'elles subissent...

*Diane Prud'homme
Danielle Berthiaume*

DE LA NÉCESSITE D'AGIR... POLITIQUEMENT

Madeline Lacombe

Deux objectifs sont à l'origine des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence: venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à plus long terme, enrayer toutes formes de violence faites aux femmes. À l'origine même de ce mouvement, une volonté: celle de sortir du long et ténébreux couloir de notre histoire, de notre conditionnement à être soumises, possédées, dominées, la violence conjugale ne représentant qu'une des facettes du rapport de domination qui régit les relations hommes / femmes.

DE PAR NOTRE IMPLICATION PERSONNELLE

Enrayer la violence conjugale veut donc dire lutter contre les bases même de notre société qui, par l'éducation, les valeurs et les structures sociales, donne le pouvoir aux hommes. Que ce soit socialement, économiquement, politiquement ou personnellement. L'essence même de notre mouvement est donc politique, puisqu'il s'attaque à ces fondements et qu'il commande des changements en profondeur. Changements qui s'effectueront par de l'éducation, de la sensibilisation et des pressions sur nos différents gouvernements.

S'identifier comme femme, se reconnaître chez les femmes victimes

de violence conjugale, c'est reconnaître la nécessité d'une lutte de tous les instants. Lutte qui s'exprime aussi dans le quotidien, par ce que je suis, par ce que je dégage, par ce que j'exige. Cette lutte passe aussi par la reprise de la confiance en nous, confiance en nous comme personnes, confiance en nous comme femmes. La confiance en nous, c'est la valeur que l'on s'accorde et que l'on accorde aux autres femmes. La confiance en nous c'est l'importance que l'on se donne et la conviction que nul n'a le droit de nous agresser physiquement, verbalement ou psychologiquement. Que nul non plus, n'a le droit de nous exploiter et de nous dominer. Cette confiance en nous, elle doit nous venir de l'intérieur, d'un intérieur parfois lointain, parce qu'écrasé pendant tant et tant d'années.

Des milliers et des milliers d'années d'oppression ne s'effacent pas par notre seule volonté individuelle, par un cheminement personnel ou une aide psychologique. Notre approche même prône la solidarité entre les femmes et la nécessité de l'entraide et de l'action. Enrayer la violence faite aux femmes ne se fait pas sans une action de tous les jours, sans une action de tous les instants et sans une action qui est politique. Il faut se rappeler que le politique c'est aussi le pouvoir sous toutes ses formes et que sans le pouvoir, nous n'obtiendrons jamais gain de cause, individuellement et collectivement. D'où la nécessité d'agir

Il faut se rappeler que le politique c'est aussi le pouvoir sous toutes ses formes et que sans le pouvoir, nous n'obtiendrons jamais gain de cause, individuellement et collectivement.

politiquement. Agir politiquement dans le quotidien, dans nos rapports avec les femmes, avec le réseau, avec le milieu. L'essence même de notre travail, si nous le saisissons bien, est politique. D'où la nécessité d'être vigilantes, d'être actives, d'être militantes. Tout cela pouvant s'effectuer simplement, dans le quotidien, et nous apporter de très grandes satisfactions. Nous sommes intimement reliées à la lutte contre la violence conjugale, nous sommes parties prenantes de la condition des femmes opprimées. À nous seules de réagir et d'agir.

DE PAR LA NATURE MÊME DE NOTRE TRAVAIL

Quand à notre autre objectif, celui de venir en aide directement aux femmes victimes de violence conjugale, il ne peut pas s'effectuer non plus sans une lutte politique de tous les instants. Comment en effet prétendre venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et ignorer la réforme de l'aide sociale qui, en appauvrissant les femmes, en les réprimant, en les pourchassant, les incitera davantage à demeurer avec un conjoint violent qu'à entreprendre une démarche pour s'en sortir? On sait que 50% des femmes qui viennent dans nos maisons auront recours à l'aide sociale dans un premier temps pour s'en sortir (statistiques du Regroupement provincial).

Comment venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et ignorer l'approche familialiste

du gouvernement actuel, pour qui les maisons d'hébergement sont une ressource de dernière instance, quand on a tout essayé pour "sauver le couple" et ce, à tout prix? Quand le gouvernement actuel prône la famille, le libre choix des femmes à rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants et retire ce même droit aux femmes qui doivent avoir recours à l'aide sociale (nouvelle réforme)? Quand on s'aperçoit que "politique familiale" veut dire, pour certains fonctionnaires, un papa et une maman et qu'ils admettent bêtement qu'une société où il y aurait autant d'avantages à être monoparentale qu'à être en couple, serait une société malade!

Comment venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale sans tenir compte de l'attitude et des préjugés des intervenant-e-s sociaux-ales, du personnel policier, des procureur-e-s, des juges, de l'appareil judiciaire en général, des médias et de tout l'entourage? Comment, en effet, venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale sans intervenir politiquement à tous ces niveaux?

DE PAR LA NATURE MÊME D'UNE RESSOURCE ALTERNATIVE

La définition même que nous donnons à une ressource alternative implique une lutte politique continue. Lutte pour vivre des rapports différents avec les femmes hébergées, pour vivre des rapports différents entre travailleuses, mem-

Quand on s'aperçoit que "politique familiale" veut dire, pour certains fonctionnaires, un papa et une maman et qu'ils admettent bêtement qu'une société où il y aurait autant d'avantages à être monoparentale qu'à être en couple, serait une société malade!

bres de C.A., militantes et bénévoles. Vivre des rapports différents de ceux connus, appris, intégrés qui sont trop souvent malheureusement des rapports de pouvoir, des rapports de force, des rapports dominants / dominés.

Il faut être aux aguets sans cesse, se poser des questions, se remettre en question pour ne pas tomber dans le panneau facile de ces rapports connus, expérimentés et reconnus. Il faut être inventives, créatives pour se doter d'outils nouveaux dans notre intervention et qui ne répètent pas le même "pattern" que les institutions que nous dénonçons. L'essence même de cette remise en question, de cette recherche de l'alternatif est politique puisqu'elle touche aussi les fondements de notre société.

Nous sommes des ressources alternatives parce que nous croyons aux forces des femmes, en leur pouvoir possible et donc aux nôtres. La reprise du pouvoir, si minime soit-il, est en soi un geste politique et nous devons en être conscientes puisque c'est ce que nous prônons.

DE PAR LA NATURE MÊME DE NOTRE LUTTE POUR UN FINANCEMENT ADÉQUAT

Comment venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale, alors que dans certaines maisons, on doit refuser une femme sur deux? Comment venir en aide aux femmes victimes de violence con-

jugale quand aucune maison, dans le contexte actuel, ne peut offrir tous les services auxquels les femmes sont en droit de s'attendre? Comment enrayer la violence conjugale quand dans certaines régions les femmes sont à deux, trois, quatre ou six heures de route de la plus proche maison d'hébergement? Comment penser enrayer la violence conjugale quand nous ne pouvons développer systématiquement des programmes d'éducation et de sensibilisation, quand nous ne pouvons pas représenter les femmes victimes de violence conjugale partout où nous le devrions?

Comment venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale, quand nous-mêmes, nous nous exploitons comme travailleuses, comme militantes? Comment venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale quand l'urgence des luttes, les conditions misérables dans lesquelles nous devons opérer, le manque de ressources ont eu gain de cause face à nos grands espoirs? Comment venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale quand, doucement, sans s'en rendre compte, nous avons accepté comme travailleuses, comme militantes, comme bénévoles, comme femmes, d'être exploitées et non reconnues? Comment venir en aide aux autres femmes quand, doucement, nous avons accepté cette non-reconnaissance comme "normale" tout en continuant à tenir auprès d'elles notre discours de reconnaissance, de confiance en soi, d'autonomie?

Comment penser reprendre tout ce pouvoir perdu, comment penser aider les femmes victimes de violence conjugale, comment penser enrayer cette violence sans une lutte de tous les instants, sans une lutte consciente et éclairée, sans une lutte au niveau du politique (rapports de pouvoir qui se vivent dans le quotidien) et de la politique (appareil gouvernemental)? Comment travailler en maison d'hébergement, comment en implanter de nouvelles et ne pas être conscientes et convaincues de la nécessité d'agir politiquement?

Du pouvoir

Extrait du livre *Les femmes sont-elles allées trop loin ?* de Francine Burnonville*

Il se trouve que, globalement, les femmes ne sont pas du côté de ceux qui exercent le pouvoir, même si, individuellement, quelques-unes peuvent avoir un certain pouvoir ou, à défaut, une certaine influence. Collectivement le pouvoir s'exerce plutôt sur elles, et la position qu'elles occupent dans les relations de pouvoir leur est rarement favorable.

Que l'on se réfère aux discours des femmes qui sont en position de pouvoir ou l'ont été, ou aux discours de celles qui ont peur du pouvoir ou de celles qui disent qu'elles n'en veulent pas, il existe un malaise qui n'est pas seulement théorique. Il leur est difficile d'aborder froidement la question des relations de pouvoir sans que surgissent les multiples frustrations liées aux oppressions tout aussi multiples que subissent les femmes.

Le point de départ de la pensée théorique féministe est la contestation des formes spécifiques du pouvoir patriarcal, pouvoir qui est partout, jusque dans la chambre à coucher, et qui contraint collectivement les femmes. C'est donc à partir de la conscience dominée qu'il faut aborder la question du pouvoir, mais aussi à partir des multiples révoltes contre l'oppression, car ce n'est pas parce que les femmes cèdent souvent qu'elles consentent, dit Nicole-Claude Mathieu. Les révoltes contre les pouvoirs qui les contraignent constituent des éléments principaux dans la théorisation des rapports des femmes à ces mêmes pouvoirs.

Parler de pouvoir, c'est, en outre, se référer à la multiplicité des relations de pouvoir, à leurs formes, à leur permanence, aux jeux, aux stratégies, aux effets qu'elles impliquent. C'est dans les relations de pouvoir qu'il faut chercher les éléments signifiants permettant

d'analyser les rapports des femmes au politique. Ces relations de pouvoir sont rendues possibles par les définitions de la féminité et la structuration sociale de la conscience dominée des femmes. Elles sont reproduites par le contrôle qu'exercent les dominants sur la répartition de la richesse sociale, l'occupation des places permettant l'accès aux richesses et aux pouvoirs dans le champ du travail salarié, dans le champ politique, etc., et, en définitive, par l'assignation prioritaire des femmes à la sphère privée.

Je vais donner un sens extensif au concept de pouvoir, car je partage la conception de Michel Foucault qui écrit : "Ce n'est pas une institution, ce n'est pas une structure; ce n'est pas une certaine puissance dont certains seraient dotés: c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée." Le pouvoir implique des interactions, des relations à l'intérieur desquelles des personnes ou des groupes ont la capacité potentielle et réelle d'agir sur d'autres personnes ou d'autres groupes, d'orienter leurs actions, voire de les contraindre à agir dans un sens déterminé et cela, en dépit de la résistance qu'ils pourraient vouloir opposer. Le pouvoir implique nécessairement la contrainte, qui peut devenir imperceptible si les personnes sont convaincues de la légitimité du pouvoir qui s'exerce sur elles. Cette forme de pouvoir

* BURNONVILLE F., *Les femmes sont-elles allées trop loin?*, Le Jour, éditeur 1992.

très répandue se base sur un consensus mais nécessite cependant un travail préalable pour parvenir à ce que Pierre Bourdieu appelle "un consensus fabriqué" orientant les attentes et les désirs des personnes de telle sorte qu'aucun conflit ne surgisse; point de conflit avec une femme soumise, docile et obéissante. Pourtant, les femmes ne naissent pas avec les gènes de la soumission, de la docilité et de l'obéissance. Il faut leur inculquer les habitus appropriés, exercer sur elles durant une longue période une "violence symbolique" pour qu'elles intériorisent ces merveilleuses "qualités". Pas de pouvoir sans violence potentielle ou réelle, morale, symbolique ou physique. La démonstration de force symbolique ou réelle est essentielle pour que les "assujetti-e-s" reconnaissent le pouvoir. Cette reconnaissance nécessite "la production et la mise en circulation d'éléments signifiants".

Toutes les formes de pouvoir s'appuient sur des légitimations, variables d'une société à l'autre et à travers l'histoire: les rapports privilégiés avec Dieu, la force physique comme don naturel, la compétence intellectuelle ou technique, la possession de la vérité sur l'ordre social, l'expérience conférée par l'âge, la possession d'argent, de biens matériels, etc. Le pouvoir s'exerce à travers des "pratiques divisantes". En effet, les dominants établissent une hiérarchie des différences de race, de sexe, de classe... et ces "pratiques divisantes" peu-

vent aller jusqu'à faire de certaines personnes des objets par rapport à d'autres qui se posent en sujets. Les personnes traitées comme des objets voient leurs actions limitées, restreintes, dépendantes, interdites.

Les dominants, quant à eux, jouissent d'autant plus d'autonomie que leur pouvoir est grand; le pouvoir absolu étant celui qui permet à son détenteur de faire faire n'importe quoi aux personnes qu'il domine — selon son bon vouloir dirait le Roi ou selon la volonté de Dieu —, qui donne la possibilité d'aliéner totalement la liberté de l'autre.

Le pouvoir politique

Le pouvoir politique se présente comme un cas particulier dans les rapports de pouvoir. Langlois définit le pouvoir politique comme un système de réseaux et de relations de pouvoir orientés vers la direction de la société. (...)

Le pouvoir politique au sens large peut se définir en bref comme l'emprise ou la tentative des actrices et des acteurs sur leurs conditions d'existence et sur les rapports sociaux. On peut délimiter de cette manière le sens du pouvoir politique dont l'objectif direct n'est pas politicien. Les femmes et les mouvements de femmes recherchent le plus souvent cette forme de pouvoir politique pour tenter de prendre leur place dans le champ politique, d'avoir une emprise sur leurs conditions d'existence et de transformer les rapports sociaux qui les oppriment.

L'influence, un pouvoir qui n'en est pas un

Dans les discours du sens commun, influence et pouvoir se retrouvent confondus, amalgamés. Tout se passe comme si l'une et l'autre relevaient de la même logique.

Cette confusion n'est pas socialement innocente puisqu'elle occulte le non-pouvoir des femmes et permet d'affirmer que, si les femmes n'ont pas vraiment de pouvoir formel, elles ont un pouvoir réel puisqu'elles influencent les hommes. Ce qui revient à tenir le raisonnement suivant: les hommes mènent le monde, les femmes "mènent" les hommes, donc les femmes mènent le monde.

Cette logique, aussi caricaturale qu'elle puisse paraître, est véhiculée par l'histoire qui nous transmet mille et un récits de manipulation des grands hommes par leurs mères, leurs épouses ou leurs maîtresses...

Pourtant, si concrètement, des femmes peuvent influencer des hommes en particulier, cela ne leur donne pas le pouvoir pour autant; ce ne sont pas elles qui mènent le monde, qui décident, qui agissent publiquement, qui répriment, qui arbitrent la guerre et la paix. Globalement, le pouvoir est dans les mains des hommes; les statistiques le montrent et si l'on veut s'en convaincre rapidement, il suffit de s'asseoir devant son téléviseur pour

voir clairement que les personnes qui règlent le sort du monde et planifient l'avenir sont de sexe masculin, qu'il s'agisse de problèmes internationaux, de planification économique, de conflits de travail et cela même dans les secteurs où la majorité des travailleurs sont des femmes, comme dans les domaines de la couture, de la santé ou de l'éducation.

Dans nos sociétés, les personnes de sexe masculin monopolisent les pouvoirs. Aux femmes, il reste l'influence. (...) Et le fait que les femmes n'aient pas vraiment le pouvoir ne signifie nullement qu'elles soient atteintes d'une incapacité congénitale liée au sexe. C'est bien plutôt le résultat d'un rapport social entre les sexes, voire d'un rapport de force. Il faut cependant garder en mémoire que la vulnérabilité traditionnellement attribuée aux femmes sert de prétexte au paternalisme protecteur et vise à les convaincre de leur impuissance. Si cette vulnérabilité est réelle durant de courtes périodes de leur vie, elle fait davantage partie des représentations de la féminité qui leur ont été inculquées par la socialisation. Elle est aussi le résultat de multiples entraves vestimentaires, territoriales, intellectuelles et autres qui leur sont imposées. (...) Je pense effectivement que le problème des femmes est bien plus leur vulnérabilité que leur impuissance: elles sont limitées et "handicapées" socialement, mais ce n'est pas seulement parce qu'elles y croient que ces limites et handicaps existent,

mais bien en regard de la place seconde qu'elles occupent dans les structures qui confèrent les attributs du pouvoir: capital financier, propriété, capital relationnel, savoirs socialement valorisés, etc.

Mais après tout, il nous reste l'influence, relative, éclatée, aux limites de la légitimité. Cette influence sera considérée comme bénéfique, car, comme chacune et chacun le sait, derrière chaque grand homme, il y a une femme. On fait également souvent état de l'influence humanisante des femmes face à la guerre, à la misère et autres infamies. Mais cette influence proche de la manipulation est aussi souvent considérée comme diabolique et est presque toujours associée à la séduction sexuelle à laquelle les hommes sont censés être pratiquement incapables de résister. Ces pratiques "maléfiques" attribuées aux femmes alimentent les mythes traditionnels de la féminité et les discours religieux conservateurs, partie de notre culture dont la misogynie n'est plus à démontrer. Il faut aussi noter que ce même discours religieux entretient parallèlement le mythe tout aussi misogyne des vertus de tempérance, de courage et de modération qui font des femmes les gardiennes de la moralité. Notre culture véhicule à la fois la haine et la peur des femmes. (...)

Ainsi, l'influence c'est le pouvoir occulte opposé au pouvoir réel, dit Michèle Coquillat dans la première partie — tout à fait remarquable —

de son livre *Qui sont-elles ?*, intitulée "Les femmes, le pouvoir et l'influence". L'influence, c'est une pratique déqualifiée, dangereuse, généralement considérée comme pernicieuse pour ceux qui la subissent.

Pouvoir et influence ne relèvent pas de la même logique, le pouvoir — pour autant qu'il n'est pas totalitaire — est, dans nos sociétés dites démocratiques, positivement connu, et reconnu socialement; il est institué. Les personnes qui exercent le pouvoir sont mandatées de droit. Un groupe qui prend ou veut prendre du pouvoir s'institutionnalise, cherche la reconnaissance sociale, se construit une légitimité alors qu'il n'en va pas de même pour l'influence.

Les détenteurs du pouvoir occupent des places socialement hiérarchisées, ils produisent et reproduisent cette hiérarchie. Les places à partir desquelles il est légitime d'exercer du pouvoir sont socialement reconnues et indépendantes des personnes qui les occupent ou de l'utilisation qu'elles font du pouvoir qui leur est attribué. Le fait qu'un groupe, une classe, un sexe soit en position de pouvoir reconnue lui confère une valeur symbolique, une reconnaissance, des droits, des privilèges, éventuellement des obligations. Quels que soient les types de relations de pouvoir que ce groupe, cette classe ou ce sexe entretienne avec les autres — groupes, classes, sexes —, il dispose des moyens d'exercice du pouvoir atta-

chés à la place qu'il occupe dans la hiérarchie, qu'il s'en serve ou non, qu'il le veuille ou non. Ainsi, dans les rapports de pouvoir patriarcaux :

"(...) le plus médiocre des bonhommes est toujours membre de la formidable catégorie masculine, il cesse d'être ordinaire et faible dès lors qu'il se présente, se pense et entend être regardé comme un homme. L'inverse est l'expérience quotidienne des femmes: la plus remarquable, la plus intelligente, la plus douée d'autorité d'entre elles n'est qu'une "simple femme" quand elle est replongée dans l'univers de la catégorie femelle — (...) — la catégorie du symbolisme de l'insignifiance".

Je ne puis résister à la tentation de faire sur cette question une petite digression pour citer un livre éminemment instructif intitulé *Comment séduire les femmes* où les auteurs, après avoir élaboré une longue typologie de femmes, donnent la recette de séduction — il serait plus juste de dire de domination — appropriée à chacune. Dans la catégorie des "filles difficiles à manoeuvrer" on trouve entre autres "la femme libérée", souvent trop libérée précise-t-on. Voici les conseils pratiques :

Tout d'abord, inutile de discuter... Lorsqu'elle monte sur ses grands chevaux, faites-lui l'amour, même si vous venez tout juste de la connaître. Les ébats voluptueux ramènent les choses à de plus justes proportions, mâle et femelle se replacent dans leur vraie dimension. Au lit, la plus vindicative ne redevient qu'une femme.

Si le pouvoir ne dépend pas seulement de la personne qui l'exerce, l'influence, au contraire, dépend du capital ou des talents individuels d'une personne en particulier. Tout se passe entre la personne qui influence et celle(s) qui se laisse(nt) influencer. Ce n'est

pas par hasard si l'on utilise l'expression se laisser influencer qui implique non seulement consentement mais participation, écoute active diraient les psychologues. Le pouvoir peut s'exercer sans le consentement de ceux ou celles qui vont s'y soumettre; en effet, des sanctions sociales, voire légales, sont prévues pour contraindre les assujetti-e-s et assurer l'efficacité du pouvoir. Par contre, aucune instance ne garantit les effets de l'influence et ne prévoit de sanction contre celui qui refuserait de se laisser influencer. Au mieux, celle qui veut influencer peut utiliser le chantage qui est d'une efficacité toute relative s'il n'est qu'affectif ou symbolique. Pour que le chantage marche à coup sûr, il faut avoir le pouvoir de détruire socialement ou physiquement la personne menacée.

L'influence dépend donc d'une relation entre des personnes précises. Il suffit de supprimer la relation pour que cesse l'influence qui n'est que conjoncturelle, contrairement au pouvoir qui est un phénomène structurel. Les courtisanes ont appris à leurs dépens qu'il suffit de les répudier sans cesse pour que cesse leur influence, qu'il suffit de vieillir ou d'être moins séduisantes pour que cesse l'efficacité d'un "pseudo-pouvoir", que l'on décrit souvent comme exorbitant mais dont les stratégies sont si peu sûres.

Il faut raisonner, persuader, trahir, intriguer, faire du chantage, mentir, user de l'affectif, de tous les signes de l'amour, de la haine, de la violence, pour arriver à son but: émouvoir l'être de pouvoir et le faire agir, ou tout au moins orienter son action. Tel semble être le pouvoir pour les femmes, qui, éclaté, partagé, collectif, est le lieu de la parole et de la force du discours, mais aussi de la honte de l'intrigue, de l'humiliation d'avoir besoin de l'autre. Un pouvoir donc récusé.

La régionalisation: choisir ses partenaires

Johanne Despatie

La régionalisation, on en entend beaucoup parler et plusieurs enjeux se dessinent déjà. Une dimension importante de cette politique est celle du partenariat.

L'objectif principal officiel du partenariat est de faire se rencontrer et se concerter institutions et intervenant-e-s, dans le but de donner un meilleur service aux "bénéficiaires" et éviter le dédoublement des services. Les organismes communautaires sont "invités" à se joindre à ce bel effort.

En fait, nous sommes plus qu'invités, on nous laisse entendre que ça deviendra une condition de financement (voir article 148 de l'avant-projet de loi et le mémoire du Regroupement, pages 11 et 12).

Le concept de régionalisation est là pour rester; on ne peut pas changer fondamentalement cette orientation du ministre (voir l'analyse de la politique, par Lorraine Godard, pages 4 à 7).

Mais tout cela en est actuellement à l'étape d'avant-projet de loi. Nous avons présenté un mémoire à la Commission parlementaire qui l'étudie maintenant à Québec. Il peut se passer de 6 à 18 mois avant que le projet de loi ne soit adopté et

il y aura une période d'implantation (quoique les CRSSS mettent les bouchées doubles pour être fin prêts le moment venu). (Leurs bouchées doubles sont à peu près la moitié des nôtres, hi ! hi ! hi !).

Dans ce contexte, choisir nos partenaires, dans le but de toujours donner les meilleurs services aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, est capital.

Notre partenaire no 1

Depuis le début de nos luttes politiques, notre partenaire de premier choix reste chacune des maisons d'hébergement réunies au Regroupement. Il faut préserver une voix forte et provinciale pour représenter les femmes victimes de violence et leurs enfants et protéger leurs/nos droits à des services de qualité et répondant vraiment à leurs/nos besoins.

Il faut aussi lire entre les lignes de la politique gouvernementale. C'est le ministère qui définira les cadres financiers des organismes, et les Régies régionales (ça sonnes-tu assez faux?) devront s'y conformer. Pour que le cadre soit plus grand, c'est sur le MSSS que nous devons continuer de faire pression, collectivement.

Pourrons-nous le faire si notre Regroupement disparaît: sa survie financière est directement menacée par l'article 232.

D'autres partenaires: les groupes de femmes et autres groupes communautaires

Les regroupements provinciaux des groupes de femmes ont pris des positions communes pour présenter un mémoire à la Commission parlementaire (lire: "Avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux: la réponse des groupes de femmes"). Si vous êtes sollicitées pour créer des alliances avec des groupes de femmes de votre région, vous avez là toute une base sur laquelle asseoir cette alliance, c'est-à-dire sur nos revendications communes (par opposition à ce qui quelquefois nous divise). Il est très important que les messages transmis au gouvernement soient les mêmes partout, pour devenir une voix forte des femmes. Tous les groupes de femmes membres d'un regroupement ont reçu le document de leur bureau provincial. S'il est parfois difficile d'arriver à un accord, référez-vous au document, et renvoyez-y aussi votre interlocutrice !

Pour l'ensemble des groupes communautaires, les positions communes les plus importantes ont trait à l'article 229 (critères de reconnaissance des organismes communautaires) et à l'article 231 (non-financement des regroupements).

L'article 229 constitue le nerf de la guerre. Dans le document d'orientations: pour améliorer la santé et le bien-être au Québec (avril 1989,

MSSS), à la page 82, on dit que le "ministère reconnaît comme organisme communautaire des groupes engagés dans leur milieu qui: **définissent librement leurs orientations, leurs politiques et leurs approches; ...**" et les autres critères suivent. À l'article 229 de l'avant-projet de loi, on ne retrouve pas cet élément fondamental.

C'est cela précisément qui nous distingue des organismes créés par le réseau et qui pourrait nous mettre à l'abri des récupérations de nos services par le réseau via un partenariat imposé dans un rapport de force déjà trop inégal. Si nous ne définissons pas nous-mêmes nos orientations, politiques et approches, nous deviendrons rapidement des succursales sous-financées des CLSC et ce sont les femmes qui ont besoin de nos services qui y perdront, comme tous-tes les usagers-ères des services des autres organismes communautaires.

Il faut aussi bien lire l'article 230 qui "nous" régionalise. Une de nos demandes, garantissant la libre définition de nos organismes, est de continuer de négocier nos subventions directement à Québec, sans passer par les Régies. Particulièrement la problématique de la violence conjugale qui avait été ciblée par la Commission Rochon comme une problématique nécessitant une action provinciale et des approches transcendant les particularités régionales. Le retrait de l'article 230 nous conserverait une plus grande force provinciale.

En résumé

Choisir ses partenaires, ce n'est pas facile; c'est comme choisir un conjoint, il y a beaucoup de citrons en circulation! (Loin de moi l'idée de faire des comparaisons comme celle du juge Dionne). En cette ère de régionalisation, nous sommes et serons sollicités de toutes parts, en partie pour notre image, en partie pour notre expertise en lutte politique et quelquefois, peut-être, pour profiter de nous.

Les alliances que nous concluerons avant la régionalisation se poursuivront sûrement après. Il est important, avant de s'engager, de toujours se recentrer sur nos priorités à nous: les services aux femmes, et à leurs enfants, et des changements sociaux pour que la violence conjugale cesse, le tout dans le cadre de l'approche globale, telle que nous l'avons définie.

Il faudra se faire confiance les unes les autres (les maisons) et se rappeler que nos élues au Regroupement, ont une vision d'ensemble lorsqu'elles nous recommandent une stratégie. Enfin, il faudra s'allier aux autres groupes, mais uniquement sur la base des objectifs que nous avons en commun. Vous avez une déléguée régionale et une membre du comité action et stratégie dans votre région; faites-leur part de vos réflexions, de vos doutes et de vos bons coups. Nous n'en serons toutes que plus riches et mieux informées.

À suivre: *être partenaire avec le réseau et le MSSS.*

La régionalisation: choisir ses partenaires (2e partie)

Résumé de la première partie:

*Le partenariat est un des enjeux de la régionalisation qui nous touchera de près dans le quotidien des maisons d'hébergement. Nous avons identifié les autres maisons et le Regroupement comme partenaires de premier plan, pour toutes nos luttes. Puis nous avons établi les bases des alliances avec les autres groupes de femmes et groupes communautaires, sur les revendications communes de nos regroupements respectifs. (Voir *Avalanche*, vol. 5 no 18, avril 1990).*

Le chef d'orchestre: le MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux)

On l'appelle communément ainsi, on prononce "mess" qui en anglais a deux significations: caserne où les militaires prennent leur repas et organisent des activités sociales; et un grand désordre (dans l'expression "what a mess").

Dans la grande symphonie du partenariat, le ministère est le chef d'orchestre. Il décide quels seront les musiciens qui devront jouer en-

semble, détermine leurs revenus, choisit l'orchestration, dirige le système d'exécution, et choisit les partitions.

Les musiciens: pour chaque programme, le MSSS détermine quels seront les institutions (réseau) et les organismes communautaires qui devront travailler ensemble pour atteindre les objectifs.

Les revenus: le MSSS alloue aux Régies un budget par programme et détermine le cadre financier de base des institutions et des organismes.

L'orchestration: ceci correspond aux objectifs, déjà déterminés par le document d'orientation de madame Lavoie-Roux (mai 1989), mais c'est aussi l'idéologie/philosophie de gestion mise de l'avant avec la régionalisation: responsabilisation des individus plutôt que de la société, politique familialiste, critères de rendement, etc.

Le rythme d'exécution: le MSSS contrôle le rythme des transferts de fonds aux régies, les délais de remise de rapports, etc.

Les partitions: une partition est la partie écrite pour chaque musicien, selon l'instrument qu'il joue. De même, le MSSS détermine les mandats de chaque institution, en regard de chaque grand objectif. Il ne va pas jusqu'à définir de façon précise le mandat de chaque organisme communautaire mais il situe des paramètres comme le non-dédoublement des services. En fait, il

distribue les grands rôles et les solos et nous demande de nous ajuster pour jouer en harmonie.

Le MSSS est aussi l'auteur de la musique que l'on va jouer. À ce titre, il n'est pas nécessairement influençable sur le fond de la mélodie.

Par contre, nous l'avons vu en commission parlementaire, il y a possibilité d'ajustement: certains conseils régionaux demandent plus de pouvoir et le ministre les a écoutés très attentivement; les organismes communautaires l'ont entendu admettre que la libre définition de nos orientations, politiques et approches sera dans le projet de loi final (au moment où j'écris ces lignes, la commission parlementaire n'a pas terminé les auditions).

Le MSSS est donc un "partenaire" avec lequel il faudra compter. Les premiers violons que sont les régies ne pourront pas, de façon autonome, changer la musique, et aller contre les instructions du chef d'orchestre.

Il est donc très important de ménager une voie d'accès au chef d'orchestre et auteur, même si individuellement, nous aurons plus de contacts avec les premiers violons.

Depuis plusieurs années, les maisons d'hébergement, via le Regroupement, ont mis la problématique de la violence conjugale sur la place publique. Nous avons si bien réussi que maintenant, on en parle un peu

partout et que plusieurs groupes/personnes avancent leurs propres analyses et solutions et réussissent même quelquefois à influencer certaines d'entre nous.

Notre analyse et nos solutions (remise en question de la société patriarcale) reposent essentiellement sur notre vécu de femmes (individuellement et collectivement) et notre écoute des femmes qui utilisent nos services.

C'est ce contact avec la base qui rend notre analyse crédible auprès du chef d'orchestre; il est important de garder un contact direct avec lui.

Il faut aussi tenir compte du fait que le chef d'orchestre aborde de front plusieurs morceaux; au fil des ans, la violence conjugale est plus ou moins une problématique "à la mode", et certains autres problèmes sociaux, ou de santé, auront priorité au ministère. Même quand nous jouons assez fort pour être entendues, nous ne sommes pas les seules musiciennes de l'orchestre et d'autres personnes veulent changer la mélodie.

On dit aux femmes: "Crie plus fort, les voisins vont t'entendre". Dans l'orchestre du MSSS, il faudra jouer fort pour être entendues; je dirais même qu'il faudra jouer faux, en discordance; celles qui jouent en harmonie avec un orchestre qui sonne faux ont toujours l'air d'être en désaccord, et je crois que c'est souvent notre cas !

Les premiers violons: les régies

Dans l'orchestre, le premier violon donne la note pour que tous les musiciens ajustent leurs instruments. C'est souvent aussi cette personne qui agit comme modérateur entre le chef et les autres musiciens.

Dans les documents publiés sur la régionalisation, on parle beaucoup des régies, de leurs structures décisionnelles (combien de personnes y siègent, leur mode de nomination ou d'élection, etc.). La régie sera le nouveau conseil d'administration qui gèrera les services de santé et les services sociaux; pour fonctionner, il faudra des fonctionnaires (Quel beau jeu de mots ! Avez-vous déjà vu des fonctionnaires fonctionner?).

En fait, ce que l'on appelle la régie sera le nouveau CA de votre CRSSS (conseil régional de la santé et des services sociaux). Quoi de neuf sous le soleil ? Les CRSSS ont déjà des conseils d'administration; quels sont leurs pouvoirs ?

Dans un effort de démocratisation, le MSSS impose une nouvelle composition des CA; dans les faits, ce sont les fonctionnaires qui seront au courant des dossiers principaux, qui proposeront des orientations à la régie, en accord avec les mandats et objectifs du ministère. Il faudra que les personnes qui siègent à la régie soient drôlement bien articulées pour proposer des voies diffé-

rentes de celles présentées par les fonctionnaires. Prises entre le ministère et leurs fonctionnaires, il faudra du temps avant de s'y retrouver, développer des arguments qui se tiennent et avancer des projets originaux.

Plus souvent qu'autrement, c'est avec les fonctionnaires que nous serons en contact. Leur approche et leur discours sont la saine gestion des services et des ressources, le rendement et la rationalisation. Il est possible de jouer le jeu du partenariat avec ces personnes, en autant que l'on comprend bien leurs limites, leurs mandats, et individuellement, le pouvoir de changement qu'un-e individu-e exerce dans sa boîte. C'est par une approche de gestion et de rendement que nous pourrions revendiquer auprès de ces personnes des appuis pour un nouveau plan triennal révisé à la hausse.

Les premiers rôles et les solos: les institutions du réseau

Il est à prévoir que plusieurs institutions auront des mandats touchant la violence conjugale. Par exemple: les hôpitaux (urgence, soins de santé de base, dépistage), les centres locaux de services communautaires ou CLSC (dépistage, intervention de première ligne, évaluation des "cas", mise sur pied ou support à la mise sur pied de groupes de thérapie pour hommes, peut-être même la prévention, etc.), les centres de services sociaux (éva-

luation, intervention de crise, dépistage, etc.).

Dans tous les cas, et il y aura des variantes, il faudra réfléchir à nos responsabilités et limites de coopération; et il faudra argumenter à partir de notre expertise, du vécu des femmes et de leurs besoins.

L'enjeu sera de faire respecter la libre définition de nos approches, orientations et politiques. Il nous faudra aussi comprendre le rôle des personnes dans les boîtes. Lorsque je rencontre une travailleuse sociale à l'accueil, j'établis certains liens; un accord verbal avec cette personne n'a de valeur que tant qu'elle le respecte et qu'elle reste à ce poste. Un accord signé, de boîte à boîte prend une toute autre dimension et on pourra compter sur le renforcement d'une directive à toutes les intervenantes, par leur supérieur-e hiérarchique.

En conclusion

Il nous faut apprivoiser la musique, non pas pour nous y conformer aveuglément, mais pour en apprendre les règles. Puisqu'il faudra bien jouer nous aussi, apprenons à jouer pour être entendues, quand il faut jouer en accord et quand il est plus profitable de jouer en dissonance ou à contre-temps.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir à faire tout ça; je souhaite surtout pour toutes les femmes, que nous puissions faire face à la musique et en sortir plus fortes et plus solidaires.

Deuxième volet :

POUR DIMINUER L'INCIDENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

***E**n décembre 1994, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté produisaient un bilan des actions en matière de violence conjugale et de leurs résultats. Leurs constats plutôt sombres les conduisaient à toute une série de recommandations pour tenter de **réellement** diminuer l'incidence de la violence conjugale. Nous vous présentons ici des extraits de cet avis au MSSS de 1994.*

Un an plus tard, dans sa politique d'intervention "Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale", déposée le 6 décembre 1995, le gouvernement répond à certaines de leurs demandes et propositions, en néglige d'autres. Pourquoi? Nous partageons avec vous une partie de notre analyse de cette nouvelle politique. Quels sont les enjeux pour les victimes, pour les maisons d'hébergement, pour les autres acteurs impliqués?

Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale au Québec

Rédigé par Louise Riendeau, Denise Tremblay et Madeleine Lacombe

* Avis présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux par le Regroupement provincial et la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.

(...) INTRODUCTION

Le présent avis concerne l'objectif 4 de la Politique de la santé et du bien-être : «*d'ici l'an 2002, diminuer les cas de violence faite aux femmes en milieu familial*»¹.

La violence conjugale n'est pas un phénomène nouveau et la Politique de la santé et du bien-être marque un pas considérable en affirmant une volonté de travail réelle visant à diminuer les cas de violence conjugale. Les quatre-vingts (80) maisons d'aide et d'hébergement membres du Regroupement provincial et de la Fédération², mettent beaucoup d'espoir dans cette politique et dans les suites que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les régies y donneront. Elles souhaitent apporter, par leurs connaissances directes du «terrain» et leur expertise, un éclairage différent et des orientations précises quant aux actions à entreprendre.

Notre objectif ultime est, d'une part, que toutes les femmes victimes de violence conjugale puissent recevoir, pour elles et leurs enfants, des services et de l'aide adéquate peu importe à qui elles s'adressent et, d'autre part, que nous arrivions so-

cialement à renforcer l'ensemble de nos actions permettant une diminution de la violence faite aux femmes. La poursuite de cet objectif constitue pour nous une préoccupation de tous les instants.

I- QUELQUES DONNÉES (...)

Les ressources existantes et leurs champs d'intervention

Le Québec compte 85 maisons d'aide et d'hébergement, dont 80 sont membres du Regroupement provincial ou de la Fédération. Leur mission spécifique est de travailler avec et pour les femmes victimes de violence conjugale afin que cette violence cesse. Les maisons ont donc adopté deux types d'actions pour contrer la violence conjugale: au plan individuel et au plan collectif.

Ces ressources sont accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Elles accueillent les femmes et leurs enfants; et tentent de maintenir, pour les femmes qui n'ont pas besoin d'hébergement, un ensemble de services qui peuvent varier en fonction des ressources disponibles et des besoins spécifiques (infor-

mation, références, consultations, accompagnements, suivi). En outre, elles travaillent à la défense des droits et intérêts des victimes et mènent à des niveaux divers des actions de promotion, de sensibilisation, de prévention et de formation. (...)

Quelques statistiques des maisons d'hébergement membres du Regroupement et de la Fédération pour la dernière année peuvent nous donner une brève idée du travail accompli :

- 8 454 femmes ont été hébergées avec leurs 5 550 enfants
- la majorité de ces femmes ont une scolarité entre la 6^e et la 12^e année; vivent en union de fait ou sont mariées légalement à proportion semblable; ont un revenu familial annuel de moins de 20 000 \$
- 3 514 femmes et leurs enfants ont été refusés par manque de place³
- à elles seules, les maisons membres du Regroupement, ont enregistré près de 30 000 demandes de services sans hébergement (information, référence, consultations, accompagnements ou suivi).

Pour sa part, S.O.S. Violence conjugale, la ligne d'urgence pour femmes victimes de violence conjugale a répondu dans les trois dernières années à 55 877 appels. Le nombre d'appels reçus par ce service connaît actuellement une hausse importante. Suite à la campagne de promotion actuellement en cours pour faire connaître S.O.S., entre le 1er avril et le 31 octobre 1994, l'achalandage a augmenté de 23 % (13 372 appels comparativement à une moyenne de 10 843 durant les années précédentes).

En ce qui concerne les ressources spécifiques pour les hommes agresseurs, le Québec compte une vingtaine de centres d'aide répartis dans différentes régions. Leur mission est d'intervenir auprès des conjoints à comportements violents. Leurs activités vont du traitement au suivi, en passant par la sensibilisation, le dépistage et la formation.

Certains centres de femmes offrent également des services auxquels les femmes violentées peuvent s'intégrer (dépistage, information, référence, consultations, ateliers thématiques, etc.) et travaillent à dénoncer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes.

Quant aux services psychosociaux offerts par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, ils nous apparaissent inégaux et loin de ce que prévoyait la Politique d'aide du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Comme les femmes ne consultent pas nécessairement pour violence conjugale et que son dépistage s'avère difficile, les interventions vont parfois dans des directions qui évacuent cette problématique, sa cause et ses effets.

Dès lors, ces femmes ont peu de chance de recevoir l'intervention spécifique et adéquate qui s'avérerait nécessaire. Sauf quelques rares exceptions, lorsqu'il y a une intervention spécifique, elle semble provenir plus de l'intérêt d'individus que d'une politique claire à l'intérieur des établissements.

Dans les faits, c'est à une multitude de ressources communautaires, populaires, professionnelles (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, infirmières) ou religieuses que les 658 000 femmes violentées du Québec s'adresseront pour elles-mêmes, pour leurs enfants, pour leur conjoint. Elles rechercheront également de l'aide et du support dans leur milieu naturel. Il va de soi que la compréhension de la cause, des effets de la violence et des normes sociales influencent directement la qualité de l'aide et du support.

Le réseau judiciaire constitue un partenaire privilégié pour les maisons d'hébergement: les policiers, procureurs, juges et agents de probation sont en contact direct avec les victimes et les agresseurs. Le système judiciaire doit assumer un

rôle allant de la protection des victimes à la répression des gestes violents. De plus, il véhicule le message social du caractère criminel de la violence. La qualité des rapports de ce système avec les victimes représente un enjeu majeur pour les femmes qui sont en démarche de reprise de pouvoir sur leur vie.

L'augmentation du nombre de plaintes déposées⁴ depuis la mise en application de la Politique d'intervention du ministère de la Justice (1986) reflète, à notre avis, une plus grande volonté de ce réseau de se mobiliser pour contrer la violence conjugale. Toutefois, le nombre de plaintes abandonnées en cours de processus par «manque de collaboration des victimes» constitue un indicateur des embûches que doivent affronter les femmes qui veulent déposer une plainte ainsi que des difficultés de ce système à s'adapter aux besoins particuliers de ces victimes.

Les femmes victimes de violence auront également affaire à un ensemble de secteurs: écoles, logements sociaux, immigration, programmes d'aide aux employées, indemnisation des victimes d'actes criminels, protection de la jeunesse, percepteur des pensions alimentaires, sécurité du revenu, droit matrimonial, médiation familiale, syndicats, etc.

Certains de ces secteurs ont des politiques précises en regard de la violence conjugale, d'autres non.

II - UNE MOBILISATION À POURSUIVRE...

Rappelons qu'il y a à peine 20 ans, les femmes violentées du Québec disposaient de très peu d'alternatives pour assurer leur protection et celle de leurs enfants, que le viol entre conjoints n'était pas reconnu, que le vocable «chicane de ménage» guidait l'intervention judiciaire et «pour le meilleur et pour le pire», celui des institutions religieuses. Il s'agissait avant tout d'un problème relevant du privé où les témoins pouvaient être nombreux mais muets. Il fallait en démontrer l'existence.

D'hier à aujourd'hui, nous n'avons pas chômé: la violence conjugale a été nommée, quantifiée, qualifiée; des ressources ont été mises sur pied. Beaucoup se sont impliqué/e/s au plan personnel, professionnel ou financier. Les médias l'ont scrutée sous toutes ses manifestations. Le ministère de la Santé y est allé de sa Politique d'intervention et le ministère de la Justice a fait de même. Certaines réglementations ont été modifiées, des protocoles d'intervention ont été mis en place. Rares sont ceux et celles qui n'ont pas d'opinion sur le sujet.

Mais encore aujourd'hui et ce, en dépit de cette profusion d'actions, **une femme sur quatre vivra une situation de violence conjugale dans sa vie**⁵. Ce constat peu reluisant guide le présent avis.

La mise en place de la Politique de la santé et du bien-être nous apparaît comme un moment privilégié pour poursuivre et orienter le travail de fond déjà amorcé. Nous sommes convaincues qu'une autre étape peut être franchie dans la mesure où nous centrons nos énergies à pallier aux lacunes du système et dirigeons nos actions sur:

- une intégration des connaissances théoriques et pratiques de la problématique de la violence conjugale;
- une meilleure cohérence dans les solutions individuelles et collectives mises de l'avant;
- une volonté ferme et réelle d'enrayer les différentes formes de violence dont sont victimes les femmes.

III - PAR UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION FÉMINISTE, GLOBALE ET INTÉGRÉE...

La violence conjugale se situe dans le continuum de la violence faite aux femmes. Bien qu'elle s'exerce principalement à l'intérieur de ces relations privilégiées, elle n'est pas le propre des relations amoureuses, conjugales ou familiales.

Il ne s'agit pas d'un problème de communication, de jalousie démesurée, de colère mal canalisée, d'une

perte de contrôle sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, mais bien d'une **volonté de contrôle de l'autre** se jouant à l'intérieur d'une dynamique précise: le cycle de la violence des hommes et de la victimisation des femmes⁶. Lorsqu'une femme violentée décide de reprendre du pouvoir sur sa vie, en quittant son conjoint, les risques d'agressions et d'assassinats augmentent.

Les normes sociales qui centrent les femmes sur leur conjoint et les enlisent dans l'impuissance ont été apprises depuis l'enfance et intégrées. Dans le même sens, les conjoints violents ont appris la violence en intégrant un ensemble de justifications sociales qui la légitiment, produisant des conséquences réelles et quotidiennes sur les femmes et les enfants et des avantages pour eux. Bien que la violence conjugale soit vécue dans le privé, sa cause profonde ne se situe pas pour autant dans le privé.

Lorsqu'un juge affirme à un conjoint violent que s'il recommence, c'est la prison qui l'attend et que ce même homme se retrouve à deux semaines d'intervalle devant le même juge pour le même type d'infraction et que celui-ci le sermonne pour une deuxième fois en lui disant qu'il a pourtant l'air d'un bon gars, sans criminaliser l'infraction, nous venons au **plan judiciaire de dérapier vers la banalisation et même l'acceptation de la violence.**

Lorsqu'un aidant laisse miroiter de l'espoir à une femme qu'il sait pourtant violentée en l'encourageant à s'intégrer à la thérapie de son conjoint pour mieux comprendre son problème d'alcoolisme alors que le conjoint, lui, refuse à sa femme le droit de voir ses amis ou faire des études, nous venons au plan thérapeutique de dérapier vers la justification de la violence.

Lorsqu'une femme violentée demande à ses voisins de téléphoner aux policiers mais que ceux-ci répondent qu'ils ne veulent pas s'en mêler, qu'ils ne veulent pas de problèmes, nous venons au plan social de dérapier vers l'acceptation de la violence.

Lorsqu'une femme violentée choisit de mettre fin à son union, «*ce qui représente la meilleure garantie d'une amélioration de (son) état de santé*»⁷, en dépit de l'appauvrissement qui s'en suivra pour elle-même et ses enfants et qu'en tant que société, nous trouvons normale la dégradation de sa situation économique, nous venons au plan politique de dérapier vers la banalisation et l'acceptation de la violence.

Une stratégie d'intervention féministe, globale et intégrée implique donc:

- que nous agissions sur la cause profonde de la violence conjugale en la reconnaissant pour ce qu'elle est, un moyen de contrôle;

- que nous agissions au plan individuel auprès des victimes (femmes et enfants) en tenant compte de l'impuissance apprise, de leurs besoins et de leurs réalités spécifiques;
- que nous agissions au plan individuel auprès des agresseurs en tenant compte de l'intégration des attitudes et des comportements de contrôle ainsi que les justifications s'y rattachant;
- que nous agissions au plan collectif en questionnant, en dénonçant et en proposant des modifications aux règles sociales qui favorisent le développement et le maintien de la violence envers les femmes;
- que nous agissions au plan collectif en proposant de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes.

Notre expérience quotidienne auprès des femmes et de leurs enfants nous démontre que la moitié du travail de reconstruction est accomplie lorsque tout le monde (famille, ami-e-s, intervenant-e-s des réseaux public ou para-public, communautaire, judiciaire) tient les mêmes propos de fond: rien ne justifie la violence et les femmes ont le droit de choisir, pour elles et leurs enfants, de refuser les normes qui les maintiennent dans le cycle de la violence. Elles sont responsables de leur choix (de mettre fin ou de maintenir l'union) et non pas de la violence, ni même du «bonheur»

du conjoint, ni de maintenir la famille unie à tout prix.

L'intervention féministe ne se réfère pas au choix affirmé d'une femme se définissant féministe, mais à des modèles d'intervention qui ont leurs propres fondements théoriques.

Ils ont prouvé leur efficacité auprès des femmes violentées qui ont eu recours aux services des maisons d'hébergement⁸ ou à ceux des établissements de la santé et des services sociaux⁹ qui les appliquent.

Ces modèles ont en commun une analyse féministe de la problématique et une intervention centrée sur la femme avec pour objectif de lui permettre de jouer son rôle familial et social, d'assumer ses responsabilités, sans être piégée par les stéréotypes, sans que cela ne se fasse au détriment de son identité propre.

Nous sommes très conscientes que les établissements sont régis par un système de devoir et non par un système de pouvoir, ce qui limite les choix d'action qu'ils peuvent adopter pour questionner, dénoncer et proposer de nouvelles valeurs et pratiques. Leur gestion et leur organisation du travail limitent également leur capacité à modifier leurs pratiques¹⁰

Dans ce sens, le MSSS et les régions régionales pourraient agir à titre de leader dans la mobilisation des établissements et la détermination des stratégies à mettre en oeuvre.

IV - QUI CIBLE DES VOIES D'ACTION PRIORITAIRES

La prévention: un enjeu de taille

Les étapes les plus cruciales pour prévenir l'apparition de la violence conjugale, son augmentation et les séquelles qu'elle laisse sont d'en cibler la cause, les effets et la façon dont elle est intégrée.

Dans un deuxième temps, il ne s'agit pas de promouvoir publiquement une image idyllique des relations hommes-femmes-enfants, ou son contraire «le sang qui coule dans le lavabo». Nous devons plutôt fournir aux individus et aux groupes les moyens concrets de se questionner, d'expérimenter et d'intégrer des modèles dont «*le but est de contrer le rapport de force (...) et de proposer des valeurs de respect et d'égalité ainsi que des comportements pacifiques*»¹¹.(...)

La formation des ressources

L'atteinte de l'objectif 4 de la Politique de la santé et du bien-être ne peut être réalisable sans qu'il y ait transmission des connaissances théoriques et pratiques en violence conjugale. (...)

Mentionnons à titre d'exemple, que les maisons d'hébergement ont besoin de formations qui leur permettraient d'intégrer les doubles ou

parfois même les triples problématiques vécues par les femmes : violence conjugale/toxicomanie ou violence conjugale/santé mentale. Pour nous, il ne s'agit pas de devenir des spécialistes en toxicomanie ou en santé mentale, mais de nous assurer d'un bon dépistage et d'offrir une aide efficace lors de l'intervention de première ligne. (...)

V - AVEC EN BOUT DE LIGNE, UNE ORGANISATION DES SERVICES QUI TIENT COMPTE :

De l'ensemble des besoins des femmes et de leurs enfants

Depuis des années les femmes nous disent et redisent de vive voix, par écrit ou lors des assemblées générales annuelles leurs besoins de services de suivi post-hébergement (individuel et de groupe).

Les intervenantes des maisons font le même constat : la consolidation des acquis serait garante de la reprise de pouvoir des femmes violentées et contribuerait à diminuer le phénomène des portes tournantes. L'expérimentation d'un programme de suivi par le Regroupement provincial¹² et l'étude de Rinfret-Raynor¹³ confirment d'ailleurs cette lecture de la réalité du terrain. En attendant, à défaut d'une volonté de reconnaître ces besoins, la

poussière s'accumule sur les programmes.

Il en va de même des services sans hébergement (information, référence, consultation, accompagnement, groupe d'entraide) dont les demandes sont en croissance et qui sont pourtant offerts sur une base de cas à cas. Le développement de tels services répondrait premièrement aux besoins des femmes et pourrait permettre de diminuer les coûts liés à la violence conjugale.

Dans certaines régions, aucune des maisons n'est accessible pour les femmes en perte d'autonomie. De plus, les maisons ne disposent d'aucun budget supplémentaire pour les femmes en milieu rural ou en région éloignée. (...)

Les demandes des femmes vont également dans le sens d'une accessibilité accrue à des mesures de répit adaptées à leur réalité, des services psychosociaux pour leurs enfants (psycho-éducation, pédopsychiatrie, etc.) et de transport scolaire permettant de maintenir le lien avec l'école lors du séjour en maison d'hébergement.

Les maisons d'hébergement proposent que le MSSS et les régies s'assurent, dans l'organisation des services, que les femmes victimes de violence et leurs enfants aient accès à l'ensemble des services dont elles ont besoin et y attribuent les fonds nécessaires à leur maintien et à leur développement.

D'un partenariat issu des besoins

Le partenariat est une stratégie privilégiée dans la mise en oeuvre de la réforme des services de santé et des services sociaux. Certaines expériences de partenariat des maisons d'hébergement avec les établissements, les réseaux judiciaire, communautaire et populaire, religieux ou scolaire, se sont avérées et s'avèrent encore très fructueuses dans l'amélioration de la qualité de l'action en violence conjugale. Dans tous ces cas, nous estimons que certaines conditions de base étaient présentes :

- une lecture commune de la problématique de la violence conjugale
- une connaissance de fond et une prise en compte des réalités organisationnelles, des missions et des champs d'intervention de chacun des partenaires.

De plus, en terme de partenariat, il nous apparaît essentiel de **favoriser les initiatives du milieu** plutôt que de commander des échanges qui ne seraient pas centrés sur des besoins communs et concrets identifiés par les acteurs concernés. Dans plusieurs régions, les résultats tangibles obtenus via les sessions Violence en héritage (milieux religieux) ou les collaborations maisons d'hébergement/Table de concertation en violence conjugale ou maisons d'hébergement/Table

de concertation des groupes de femmes (violence conjugale — condition féminine) en démontrent la pertinence. (...)

VI - DES BESOINS PRESSANTS QUI COMMANDENT DES RÉPONSES

Les besoins des femmes victimes de violence conjugale se divisent en trois catégories.

Les besoins d'intervention de première ligne

En situation de crise, pendant, après ou juste avant que ne se déclenche un épisode de violence, les femmes victimes de violence conjugale ont besoin de ressources accessibles qui peuvent répondre rapidement à leurs besoins. En effet c'est souvent lorsque leur vie est en danger, lorsque leurs sentiments de peur et d'outrage sont au plus haut niveau que les femmes décident de sortir de chez elles. Une intervention rapide est importante pour deux raisons. D'abord, elles sont en danger ou ont besoin d'aide immédiate. Aussi, c'est souvent au moment où une femme est prête à assurer sa sécurité et celle de ses enfants qu'elle a le plus de chance d'entreprendre une première démarche de reprise de pouvoir. Si on ne peut lui apporter une réponse à ce moment-là, les doutes et les justifications de la violence, les pressions de l'entourage, risquent de la ramener dans le cycle de la violence. (...)

Les femmes victimes de violence conjugale doivent donc pouvoir trouver des lieux d'écoute et d'accueil, accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, prêts et capables¹⁴ de se mobiliser pour leur venir en aide. Ces ressources doivent leur permettre de valider leurs perceptions de la violence, leur offrir de l'aide immédiate et de la sécurité, si tel est leur besoin.

Les femmes victimes de violence conjugale doivent donc pouvoir trouver des lieux d'écoute et d'accueil, accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, prêts et capables¹⁴ de se mobiliser pour leur venir en aide. Ces ressources doivent leur permettre de valider leurs perceptions de la violence, leur offrir de l'aide immédiate et de la sécurité, si tel est leur besoin.

Cette aide doit être offerte en partenariat par les ressources psychosociales et judiciaires.

Les besoins d'intervention de support

Qu'elles décident de quitter ne serait-ce que temporairement leur conjoint ou qu'elles décident d'évaluer les perspectives qui s'offrent à elles — trouver refuge dans une maison d'hébergement, entreprendre des démarches de séparation ou de divorce, poser des conditions à la poursuite de la vie commune, mettre en place des scénarios de sécurité, etc.— les femmes violentées qui demandent de l'aide doivent avoir accès à des services qui comprennent leur réalité, axent leurs interventions sur leurs besoins et les aident à reprendre du pouvoir sur leur vie.

Les besoins de ces femmes doivent trouver une réponse que ce soit dans le cadre d'un hébergement ou dans le cadre d'un service de consultation externe. (...)

Les besoins d'intervention de consolidation

Qu'elles décident ou non de continuer la vie commune avec leur conjoint, la démarche de reprise de pouvoir sur leur vie ne va pas de soi pour les femmes victimes de violence conjugale. Toute leur estime de soi, leur confiance en elle est à reconstruire. De plus, dans cette démarche, elles se butent à diverses réactions : à celles du conjoint violent, mais aussi à celles de l'entourage — la famille, le réseau social. Malgré tous les messages qu'on puisse leur transmettre explicitement — elles n'ont pas à subir la violence, elles ont droit à la sécurité et à une vie heureuse, elles sont responsables de leurs choix, etc.— le réseau social a souvent tendance à réagir devant les femmes qui s'écartent de leur rôle traditionnel. (...)

Entreprendre une démarche de restauration de l'estime de soi constitue pour les femmes victimes de violence conjugale une longue route. Cela commande des services à moyen et long terme centrés sur la femme, sur ses besoins, sur les émotions liées à la violence qu'elle a vécue.

De plus, ce n'est parce qu'une femme a quitté son conjoint que celui-ci cessera d'être violent. Que ce soit explicitement ou de façon plus subtile, plus raffinée, le conjoint tentera de continuer à exercer son contrôle sur la femme et sur les

enfants. Il utilisera la manipulation, les promesses, la thérapie; il fera intervenir la famille, les amis; bref, il utilisera tous les moyens dont il dispose pour tenter de ramener sa compagne sous son joug et de recouvrer les privilèges qu'il a perdus. Tout cela amènera la femme à douter de ses choix. Les promesses et les justifications du conjoint risquent de l'entraîner à nouveau dans le cycle de la violence.

Tout comme en intervention de première ligne ou de support, au moment de la consolidation, les femmes ont besoin d'aide. Mais pas de n'importe quel soutien. L'intervention doit aider les femmes à déceler ces manipulations, à les replacer dans le contexte socio-politique de la violence et à rompre avec leur vécu de violence. (...)

VII - LA RÉPONSE À CES BESOINS

À l'heure actuelle seuls les services policiers, les urgences des hôpitaux, S.O.S. violence conjugale et les maisons d'hébergement peuvent répondre 24 heures par jour, 7 jours par semaine aux besoins des femmes victimes de violence conjugale.

On ne peut cependant demander au système médical ni au système policier de répondre à l'ensemble des besoins d'urgence des femmes victimes de violence conjugale. Leur rôle se résume respectivement à

offrir des soins médicaux et à intervenir pour prévenir ou faire cesser le commission d'un acte criminel de façon à assurer la sécurité des femmes. Ces deux réseaux, de même que S.O.S. violence conjugale peuvent — et devraient — cependant remplir un rôle d'orientation vers les ressources psycho-sociales.

En plus de pouvoir répondre aux besoins de sécurité des femmes et des enfants, les maisons les accueillent quelle que soit l'heure, les écoutent, les conseillent, les orientent vers la bonne ressource et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Chaque maison est en fait une ligne d'urgence.

Durant les heures normales de bureaux, les ressources psycho-sociales du réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement les CLSC, devraient pouvoir répondre aux besoins des femmes victimes de violence conjugale. (...)

La place des maisons d'aide et d'hébergement

À venir jusqu'à maintenant, le MSSS n'a reconnu les maisons d'aide et d'hébergement que pour les services d'hébergement. Mais, comme nous l'avons dit précédemment, parce que les besoins des victimes de violence conjugale sont beaucoup plus larges et que peu de ressources y apportent des réponses, les maisons tentent de répondre le plus globalement aux besoins des femmes violentées et de leurs

enfants. Toutefois, faute de ressources suffisantes, il leur est souvent impossible d'assurer les services de support pour les femmes qui n'ont pas besoin d'hébergement. Il en est de même pour les services de suivi formel. Et si elles offrent ces services, c'est en hypothéquant un peu la qualité des services offerts en hébergement. Avec un tel morcellement des services, il leur est difficile d'atteindre leur pleine efficacité.

Pourtant, les maisons constituent déjà un point d'assise privilégié pour la mise en place de réponses plus adaptées aux besoins des femmes violentées. Nous ne répéterons jamais assez que ces femmes doivent pouvoir trouver une réponse adéquate à leurs besoins quelle que soit la ressource à laquelle elles s'adressent. Mais devant les difficultés actuelles à offrir cette réponse, les maisons sont prêtes à assumer davantage de responsabilités à ce niveau. Elles disposent d'une infrastructure stable, de personnel formé, d'outils de travail qui ont fait leurs preuves et les femmes qui utilisent leurs services sont satisfaites.¹⁵

Dans un contexte de rareté des ressources, de recherche d'efficacité et d'efficacités, ne pas utiliser davantage le potentiel des maisons d'hébergement nous semble relever du gaspillage. Il y a déjà bien longtemps que le réseau des maisons d'hébergement met la femme violentée au coeur du système.

Dans un contexte de rareté des ressources, de recherche d'efficacité et d'efficacités, ne pas utiliser davantage le potentiel des maisons d'hébergement nous semble relever du gaspillage. Il y a déjà bien longtemps que le réseau des maisons d'hébergement met la femme violentée au coeur du système.

De plus, faut-il le rappeler, les femmes qui traditionnellement s'adressent aux maisons d'hébergement sont des femmes défavorisées économiquement qui n'ont pas les moyens d'utiliser les services de psychologues en pratique privée et qui ne trouvent pas — ou pour diverses raisons, ne souhaitent pas demander — l'aide nécessaire dans le réseau étatique de services sociaux.(...)

CONCLUSION :

En conclusion, nous espérons que le MSSS actualisera l'objectif 4 de la Politique de la santé et du bien-être et mettra à contribution tous les acteurs concernés. Il est primordial que collectivement nous arrivions à une meilleure connaissance de la violence conjugale, de ses conséquences et des actions à entreprendre.

Les chiffres dévoilés par Statistique Canada, en 1993, nous montrent que la violence conjugale n'est pas seulement un fléau social mais qu'elle constitue une véritable épidémie. La situation actuelle est extrêmement grave et a déjà trop duré. Si nous voulons diminuer l'incidence de la violence conjugale, une intervention féministe, globale et intégrée doit être mise en place et doit déboucher sur une organisation de services congruente.

Le MSSS et les régies régionales ont un rôle de leader à jouer. Quant aux maisons d'aide et d'hébergement, elles sont prêtes à servir, à mettre à contribution l'expérience et l'expertise acquises au cours des dernières 20 années. Nous souhaitons vivement que le ministère leur permette de jouer ce rôle pleinement

- ¹ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Politique de la santé et du bien-être*, Gouvernement du Québec, 1992, 192 pages.
- ² Dans le but d'alléger le texte nous utiliserons les appellations Regroupement provincial et Fédération pour désigner le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté.
- ³ Ces femmes doivent alors s'adresser à une autre maison à l'intérieur ou à l'extérieur de leur région.
- ⁴ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *Violence conjugale, Statistiques 1992*, Direction générale de la sécurité et de la prévention, Gouvernement du Québec, 1993, (publication annuelle) 27 pages.
- ⁵ Rappelons qu'il ne s'agit là que des gestes violents considérés comme une infraction criminelle.
- ⁶ PRUD'HOMME Diane, *La violence conjugale... c'est quoi au juste?*, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1993, 49 pages.
- ⁷ CHÉNARD Lucie, CADRIN Hélène, LOISELLE Josette, op. cit., p. 71.
- ⁸ RINFRET-RAYNOR Maryse, CANTIN Solange, *Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Éditions Gaëtan Morin, 1994, pages 341 à 361.
- ⁹ RINFRET-RAYNOR Maryse, op. cit.
- ¹⁰ PAQUET-DEEHY Ann, *Apprendre à intervenir auprès des femmes violentées, synthèse d'une recherche action sur une expérience de formation féministe*, Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, 1992, 23 pages.
- ¹¹ PRUD'HOMME Diane, *Un grain de sable dans l'engrenage, pistes de solution pour contrer la violence conjugale*, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1994, p.85.
- ¹² BILODEAU, Dominique, *Rapport d'activités sur l'expérimentation du programme de suivi déposé à Santé et bien-être Canada*, mars 1994
- ¹³ RINFRET-RAYNOR Maryse, op. cit.
- ¹⁴ Les maisons d'aide et d'hébergement répondent généralement à ces critères mais le manque de ressources suffisantes vient parfois nuire à la qualité, si importante, de ce premier contact.
- ¹⁵ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, op. cit, p.48.

RÉSUMÉ, ANALYSE ET ENJEUX

de "Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale"

Politique gouvernementale d'intervention

Rédigé par Louise Riendeau, avec la collaboration de Denise Tremblay, Chantale Boudreau, Marie-Claude Deschamps et Johanne Fréchette

INTRODUCTION

Pour évaluer à son juste titre la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, il nous faut la situer dans une perspective historique et souligner un premier constat: il s'agit d'une politique gouvernementale qui s'inscrit dans le cadre de la décentralisation de l'État.

Bien que nous ayons été associées à l'élaboration de cette politique, via le comité consultatif dont s'était doté le comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, ce n'est pas notre politique. C'est celle du gouvernement. Celui-ci a ses propres objectifs et impératifs. Il a tenté d'y répondre et aussi d'arbitrer les points de vue parfois fort différents des nombreux partenaires-terrain qui ont été associés à l'élaboration de cette politique. Il est par ailleurs normal qu'il en demeure le maître d'oeuvre et qu'il soit par la suite imputable des actions qu'il propose pour atteindre les objectifs énoncés dans cette politique.(...)

UNE APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

D'abord, la politique s'inscrit clairement dans la lignée de la réforme

de la santé et des services sociaux: elle poursuit un **objectif de santé et de bien-être** (objectif 4); elle cible une **clientèle**; pour le **partenariat**, la **coordination** et la **concertation**, elle s'appuie sur les **dynamiques régionales**; et elle appelle l'**ensemble des partenaires** concernés à participer à cet effort pour endiguer le phénomène de la violence conjugale.

Cette politique est donc centrée sur la problématique et sur les personnes qui l'exercent ou la subissent et non pas sur chacun des acteurs appelés à intervenir auprès de ces personnes. Chacun aura son rôle à jouer, à la mesure de ses moyens, en partenariat avec les autres et dans une perspective inter-sectorielle. Nous sommes loin de la *Politique d'aide aux femmes violentées* qui, en 1985, confiait des mandats spécifiques aux maisons d'hébergement, aux CALACS et aux CLSC. Le passage d'une approche

centrée sur les dispensateurs de services à une approche centrée sur des objectifs et une clientèle est ici bien illustré.

UNE LECTURE FÉMINISTE DE LA PROBLÉMATIQUE

Ensuite, contrairement à la *Politique de la santé et du bien-être* (PSBE, 1992) où l'on sentait la valse hésitation entre le courant féministe et le courant familialiste, la présente politique ne parle plus de violence faite aux femmes en milieu familial mais de violence conjugale. De plus, alors que la PSBE disait qu'aucun lien de cause à effet n'avait été démontré pour expliquer la violence conjugale et que la croyance en l'idée que les femmes ne sont pas égales aux hommes faisait partie des facteurs explicatifs¹, la présente politique campe dès le départ cette violence dans une perspective sociale de domination historique des hommes sur les femmes. C'est une des forces de cette politique et cela constitue une avancée importante et fort encourageante dans la mesure où il s'agit ici d'un document gouvernemental. (...)

L'actuelle politique renforce encore plus la place de la problématique et celle des maisons. Elle est beau-

coup moins timide sur le fait que la violence conjugale constitue un phénomène social et elle propose des voies d'actions plus larges que les solutions individuelles préconisées par la PSBE.

UNE APPROCHE CLIENTÈLE VERSUS UNE APPROCHE GLOBALE

La présente politique parle d'approche globale. L'approche globale signifie ici : intervention auprès des femmes, des enfants et des hommes en complémentarité et avec cohérence. Même si ces dernières conditions sont loin d'être acquises — nous y reviendrons — il s'agit tout de même d'un gain. La politique ne remet cependant pas en question les structures sociales qui permettent à la violence de se maintenir.(...)

La Politique d'intervention, chapitre par chapitre

L'INTRODUCTION DE LA POLITIQUE

Dès le départ, le texte de la politique introduit l'importance de la problématique de la violence conjugale en fonction des coûts sociaux qu'elle entraîne. On retrouve là une certaine similarité avec ce que nous avançons dans notre avis au MSSS.

La politique poursuit en parlant de la nécessité de mobiliser tous les citoyens et toutes les citoyennes dans la lutte contre la violence conjugale. Il faut se demander comment on réussira à faire cela. Nous verrons dans les chapitres suivants quels moyens sont proposés pour y arriver. Tout comme nous le faisons dans notre avis au MSSS, la politique insiste sur la nécessité de mobiliser tous les acteurs.

Bien qu'elle situe la violence conjugale dans le cadre général de la violence exercée dans notre société, la politique pose la spécificité de la violence conjugale du fait que ce sont des femmes qui en sont les principales victimes. Cette notion sera réaffirmée plus loin au niveau de la définition de cette problématique.

Aussi, dès son introduction, la politique reconnaît le rôle qu'ont joué les groupes de femmes dans la reconnaissance de cette problématique sociale.

La politique reconnaît aussi les pas faits depuis les années 1970, mais, tout comme nous le faisons dans notre avis au MSSS, trace un constat d'échec. Le gouvernement attribue cet échec au fait que les actions sont sectorielles et cloisonnées. Comme voie de solutions, il prône donc une action globale, cohérente, complémentaire et concertée de tous les acteurs concernés. Dans notre avis au MSSS, nous proposons une stratégie d'intervention féministe, globale² et intégrée (cohérente et

concertée). Nous ne sommes donc pas si loin et, si la politique ne nomme pas le mot féministe, nous sentons clairement qu'une analyse féministe est sous-jacente dans plusieurs parties de celle-ci.

L'introduction présente aussi les quatre grands axes d'intervention mis de l'avant dans cette politique, c'est-à-dire la prévention, le dépistage, l'adaptation aux réalités particulières et l'intervention.(...)

Les moyens mis de l'avant pour réaliser ces axes d'intervention sont :

- la coordination des services offerts aux femmes, aux hommes et aux enfants ;
- la concertation ;
- la formation ;
- la recherche sur les causes et les conséquences ;
- l'évaluation des programmes et des services — la recherche d'efficacité.

Hormis la recherche, tous ces moyens relèvent de la compétence et des responsabilités des régies régionales.(...)

LA PROBLÉMATIQUE

La politique reprend la définition de la violence adoptée par les Nations Unies, en 1993. Elle définit la violence conjugale comme un geste de domination d'un homme sur une femme dans le cadre général et his-

torique de la domination des hommes sur les femmes et des rapports de force inégaux entre les deux genres sur les plans publics et privés. À notre connaissance, jamais le gouvernement québécois n'était allé si loin. Si cette définition est on ne peut plus satisfaisante pour les groupes de femmes, il faut toutefois nous méfier d'un ressac possible. (...) Il faudra donc trouver des moyens pour éviter que ceux-là qui ne veulent pas qu'on remette en question les valeurs sexistes véhiculées dans notre société, ne trouvent le moyen que soit jeté par dessus bord l'ensemble de la politique. La définition de la problématique constitue le point central de la politique, mais c'est sur le terrain et dans le concret que l'intégration de cette définition se vérifiera. (...)

LES COÛTS DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La politique reconnaît l'ampleur des coûts liés à cette problématique, que ce soit en terme de santé physique ou mentale, de productivité au travail, d'utilisation des services de santé, des services sociaux et des services judiciaires, des services policiers et correctionnels, de subventions aux ressources d'aide, etc. Pour les victimes, on mentionne aussi les conséquences qui sont difficiles à chiffrer, comme la peur, les séquelles, etc.

Le calcul des coûts est majoritairement basé sur les conséquences sur les victimes. La politique

passé quasi sous silence les coûts sociaux liés aux agresseurs (emprisonnement, perte d'emploi, etc). Sur le terrain et dans la population, c'est notamment sur ce plan que peut se produire le ressac. On risque de parler de deux types de victimes: les femmes et les enfants victimes de la violence et les hommes eux aussi victimes du patriarcat. Si ces derniers sont perçus comme victimes, on risque de vouloir, au nom des coûts sociaux et individuels qu'ils encourent (perte de leur conjointe, paiement de pension alimentaire pour les enfants, perte de leur réputation, obligation de jouer leur rôle social de pourvoyeur, etc.), leur offrir des services et un soutien qui leur permettront de minimiser les conséquences négatives de leurs gestes. On oubliera alors que la violence est choisie, que le contrôle exercé sur la conjointe procure une série d'avantages et de privilèges. On risque ainsi, parfois même inconsciemment, de permettre à l'homme de recouvrer une partie de ses privilèges.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Quoiqu'en général intéressants, ces principes sont très larges et dans certains cas peuvent laisser place à l'interprétation. Surtout dans la mesure où l'ensemble des acteurs n'adhèrent pas à la définition de la violence conjugale. Le premier défi pour le gouvernement et pour les groupes de femmes est donc de

faire partager le plus largement possible cette définition.

Contrairement à ce que nous demandions dans notre avis au MSSS, certains des principes directeurs dénoncent la violence mais ne s'attaquent pas suffisamment à ses causes (les rapports de domination et l'inégalité) et aux règles et structures sociales qui la sous-tendent et lui permettent de se maintenir. Ils peuvent déboucher sur des interventions visant à traiter avec la même intensité le problème des hommes violentés et celui des femmes violentées. On travaillerait alors sur les conséquences de la violence et non sur les causes et le contexte social qui lui permettent d'émerger et de se maintenir. Les principes liés au respect des personnes et aux rapports égalitaires pourraient aussi être dénaturés. Par exemple, au nom de l'égalité, on pourrait faire la promotion des droits des hommes violents en tant que pères, sans tenir compte du fait qu'ils peuvent utiliser ces droits pour justifier et maintenir leur rapport de force sur leur ex-conjointe. De façon générale, nous croyons qu'effectivement les hommes et les femmes au Québec ont des droits à l'égard des enfants et doivent assumer les responsabilités qui y sont associées. Toutefois, la réalité est souvent moins simple dans un contexte de violence conjugale.

Par ailleurs, les principes d'intervention sont clairs et intéressants. On y réaffirme le caractère criminel de la violence conju-

Pour notre part, en tant que maisons d'aide et d'hébergement, nous sommes imputables de notre mission de défense des droits et des intérêts des femmes victimes. En ce sens, nous avons la responsabilité de nous assurer que les actions entreprises répondent à leurs besoins. C'est pourquoi nous demandons d'être reconnues comme partenaires privilégiées en violence conjugale: nous voulons à la fois contribuer à l'évaluation des besoins et des ressources à mettre en place en violence conjugale et aussi jouer un rôle de conscience ou de sentinelle face à la réalisation des plans d'action. Nous serons évidemment aussi imputables de la qualité des services que nous offrirons.

gale, le fait qu'il s'agit d'un moyen choisi par l'agresseur et que la sécurité et la protection des femmes et des enfants doivent primer. On rappelle que l'intervention auprès des victimes doit se faire dans le respect de leur autonomie et de leur capacité de reprise de contrôle de leur vie. On doit aussi tenir compte des effets de la violence sur les enfants pour tenter d'en atténuer les conséquences.

Et enfin, les principes réaffirment la nécessité de responsabiliser les hommes face à leurs gestes; à ce chapitre, ils sont toutefois moins affirmés que ceux que nous trouvons dans le document *Intervention auprès des conjoints violents, Orientations*³. Ces principes vont aussi moins loin que notre avis au MSSS où nous affirmions la nécessité de tenir compte, dans toute intervention auprès des hommes, de l'intégration des valeurs et des règles sociales ainsi que des attitudes et des justifications qui y sont rattachées.

En général, les principes d'intervention sont assez congruents avec ce que nous présentions dans notre avis au MSSS; le problème réside dans le fait qu'ils peuvent laisser place à l'interprétation.(...)

LES CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE

Dans ce chapitre de la politique, on réaffirme d'abord la nécessité d'une compréhension commune de la problématique.

Puis vient la **coordination des actions et des services** qui seront mis en place. Dans notre avis au MSSS, et conformément avec la réforme de la santé et des services sociaux, nous affirmions que les régies devaient rendre accessibles l'ensemble des services. Les régies régionales doivent donc être imputables à ce niveau.

Pour notre part, en tant que maisons d'aide et d'hébergement, nous sommes imputables de notre mission de défense des droits et des intérêts des femmes victimes. En ce sens, nous avons la responsabilité de nous assurer que les actions entreprises répondent à leurs besoins. C'est pourquoi nous demandons d'être reconnues comme partenaires privilégiées en violence conjugale: nous voulons à la fois contribuer à l'évaluation des besoins et des ressources à mettre en place en violence conjugale et aussi jouer un rôle de conscience ou de sentinelle face à la réalisation des plans d'action. Nous serons évidemment aussi imputables de la qualité des services que nous offrirons.

Une autre condition de réussite énumérée par la politique est bien sûr la concertation. Dans notre avis au MSSS, nous parlions d'un partenariat issu des besoins et non pas commandé d'en haut, d'une concertation librement choisie et non pas imposée localement, régionalement et provincialement.

Toute souhaitable et nécessaire qu'elle soit, la concertation ne doit cependant pas prendre une ampleur

telle que tout notre temps y soit consacré: nous devons avoir le temps de continuer à travailler sur le terrain.

Cette concertation ne doit pas non plus se voir comme un échange mutuel d'informations sur les ressources ⁴ mais plutôt comme un effort commun à partir d'une analyse et d'objectifs communs.

De plus, le diagnostic posé dans la politique sur les problèmes de concertation nous apparaît assez faible. On attribue son échec au manque de pouvoir décisionnel des personnes qui y sont impliquées ainsi qu'au manque de ressources financières et aux problèmes logistiques. Si cela n'est pas faux, il faut aussi ajouter à ces éléments d'explication les différences de compréhension de la problématique.

La formation est aussi identifiée comme une des conditions de réussite de la politique. Nous sommes d'accord et nous pensons même que cela doit figurer en tête de liste des plans d'action de façon à ce que l'ensemble des acteurs acquièrent une vision commune de la problématique, ce qui faciliterait grandement la mise en place des actions.

Enfin, la recherche et l'évaluation des services constituent les deux autres moyens d'assurer le succès de la politique. Dans les deux cas, les groupes de femmes devront être présents dans le processus de détermination des hypothèses de recherche et des indicateurs qui seront utilisés.

MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

La politique remet au gouvernement le soin d'assumer le leadership au niveau des orientations et des actions à privilégier. Ce dernier doit agir comme un « catalyseur » ⁵ et s'assurer de la mise en place des conditions favorables à sa réussite.(...)

La politique propose une définition de la violence conjugale et une multitude d'actions sont proposées. Une foule d'acteurs y seront associés. Tout ne sera pas réalisable.

Les intentions sont excellentes et répondent en général à nos préoccupations, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre la fameuse cohérence dont il est question tout au long de la politique. Toutefois, aucun échéancier n'est précisé.

Et c'est justement en raison du nombre d'acteurs, de niveaux de décision (six ministères, une autorité provinciale de coordination, des autorités régionales, locales) et de mesures à mettre en place, que nous aurions souhaité que le gouvernement soit beaucoup plus clair au niveau des responsabilités à assumer.

En raison de ce flou, nous risquons d'avoir des difficultés à évaluer réellement le succès ou l'échec de la politique dans les prochaines années. Chacun risque de se lancer la balle.(...)

Et c'est justement en raison du nombre d'acteurs, de niveaux de décision (six ministères, une autorité provinciale de coordination, des autorités régionales, locales) et de mesures à mettre en place, que nous aurions souhaité que le gouvernement soit beaucoup plus clair au niveau des responsabilités à assumer

EN CONCLUSION

La politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale ressemble un peu à une courtepointe. Bâtie en rassemblant des gens de tous les secteurs qui ne partageaient pas nécessairement une analyse et une vision commune de la problématique de la violence conjugale, elle est à l'image de la diversité de ces acteurs.

Même si le comité interministériel a réussi le tour de force de faire asseoir tout ce monde autour de la même table, l'exercice n'a pas été sans confrontation. Au nom des victimes, nous avons fait des gains mais la politique donne à chacun son petit bout de couverture.

Quoiqu'il en soit, même si, à notre sens, tous les problèmes n'ont pas été réglés, la politique nous donne des outils (définition de la problématique, principes directeurs) pour travailler sur une compréhension commune de la violence conjugale. Elle en réaffirme le caractère criminel. Elle a su éviter l'écueil de l'approche familialiste.

Tant en utilisant l'appellation « maisons d'aide et d'hébergement » qu'en affirmant la nécessité d'y assurer d'autres services, elle reconnaît que les maisons ne font pas que de l'hébergement et nous permet ainsi d'espérer que nous pourrions éventuellement mieux répondre aux besoins des victimes.

Il est évident que nos rapports avec les autres acteurs se poursuivront sur le mode de la coopération conflictuelle⁶. Nous devons sans cesse négocier et convaincre nos partenaires de la nécessité de s'attaquer dans chaque cas au rapport de force qui sous-tend la violence conjugale. La politique sera un outil d'argumentation de plus.

La politique a les défauts de ses qualités ; elle est globale et de ce fait, commande une multitude d'actions. Nous y voyons là deux risques : l'immobilisme devant l'ampleur de la tâche ou le saupoudrage des énergies dans toutes sortes d'actions à la fois.

Et c'est justement au niveau de la mise en oeuvre de la politique que le bât blesse. À peine quelques paragraphes y sont consacrés. Le gouvernement semble croire que le seul fait d'énoncer qu'il est impérieux d'atteindre une compréhension commune permettra ipso facto d'atteindre cet objectif. Il laisse reposer cette lourde tâche sur les épaules de quelques responsables provinciaux et régionaux chargés d'entraîner dans le sillage des neufs principes directeurs une armée d'éducateurs, de professionnels de la santé, d'intervenants sociaux, judiciaires et correctionnels.

Comme outils, il leur offre la formation, l'évaluation, la recherche et la concertation. Mais, justement en l'absence d'une compréhension et d'une vision communes du problème, le gouvernement risque

d'envoyer ces responsables, ainsi que nous-mêmes, tout droit dans une tour de Babel.

Nous devons donc éviter de nous disperser. C'est notre mission de défense de droits, de changement social qui devra dicter nos choix. Dans certains cas, notre rôle de surveillance devra prendre le pas sur celui de dispensatrices de services. Telle est notre spécificité.

Tout cela commande évidemment de continuer à nous outiller pour jouer les rôles qui nous sont dévolus. Cela demande aussi des ressources humaines et financières.

¹ MSSS. *Politique de la santé et du bien-être*, 1992, Gouvernement du Québec, p. 47 et 48.

² Pour nous, le terme « globale » ne référerait pas seulement à intervenir auprès des femmes, des enfants et des hommes mais présentait une perspective plus large englobant les causes, les règles sociales et la socialisation qui en découle. Voir *Pour diminuer l'incidence de la violence conjugale* (1994), p. 14.

³ MSSS. *Intervention auprès des conjoints violents, Orientations*, 1992, Gouvernement du Québec, p. 15 et 16.

⁴ MSSS. *Intervention auprès des conjoints violents, Orientations*, 1992, Gouvernement du Québec, p. 13.

⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, p. 72.

⁶ LAMOUREUX, Jocelyne. *Le partenariat à l'épreuve*, 1994, Éditions Saint-Martin, 235 pages.

Troisième volet :

POUR ET PAR UNE APPROCHE GLOBALE

À travers une série d'articles déjà publiés dans notre bulletin de liaison, nous tentons d'illustrer la gamme de réalités auxquelles les maisons d'hébergement sont confrontées quasi quotidiennement. Sur quelles bases appuyer ou non le travail des groupes pour conjoints violents? Comment, tout en respectant les réactions d'une femme hébergée, réagir à l'agression quand son conjoint s'introduit de force dans une maison d'hébergement? Comment sensibiliser les médias à l'impact de leur travail, et de leurs préjugés, sur les victimes et sur l'opinion publique? Comment aider une femme que la violence conjugale conduit à la psychiatrie? Partage d'expériences vécues, de questionnements, de réflexions et d'analyse dans ce dernier volet.

Le courrier des lectrices

Chères amies,

Une histoire peu banale nous est arrivée dernièrement. Nous aimerions partager ce fait vécu avec les lectrices de l'Avalanche.

Le 22 juillet dernier, un conjoint se présente à la maison d'hébergement pour voir sa femme. Il est entré par la porte arrière et a fouillé partout dans la maison. Malgré les interventions des travailleuses pour l'arrêter, il a continué. Il a dit: "Éloigne-toi, j'veux voir ma femme et mes enfants".

Les policiers ont été appelés. À leur arrivée, l'homme était déjà reparti. Trois femmes hébergées et sept enfants ont assisté à la scène.

La femme est arrivée le 21 juillet et a été transférée le 22 dans une autre maison de la région car son conjoint faisait du harcèlement téléphonique. Il a téléphoné une dizaine de fois dans la journée pour lui parler et comme l'intervenante maintenait qu'il n'y avait pas de madame X, il a menacé de "faire des mouches".

Cet événement a perturbé plusieurs personnes et les réactions ont été diverses (peur, agressivité, panique, etc.)

Une réunion d'hébergées a été tenue pour permettre à toutes de verbaliser et pour savoir la position de chacune face à la possibilité de porter plainte ou pas. La majorité était pour le fait de porter une plainte pour plusieurs raisons: par solidarité pour toutes les femmes qui ont besoin de nous, pour ne pas perdre le pouvoir, pour ne pas encourager d'autres hommes à faire pareil, pour démontrer notre force et notre sérieux, pour préserver le seul oasis de paix. Toutefois, on a mentionné l'importance que la femme concernée soit avisée de notre démarche.

Madame X n'acceptait pas l'idée d'une plainte contre son mari et était prête à retourner avec lui si le geste était posé. Comme le conjoint est suicidaire

et que la belle-famille la responsabilise de tout, elle ne pouvait pas assumer cela.

Les intervenantes ne veulent pas laisser aller cela sans réagir mais plusieurs questions se posent:

- que va devenir la femme?*
- va-t-elle nous rappeler si un jour elle a besoin de nos services?*
- cela nous donne quoi si elle fait un faux témoignage?*
- les médias vont s'emparer de l'histoire, mais elle sera diffusée comment?*
- une mauvaise publicité entraîne quoi pour l'avenir? (femmes violentées, action politique, population...)*
- est-ce que toutes les intervenantes sont prêtes à assumer ce qui en découlera?*

Les opinions étaient partagées (peur, rage, haine), mais toutes voulaient réagir, quelle que soit la façon. Il a été décidé qu'une mise en demeure serait envoyée au domicile du conjoint et ce, par huissier.

Comme cet homme s'est déjà introduit dans une autre maison d'hébergement, on a demandé à cette maison de faire la même chose que nous pour que l'impact soit plus grand. La femme a été avisée et cette façon de faire lui convenait parfaitement.

Même après plusieurs semaines et avec du recul, on se demande encore si on a réagi de la bonne façon ou s'il y a une bonne façon de réagir. Partagez votre vécu ou vos opinions avec nous, cela nous ferait grand bien.

*Johanne Toutant
pour l'équipe de la maison de Connivence*

ÉVALUATION DES PROGRAMMES POUR HOMMES AGRESSEURS

par Barbara Hart de Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence
Traduit par Diane Prud'homme

Plusieurs femmes violentées et intervenantes en maison d'hébergement croient que l'intervention auprès des hommes fera cesser leur violence. Il a été relevé que ce n'est pas vrai dans la plupart des cas.

L'intervention auprès des hommes violents est devenue une profession populaire et lucrative. De là, plusieurs personnes se sont improvisées intervenants sans avoir reçu de formation ou après avoir reçu une formation inadéquate.

Cet outil est donc présenté dans le but d'aider les femmes violentées et les intervenantes à évaluer le taux d'efficacité des programmes pour hommes violents. De façon plus importante, il facilite l'évaluation de ce qui est le plus central de ces programmes, soit, est-ce que le programme est centré sur l'intention de faire cesser la violence faite aux femmes et d'assurer la sécurité des femmes victimes de violence et de leurs enfants.

L'instrument est fait de façon à ce que les réponses "OUI" signifient que ces réponses sont correctes et appropriées. Donc, si la majorité

des réponses sont "OUI", il est fort probable que ce groupe offre des services efficaces et de qualité aux hommes violents. Si d'un autre côté, la majorité des réponses sont "NON", le programme mettra potentiellement en danger la femme violentée et renforcera les comportements et les attitudes violents/contrôlants/coercitifs de l'homme violent. Si les réponses sont partagées, il y aura alors beaucoup de travail à faire avant que les maisons puissent référer les hommes violents à leur programme.

ACCUEIL ET CONFIDENTIALITÉ

1. Est-ce que l'homme violent signe un engagement lorsqu'il s'intègre au groupe pour hommes violents ? Est-ce que le contrat définit les responsabilités de l'homme violent à celles de l'intervenante ? Si oui, demandez une copie.
2. Est-ce qu'il y a une politique écrite sur la divulgation des informations aux femmes violentées ? Y a-t-il des modalités sur le bris de confidentialité ? Si oui, demandez une copie. Est-ce que l'entente de divulgation est signée par l'homme ? Si non, demandez pourquoi.
 - a) S'il y a une politique de divulgation d'information,

est-ce qu'elle révèle si l'homme était présent à chaque session du groupe et s'il a terminé la session ou s'il l'a interrompue, s'il proférerait des menaces à l'endroit de sa femme, d'un enfant ou d'un membre de la famille et des menaces de destruction sur la propriété ?

- b) S'il survient une situation qui justifie la divulgation d'information, est-ce que l'intervenant révèle l'information à la cour, à la maison d'hébergement, à la femme violentée, et/ou à une autre personne significative pour l'homme violent ? Y a-t-il un plan spécifique concernant les déclarations ?
 - c) Est-ce que l'intervenant révèle l'information avant d'avoir avisé l'homme violent ? Y a-t-il des fois où l'intervenant n'informe pas l'homme violent de sa divulgation ? Si oui, quand ?
3. Est-ce que le groupe pour hommes utilise une feuille d'accueil et d'évaluation ? Si oui, y inscrit-il le profil des comportements violents de l'homme - historiquement et couramment ? Ou est-il inapproprié de se centrer sur les problèmes de relation de couple ?

4. Est-ce que le processus d'accueil inclut l'accumulation d'information et de description des comportements violents de l'homme tels que: rapport de police, ordre de la cour, plaidoiries légales?
7. Est-ce que les programmes pour hommes violents avisent les maisons du nom et de l'adresse de la conjointe des hommes admis au groupe d'hommes violents; est-ce que les intervenants peuvent initier le contact avec ces conjointes?

5. Est-ce que toutes les communications avec la femme sont tenues confidentielles sauf pour les occasions où la femme donne explicitement la permission de partager l'information avec l'homme ou avec une troisième partie?

LA SÉCURITÉ DES FEMMES VIOLENTÉES

6. Avant d'accepter un homme violent dans un groupe, est-ce que la femme qu'il violentait (et sa partenaire si c'est une femme différente) est avisée de sa demande? Est-elle avisée de la valeur et des limites du programme pour hommes violents?

Est-ce que les femmes reçoivent un kit d'information qui inclut une brève analyse de la violence des hommes, une explication de l'importance et de la disponibilité d'un plan de sécurité et des groupes de support pour femmes violentées, et un outil préliminaire pour évaluer les changements de l'homme quant à sa violence et à son contrôle? Est-ce que les femmes violentées sont référées à une maison d'hébergement?

LE CONTENU DU PROGRAMME

8. Est-ce que le programme demande à chaque participant de développer un plan de responsabilité? Si oui y a-t-il un formulaire utilisé pour le plan? Si oui demandez une copie. Est-ce que ce formulaire inclut un déménagement volontaire pour la période où l'homme suit le programme; des tests de comportement lorsqu'il est en colère; une reconnaissance que l'homme est le seul responsable de la violence; un plan d'action qui assure que l'homme n'intimide pas, ni ne contrôle sa conjointe; remboursement des frais déboursés pour le support apporté à sa conjointe et à ses enfants; compensation; remboursement des frais d'avocats encourus pour obtenir un ordre de protection, etc.?
9. Le programme explique-t-il clairement que le stress, l'apprentissage à la violence lors de l'enfance, les crises de la vie et la dépendance chimique ne sont pas des causes pour battre une femme?

10. Le programme explique-t-il comment la violence est un choix? Que l'homme ne perd pas le contrôle? Que la violence est seulement un mécanisme pour affirmer, maintenir ou gagner du contrôle et du pouvoir sur la femme?

11. Est-ce que le groupe interprète le contrôle et la violence de l'homme sur les femmes comme un ensemble de comportements incluant mais sans s'y limiter l'invalidation verbale, la destruction de la propriété, l'humiliation, le contrôle économique, la manipulation familiale, l'agression sexuelle, la violence psychologique, le contrôle sur la nourriture, sur le sommeil, sur l'emploi, sur les amitiés, la violence physique?

12. Est-ce que le groupe considère que l'homme est exclusivement le seul responsable de son comportement violent et contrôlant?

13. Est-ce que le groupe a une position claire sur ces caractéristiques inadéquates: blâmer la victime, identifier la femme comme provocatrice de la violence, affirmer que la femme peut contrôler/arrêter/éviter la violence de l'homme; renforcer le sexisme et les stéréotypes sexuels; et/ou être empathique avec l'homme violent? Si oui, demandez une description de ces positions.

14. Est-ce que le groupe explique à l'homme le sexisme, leurs pri-

vilèges de contrôler les femmes, et que le contrôle des femmes est une autorisation et une obligation données aux partenaires masculins et aux pères dans notre culture? Comment? Y a-t-il un plan pour aider l'homme à rejeter le sexisme, les pratiques sexistes, et leur privilège/autorisation/obligation à contrôler et maintenir leur pouvoir sur les femmes? Demandez une copie.

15. Est-ce que le groupe met l'emphase et enseigne le partenariat et la mutualité comme modèle de relation?
16. Est-ce que le groupe pour hommes explique que l'homme violent contrôle et que sa colère précédant et durant l'acte de violence n'est en fait qu'un mécanisme utilisé par l'homme pour justifier et rationaliser sa violence?
17. Est-ce que le groupe pour hommes rejette les notions qui disent que l'homme bat parce qu'il est triste, isolé, anxieux, préoccupé, inadéquat ou homophobe et qu'il ne peut identifier ou composer avec ces sentiments?

MÉTHODOLOGIE

18. Est-ce que le programme formel dure au moins six (6) mois?
19. Est-ce que l'intervention se fait principalement en groupe plu-

tôt que par des sessions individuelles?

20. Est-ce que le programme demande aux participants de travailler à la maison? Si oui, est-ce que ceci implique de remplir un journal de bord sur le contrôle (plutôt que sur la colère) et de remplir des feuilles sur la responsabilité?
21. Est-ce que les intervenants se questionnent eux-mêmes couramment sur leur propre contrôle et pouvoir envers les femmes? Si oui, demandez une description détaillée de ce processus. Si non, demandez pourquoi.
22. Est-ce que les intervenants qui ont violenté ou abusé se sont responsabilisés face à la femme ou à l'homme qu'ils violentaient?
23. Est-ce que tous les intervenants ont reçu une formation sur la violence faite aux femmes? Y a-t-il un plan de formation donnée par les intervenantes en maison d'hébergement? Est-ce que tout le personnel qui travaille avec les hommes partage l'analyse féministe pour expliquer la violence tant sexuelle, physique, psychologique que verbale, et est-ce que cette analyse guide les interventions faites auprès des hommes violents? Si oui demandez l'analyse. Demandez comment cette analyse est appliquée dans leur intervention.

24. Est-ce que la méthodologie fait en sorte que le programme se centre plus sur l'éducation que sur le traitement?
25. Est-ce que le groupe encourage les participants qui parviennent à se responsabiliser à s'impliquer pour maintenir des groupes tels qu'un collectif d'hommes, d'autres groupes pro-féministes et ou des groupes politiques anti-violence et anti-sexisme?
26. Est-ce que le personnel du groupe pour hommes refuse pour des raisons politiques, de témoigner sur le comportement de l'homme violent dans les procédures légales au criminel ou au civil?
27. Est-ce que le groupe dit aux hommes violents que s'ils sont contraints à témoigner en cour, jamais le personnel ne fera état que le programme d'intervention est une alternative à l'incarcération et que le personnel ne supportera jamais une requête pour obtenir la garde partagée ou entière des enfants?
28. Est-ce que le groupe spécifie que l'intervention sur la relation de couple est inappropriée jusqu'à ce que l'homme n'ait pas exercé de violence ou de coercition à l'endroit de sa femme pour une période de six mois consécutifs?
29. Est-ce que le groupe réfère toujours les femmes à une maison

d'hébergement pour le support et l'intervention plutôt que de les référer à un autre secteur du même bureau ou à d'autres intervenants? Est-ce que le groupe forme tous les intervenants qui font de la référence à l'importance critique pour les femmes victimes de violence d'avoir des activités de support manuel, indépendamment de tous les autres types de counselling qui pourraient être appropriés?

30. Est-ce que le groupe utilise la confrontation comme outil d'éducation et comme partie essentielle du modèle d'intervention?

31. Après que la violence ait cessé pour au moins six (6) mois, est-ce que le programme demande à l'homme de s'être responsabilisé face à la femme qu'il a violentée avant de considérer comme terminé le rapport éducation/counselling? Si oui, quelles sont les procédures suggérées pour la responsabilisation de l'homme et comment c'est vérifié?

32. Est-ce que le groupe fait régulièrement une évaluation formelle des progrès des participants? Si oui, est-ce que l'évaluation inclut le feedback des femmes violentées qui sont volontaires à fournir de l'information sur leur conjoint? Si oui, est-ce que le programme prend des mesures pour assurer

la sécurité de la femme qui donne un feedback? Si oui, quelles sont ces mesures? Est-ce qu'elles incluent une garantie de la confidentialité lorsque c'est requis? Demandez une copie de toutes les formes et procédures de l'évaluation lorsque la femme donne un feedback.

33. Est-ce que le groupe mène une recherche sur l'efficacité de ses interventions?

Si oui, est-ce que les mesures de l'efficacité incluent le feedback des femmes violentées sur la violence, l'abus, la coercition et contrôle de l'homme? Si oui, le programme est-il efficace?

LEADERSHIP DU MOUVEMENT

34. Est-ce que le groupe reconnaît le leadership des femmes victimes de violence et du réseau des maisons pour enrayer la violence faite aux femmes?

a) Est-ce que le groupe pour hommes supporte à un niveau philosophique la position que la femme qui le veut doit trouver un lieu de sécurité (maison) avant que l'homme s'engage dans un programme de réhabilitation?

b) Est-ce que le groupe pour hommes recherche des sources de financement autres que celles qui font vivre les maisons d'hébergement?

c) Est-ce que les maisons révisent et approuvent tous les écrits, les publications et le matériel de promotion des groupes pour hommes avant leur utilisation publique?

d) Est-ce que tous les événements d'éducation communautaire sont menés en collaboration avec les groupes de femmes?

e) Est-ce que le rapport annuel et public du groupe pour hommes informe sur les contributions du mouvement des femmes à leurs efforts?

f) Est-ce que les intervenantes auprès des femmes assistent régulièrement aux sessions de groupe des hommes violents?

Si oui, y a-t-il un temps après chaque session où l'intervenante peut donner son feedback sur le groupe et sur les intervenants?

g) Y a-t-il un engagement de la part du groupe pour hommes à discuter les différences ou les disputes avec les maisons d'hébergement de façon éthique, correcte et discrète?

UNE VIOLENCE CONJUGALE "UNDERGROUND": QUAND LES FEMMES VIOLENTENT LES HOMMES !

par Diane Prud'homme

*En 1986, Dominique Demers signait un article dans le Châtelaine où il fut mentionné que les femmes étaient plus violentes que les hommes dans leur vie de couple, d'après les résultats de l'enquête menée par le chercheur américain Strauss (compilation du nombre de coups par année selon le sexe). À l'automne 1992, un chercheur canadien (de l'Ouest) reprend la même grille dans le cadre d'une recherche sur le taux d'alcoolisme et fait le même constat: les femmes sont plus violentes que les hommes. Conférence de presse, des journalistes qui accourent et la rumeur se répand à la vitesse de la lumière **LES FEMMES SONT PLUS VIOLENTES QUE LES HOMMES**; même que le Soleil l'annonce en gros caractères à la une de son journal. Sommes-nous à ce point violentes ? Avons-nous pu cacher cette violence ces années durant en même temps que l'on dénonçait et faisait exploser la violence masculine au grand jour ? Sommes-nous à l'ère du retour des sorcières revenues dans un corps de victimes qui camoufle un esprit de violence ? Il y a anguille sous roche !*

Je me rappelle. C'est l'été, il fait chaud et humide; d'autant plus chaud que nous sommes en début d'après-midi, là où le soleil plombe à son maximum sur nos petites têtes d'enfants. J'ai environ 7-8 ans. Nous avons une petite piscine du genre: on se promène à quatre pattes et la tête reste encore en dehors de l'eau; ça fait qu'on s'imagine savoir nager ou du moins en avoir l'air. Enfin bref, la question n'est pas là. La question est que je veux me baigner parce qu'il fait chaud. Mais voilà-tu pas que mon frère aîné de 4 ans, genre ti-boss de bécosse, ne veut pas que je me baigne. Et sans raison apparente, il me bloque l'accès à la piscine tout en permettant à mon autre frère et à mes deux soeurs de passer... au moment où lui décide qu'ils peuvent se baigner. Il s'était imposé comme gérant en chef de la piscine familiale. Sur le coup, je le confronte sur le fait que la piscine ne lui appartient pas et qu'il n'a pas à décider si je peux me baigner ou pas. Il me répond qu'il ne me veut pas dans la piscine et me bloque le chemin. Alors, je lui dis que j'ai vraiment chaud et que j'aimerais bien me baigner. Rien. Je le supplie et lui promets n'importe quoi en retour s'il me permet d'entrer dans la piscine. Non, il

ne bouge pas. Je vais alors chercher ma mère pour qu'elle lui dise de me laisser passer. Elle n'a pas le temps de venir régler nos chicanes d'enfants: "Réglez-ça entre vous autres, franchement, si vous n'êtes pas capable de vous entendre sur une histoire de piscine...". Je reviens déçue et convaincue que je n'ai sûrement pas pris le bon moyen. Alors, je hausse le ton, j'engueule mon frère comme du poisson pourri, et je fonce sur lui pour passer coûte que coûte. Rien à faire, il est plus fort et plus stratégique que moi et réussit à m'arrêter. **IL ME FAIT CHIER ET JE SUIS ENRAGÉE** (d'ailleurs, j'ai de plus en plus chaud avec toutes ces steppettes !). Finalement, terriblement survoltée, je rebrousse chemin et j'aperçois une barre de métal. Spontanément, je prends la barre et le menace de la lui lancer au visage s'il ne me laisse pas passer. Il part à rire et me défie de bien viser sans quoi, c'est moi qui aurai du mal après. Je ne fais ni un ni deux et je la lance de toute ma force en sa direction (j'avais déjà une réputation de maladroite lanceuse de salière!). Et voilà que je vois, tout doucement au ralenti comme dans les films, une barre jaillir de ma main, tourner dans les airs, traverser les nuages et passer de-

vant le soleil si lentement que cela ne me semble pas réel, pour finalement atterrir brusquement, rapidement et directement sur sa tête. J'aurais voulu mieux viser et je n'aurais pas pu ! Inutile de dire que mon frère en fut assommé, suffisamment pour laisser glisser tout doucement son corps mou dans la piscine (sans pouvoir apprécier le rafraîchissement que peut nous procurer l'eau d'une piscine en temps de grandes chaleurs !). Diagnostic: il a perdu conscience quelques secondes (seulement), eu une plaie ouverte à la tempe gauche (là où se situait son intelligence, je crois !) et un ego fort amoché.

Cet après-midi-là en fut une déterminante dans ma vie: je fus recon nue et statuée officiellement dans la famille comme étant mauvaise, agressive et violente. Et face à ce verdict, la famille s'est donné deux mandats:

- 1) me punir de l'affreuse chose que j'avais faite (punition basée sur l'isolement et l'humiliation à perpétuité) et
- 2) me casser définitivement le caractère pour éviter toute récidive.

Je peux vous dire que toute la famille (surtout mon grand frère) a pris très au sérieux ces mandats et a mis à exécution avec rigueur son plan d'attaque !!!

Il fut long le trajet avant que je comprenne et que je sente réellement que je n'étais pas violente en

soi mais en réaction à la violence que l'on a exercée à mon endroit (il faut dire que l'histoire de la piscine n'est qu'une simple anecdote dans la longue histoire de violence entre mon frère et moi). À un point tel qu'on a réussi non seulement à casser mon caractère mais aussi à éteindre ma capacité à réagir devant la violence.

Et je suis certaine que plusieurs d'entre vous avez vécu des situations similaires où l'on est puni pour avoir réagi et avoir voulu se défendre contre une injustice réelle et que de ce fait, on nous a enlevé le seul moyen qui nous restait devant l'impuissance: réagir.

Je sais que je ne peux expliquer la violence des femmes à partir de ma seule histoire, mais celle-ci parle haut et fort. Elle nous dit d'abord que tout le monde peut être violent, homme ou femme. Il n'y a pas un sexe qui vient au monde avec la violence et l'autre pas. C'est un moyen qui est donné à tous les êtres humains pour obtenir rapidement et efficacement ce que l'on veut. Sauf que l'éducation se charge bien d'encourager ou de décourager la violence selon le sexe. Ça ne change pas les élans; que l'on soit fille ou gars, on peut tous avoir des idées de violence mais le traitement punitif peut influencer le passage à l'acte. Et je pense que les filles se retiennent plus puisqu'elles sont punies et jugées plus sévèrement. Je peux vous garantir que depuis le traitement choc que j'ai reçu, je n'ai plus

posé de geste de violence physique comme tel... mais je n'en ai pas moins pensé et fantasmé pour autant.

Cette histoire nous montre aussi comment la violence est interprétée strictement sur la base d'un geste et non pas d'une intention. Qui a voulu exercer un pouvoir sur l'autre au départ ? Qui a initié ? Et qui s'est défendu ? Sur le coup, moi aussi, je me suis vue violente parce qu'il y a eu un blessé (mon frère) et un agresseur armé (moi). Mais si l'on fait le détail de la situation et que l'on regarde cela sur la base du pouvoir: Qui a commencé? À qui ça rapportait? Qui avait le contrôle de la situation? Ma violence ne devait me rapporter rien de plus que retrouver le "droit" de me baigner (droit que j'avais autant que lui, à ma connaissance). Quel moyen pouvais-je prendre pour me défendre ? Et qui en a subi les conséquences ? Moi, je crois que la socialisation sexuée donne de façon générale le droit pour les gars au contrôle et à la violence ainsi qu'à sa justification tout comme elle leur donne droit à la défense quelle qu'elle soit (on ne juge pas les moyens choisis en autant qu'ils se défendent). Tandis que pour les filles, le droit à la violence pour obtenir quelque chose ne leur est pas transmis d'office (elles peuvent essayer, mais elles n'auront pas le droit à la justification) et le droit à la défense est évaluée selon certains critères. Elle peut se défendre en autant que son moyen ne soit pas

agressif et anti-féminin (elle doit trouver le bon moyen raisonnable et non-dérangeant pour se défendre). C'est ce qui fait que mon geste a paru extrêmement démesuré et a été jugé sévèrement; il se rapportait au monde masculin et non pas au monde féminin puisqu'il était empreint de colère, d'impulsivité et d'agressivité. D'ailleurs, c'est le même phénomène que l'on retrouve dans les écoles actuellement: les filles sont de plus en plus définies comme étant agressives. Conclusion: les femmes sont violentes. Mais on oublie d'évaluer si l'agressivité démontrée exprime une intention de pouvoir ou de défense. Et si c'est de défense, on va se demander comment il se fait que les filles d'aujourd'hui répondent à la violence par de la violence ? C'est pas beau, ça ! Faudrait-il qu'elles se laissent faire ou quoi ? Qu'est-ce qui serait correct: pleurer mais pas trop parce qu'elles apparaissent comme étant des victimes impuissantes et chiâleuses; ou encore s'affirmer mais pas trop parce qu'elles apparaissent alors comme étant agressives ? Non, on préfère lorsqu'elles sont stratégiques, raisonnables et surtout pas dérangeantes. Et là, on pourrait avoir un grand débat. À partir de quand les réactions de défense et d'auto-protection sont évaluées comme étant "correctes pour une fille" ? Le résultat en est que l'on culpabilise, stigmatise et victimise les femmes dans leurs réactions, leur enlevant ainsi la possibilité de se défendre la conscience tranquille, déjà qu'elles

doivent assumer la violence subie. Et la question n'est pas si facile à répondre: où est la ligne juste ? J'avoue que dans une même situation, je ne suis pas vraiment à l'aise avec l'idée qu'on réponde à la violence par la violence. Je ne suis pas certaine que j'aimerais que ma fille lance une barre de métal à la tête de son frère pour se défendre. Mais en même temps, ça me troublerait d'exiger d'elle, la victime, de trouver le meilleur moyen pour se défendre pour ensuite la culpabiliser de ne pas avoir su se défendre ou de ne pas avoir pris le bon moyen et ainsi la stigmatiser comme étant violente. C'est complexe.

Ce fut la même chose pour moi, avant même qu'il y ait discussion dans la famille, je me suis déclarée VIOLENTE dans une situation où j'étais en réaction. ET COUPABLE, MES AMIES... COMME ÇA NE SE PEUT PAS ! Tellement coupable ! J'ai eu peur de l'avoir tué ou de l'avoir sévèrement blessé, du moins suffisamment pour qu'il en ait des séquelles permanentes. Je me suis vue terriblement dangereuse à cause de mes impulsions destructrices. Dangereuse pas pour moi, mais pour les autres (du genre enfermez-la). Terriblement honteuse aussi; je ne voulais pas que personne le sache. Quelle sorte de petite fille suis-je donc ? Et quand on se sent coupable et honteuse, c'est que l'on croit avoir tous les torts (ce que la famille m'a toujours rappelée d'ailleurs au cas où je l'aurais oublié). Non seulement

j'avais tous les torts mais en plus j'avais complètement évacué les raisons qui avaient motivé mon geste. RIEN NE JUSTIFIAIT MA VIOLENCE. Il n'y a donc pas de raison dans ma tête, autre le fait que j'étais juste bêtement méchante et de nature violente. J'avais totalement perdu de vue que j'étais en réaction, même si elle était un peu forte, je l'admets !

Enfin, pour revenir à la question s'il y a des femmes violentes, je réponds OUI et pourquoi pas ? Tout être humain peut voir dans la violence une certaine rentabilité tant qu'il n'y est pas perdant. Mais puisque la socialisation des femmes n'est pas douce à leur endroit quand il y a des écarts de conduite, elles seront probablement cassées plus rapidement à moins qu'elles ne se fassent jamais prendre ou qu'elles y soient encouragées par leur milieu.

Alors, avant de déclarer une femme violente, il m'importe de savoir quel pouvoir elle a pris à travers cette violence: pour bien différencier la réaction de légitime défense de la réaction de prise de pouvoir. Ça, c'est la première chose. La deuxième est de vérifier d'où vient le "diagnostic". Si c'est elle qui se déclare violente, je me questionne aussitôt sur le pourquoi. Pourquoi l'avoue-t-elle si rapidement ? Est-ce qu'elle protège quelqu'un d'autre (comme les femmes qui vivent avec des hommes violents) ? C'est quoi son analyse de la situation, c'est quoi sa définition de la violence ? À

quoi et à qui sert cette déclaration ?

Parce que je garde quand même en mémoire qu'une personne violente (homme ou femme) aura toujours tendance à nier sa violence, à banaliser, à se justifier, et à reporter la faute sur l'autre tout simplement pour ne pas être sanctionnée, pour ne pas perdre son pouvoir et son contrôle sur l'autre et pour ne pas avoir à changer. Alors si une femme se dit violente et en même temps ne cherche pas à préserver son pouvoir, je me mets à douter. Et si le "diagnostic" est rapporté par un autre, quelle est la part de préjugés qui s'est immiscée dans l'histoire ? Et quel est le jugement final ? Quel en est le traitement social ?

C'est seulement après que tous ces doutes soient éclaircis que je vais reconnaître la violence des femmes. Pas avant, pas pendant, mais APRÈS. Pourquoi ce scepticisme ? Tout simplement parce que les femmes portent depuis toujours le lot des mensonges, des injustices et surtout de la pratique des deux poids, deux mesures ! Et qu'à cet égard, il n'est pas question de mettre dans le même bateau les femmes réellement violentes avec celles qui ne le sont pas et qui écopent des préjugés sociaux.

Et parce que l'étiquette de la femme violente sert trop bien la résistance à reconnaître la violence des hommes. Qui de nous n'aura pas entendu lors d'un débat sur la violence conjugale la fameuse phrase

classique: **MAIS IL Y A AUSSI DES FEMMES QUI SONT VIOLENTES !** Comme si le fait qu'il y ait des femmes violentes devait annuler notre indignation devant la violence masculine ! Comme si le fait qu'il y ait des femmes violentes faisait basculer une fois pour toute notre analyse de l'oppression faite aux femmes !

Moi, personnellement, je crois qu'il y a des femmes qui sont violentes (qui le nient, qui ne s'en sentent pas trop coupables, qui obtiennent des bénéfices, et qui ne veulent pas changer, etc.). Mais avec la socialisation qu'elles ont reçue, le jugement sévère qui est porté à leur endroit et le traitement hautement plus répréhensible qui leur est fait, je ne crois pas qu'il y a place à une grande récidive et qu'il ne soit question là d'un problème épidémique ou d'une problématique. D'ailleurs si l'on traitait la violence des hommes tel qu'on le fait pour la violence des femmes, il y a belle lurette que le phénomène serait en voie de disparition, du moins en voie de contrôle.

En conclusion, ma réaction face au phénomène de la violence des femmes n'est pas tant dans la reconnaissance du problème que dans le manque de discernement qui nous fait accroire que la violence est asexuée dans sa pratique et dans son ampleur !

Ceci étant dit, c'est mon opinion. Je sais qu'il y a différentes tendances.

Il y a ceux et celles qui croient que les femmes ne peuvent pas être violentes à cause du système patriarcal et de leurs histoires d'oppression qui n'en font que des victimes fortement récupérées par un système qui les accuse à tort.

Il y a aussi ceux et celles qui croient que les femmes sont expertes dans la violence psychologique par leurs habilités à manipuler et leurs stratégies à détruire les autres par la voie indirecte (comme les sorcières !).

Il y a peut-être du vrai dans les deux tendances opposées mais je demeure convaincue qu'il peut y avoir des femmes qui sont violentes auprès de leur conjoint, conjointe et enfant et qui manoeuvrent tant qu'elles ne sont pas prises en défaut.

Mais ce n'est pas une majorité ! Et ce n'est pas ce petit bassin de femmes qui explique et justifie l'ampleur que l'on veut donner au phénomène !

SANG, SEXE ET STÉRÉOTYPE FONT VENDRE DE LA COPIE

Allocution de Liliane Côté dans le cadre du colloque FemMédia

J'ai choisi de traiter de la violence conjugale car c'est ce que je connais le mieux dans ce qui peut se rattacher au sujet de l'atelier. J'ai essayé de ressortir des articles et des titres de journaux (quotidiens) sur la violence conjugale parus en 1986 pour illustrer comment les médias traitaient ces événements.

J'ai remonté jusqu'en '86 parce que c'est l'année où le ministère de la Justice rendait publique sa Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Y a-t-il une différence entre le traitement fait en 1986 et celui fait en 1992 ?

LES TITRES

Au niveau des titres, on constate peu ou pas de changements si ce n'est que parfois au lieu de parler de chicanes de ménage, on parle de violence conjugale. Comme le souligne Claire Harting en janvier 1988, l'expression drame passionnel est aussi très utilisée. Mais pour les stéréotypes véhiculés à l'égard des hommes violents et des femmes violentées, peu de choses ont changé.

Illustration des titres sur les stéréotypes:

- Battons-les... mais pas trop;
- Le souper n'est pas prêt: il tue sa femme;
- Les femmes provocatrices;

Quand l'accent est mis sur la passion:

- Jaloux maladif, il croyait qu'elle le trichait;
- Accusé d'avoir étranglé son amie de coeur après une querelle d'amoureux;
- Une crise de jalousie qui lui vaut 15 ans.

Les gros titres reprennent les paroles des hommes qui justifient le geste posé, qui expliquent pourquoi ils ont tué:

- Je l'aime...
- Je ne suis pas un tueur, je voulais juste lui faire peur,
- J'ai vécu 25 ans avec ma première femme sans lui faire de mal.

Le titre attire la pitié sur l'agresseur ou le meurtrier:

- Un invalide devra comparaître à nouveau pour voies de fait sur sa femme;
- Papa reste en prison;
- Un désespéré abat sa famille et se suicide;
- Un désespéré tue sa femme et se suicide;
- Bon travaillant, bon père mais extrêmement possessif;
- Il invoque les sévices maternels pour se justifier.

Quand il y a tentative de comprendre le comportement des hommes violents:

- Sont-ils fous, psychotiques ou normaux? Non, ils sont troublés.
- Des épouses tuées sans histoire de violence (on laisse sous-entendre que ces meurtres sont gratuits, sans raison, quant au contraire, ce que l'article explique, c'est que les femmes tuées n'avaient pas porté plaintes auparavant pour la violence subie).

Le titre qui fait bien vendre:

- en 1986: Il abat sa concubine et se suicide.
- en 1992: Elle abat son mari (après 18 ans de violence conjugale).

En fait, au niveau des titres, les choses n'ont pas changé depuis 7 ans et le côté sensationnaliste est toujours présent: les titres sont accrocheurs et véhiculent souvent des préjugés.

Ces titres n'aident en rien à comprendre la réalité des drames exposés. Au contraire, ils laissent généralement sous-entendre que l'agresseur a agi de façon impulsive; ce qui ne reflète en rien la réalité car lorsqu'un conjoint tue sa compagne, on est rendu au "top" de l'escalade de la violence et ce n'est pas par hasard s'il utilise ce moyen-là puisque c'est le seul qui lui reste pour contrôler définitivement celle avec qui il vivait ou il avait vécu. Mais malheureusement, des titres comme "Le souper n'est pas prêt, il tue sa femme" ou "Jaloux maladif, il croyait qu'elle le trichait" n'aident en rien à faire comprendre la réalité et n'ont aucun caractère éducatif. De plus, ils laissent sous-entendre qu'il y a une raison de tuer et mettent le blâme sur la femme.

LE CONTENU

Dans les quotidiens surtout, on retrouve des données factuelles. On parle de la violence conjugale généralement quand un agresseur a été arrêté pour sévices ou pour avoir tué sa compagne et ce, de façon sensationnelle.

Le traitement au quotidien de la violence conjugale est généralement relié à une situation où une femme a été agressée par son conjoint ou ex-conjoint, qu'elle a subi de graves blessures ou qu'elle a été assassinée par ce dernier. Le traitement est habituellement relié au fait que des accusations criminelles seront portées.

On traite généralement de ces crimes sous l'angle de l'amour, de la passion pour justifier le crime. On galvaude ces mots et on excuse ainsi l'assassin.

En réalité, ces hommes ne tuent pas par amour ou passion mais par besoin de domination. Les reportages de fond n'ont généralement pas ce caractère sensationnel et souvent, aident à mieux saisir et comprendre une partie de la réalité de la violence conjugale.

Dans ce type d'information, les journalistes prennent le temps de rencontrer des gens qui travaillent dans le domaine et essaient à partir de leur expérience d'expliquer, et de sensibiliser. Sauf que, quand nous, les féministes, essayons d'aborder le problème sous l'angle des rapports de domination, ça ne passe pas beaucoup. Là, on nous censure, on refuse d'entendre ça, ou de publier ce genre d'analyse sauf pour quelques-uns tel *Elle Québec, Femmes plus*.

Ce que les journalistes aiment entendre, c'est que les hommes violents sont de pauvres malheureux qui n'ont pas eu de chances dans la vie. On tente d'expliquer la violence par une enfance malheureuse, par la jalousie, la possessivité, la dépression de l'homme, la provocation de la femme. Mais rarement va-t-on jusqu'à expliquer cette jalousie, cette possessivité par le contrôle que l'homme exerce sur la femme.

Maryse Guénette dans la revue *Justice* de octobre '92 fait remarquer: "Lorsqu'on critique l'information journalistique en des domaines aussi délicats que le suicide et la violence conjugale, c'est rarement les reportages de fond que l'on remet en cause. On déplore en revanche les couvertures médiatiques de mauvais goût, faites à la va-vite et dans l'unique but de faire vendre un journal ou de hausser les cotes d'écoute".

UNE FAUSSE RUMEUR EN FORCE : LE SENS DES RESPONSABILITÉS SERAIT UNE QUALITÉ ASEXUÉE

Diane Prud'homme

Selon le dictionnaire Le Petit Robert, le mot responsabilité signifie : *“Obligation ou nécessité morale, intellectuelle, de réparer une faute, de remplir un devoir, un engagement. Le fait, pour certains actes, d’entraîner — suivant certains critères moraux, sociaux — des conséquences pour leur auteur; le fait d’accepter de supporter ces conséquences.”*

Juste à lire la définition, déjà ça fait réfléchir. Où est-ce qu'on trouve ça dans notre beau monde individualiste quelqu'un de responsable au point de voir à ses obligations, de réparer ses fautes et d'accepter d'en supporter les conséquences ? Où est-ce ? Dites-le moi !

Et comme vous l'aurez remarqué, cette définition s'applique à tout le monde, elle n'est pas sexué. Alors pourquoi nous autres, les féministes, voulons-nous absolument sexuer ce mot au point d'en faire un numéro d'Avalanche ? Comme dirait ma mère, faites-vous exprès pour chercher le trouble ? Et bien non, nous pensons que l'heure est arrivée de relever les insinuations sexuées de ce mot si important et si significatif dans les rapports de sexe. Je vais l'attaquer de front sans gêne et le décortiquer sous trois aspects : une définition populaire qui varie selon le sexe ; une perception des conséquences qui varie selon le sexe ; et une organisation sociale de la responsabilité qui varie selon le

sexe. Bref, j'aborderai la responsabilité qui varie selon le sexe !

1- Une définition populaire

* La mère de Maurice est malade. Il prend alors en charge son hospitalisation, il va la visiter tous les jours à sa chambre d'hôpital, il lui apporte ce qui lui manque, il discute avec le médecin et les infirmières à son sujet, etc. Le personnel hospitalier n'arrête pas de faire son éloge comme quoi il est un homme responsable !

* François est ambitieux et vient d'entrer dans une firme de consultants. Son projet est attendu le 31 mars au plus tard pour un client important. Il respecte les délais. Son supérieur est fier de l'avoir déniché dans sa firme parce qu'il constate qu'il est un homme responsable !

* Le fils de Marie est malade. Elle prend congé pour aller à la clinique médicale avec son fils. À son travail, on considère qu'elle n'avait pas le choix ; elle a fait ce qu'il fallait faire. Et si elle ne l'avait pas fait, on aurait pu dire qu'elle est irresponsable.

* Rollande vient de trouver un poste d'enseignante au secondaire. Tous les jours, elle est à l'heure, corrige les travaux de ses étudiants dans les plus brefs délais, prépare ses cours, etc. On prévoit déjà qu'elle sera une bonne enseignante, elle répond aux attentes, mais le directeur ne spécifie pas qu'elle est responsable.

On pourrait continuer à défiler comme cela des exemples à l'infini... mais le constat restera le même.

Les attentes que l'on a envers un homme ou une femme sont différentes quant à leur responsabilité. Quand un homme répond aux attentes, il est "responsable" comme si on s'attendait à ce qu'il ne le soit pas. Tandis que quand c'est une femme, c'est "juste" normal qu'elle soit responsable. Et c'est quand elle ne répond pas aux attentes qu'elle peut être perçue comme irresponsable. (Il faut dire que ce n'est pas du nouveau, ça va avec toutes les autres exigences sociales que l'on a envers les femmes !).

Ces exemples nous permettent aussi de saisir à quel point la définition du mot responsable est sectionnée en deux : d'un côté, il est perçu comme étant la capacité à remplir ses engagements et d'un autre côté, et c'est indépendant de la première partie, il est perçu comme étant la capacité d'assumer les conséquences de ses gestes et de réparer des fautes. Dans le langage populaire, les deux parties de la définition ne sont pas nécessairement interreliées. Enfin, ça dépend pour qui !

2- Une perception des conséquences

Il fut un temps, pas trop lointain, où je croyais vraiment que les hommes étaient machiavéliques dans leur irresponsabilité. C'était une erreur. Ils ne sont pas machiavéliques, j'en suis convaincue maintenant, ils sont innocents.

Je m'explique tout de suite avant qu'il y ait confusion chez les lectrices.

Ex. : Pierre dort avec un couteau sous l'oreiller et il lui est arrivé de menacer sa femme Marie avec ce couteau quand elle ne voulait pas faire l'amour ! N'en pouvant plus de la peur qu'il lui inspire, elle part en maison d'hébergement et demande à Pierre de consulter PRO-GAM.

Q : À partir de quand on peut réparer des fautes ?

À partir du moment où on les identifie.

Ex. : pour Marie, réparer les fautes signifie d'abord que Pierre reconnaisse les peurs qu'il a suscitées chez elle, le contrôle qu'il avait sur elle et qu'il en assume les conséquences ; pour Pierre, réparer les fautes signifie faire en sorte que Marie lui revienne, que tout rede-vienne comme avant.

Q : Comment on identifie ses fautes et conséquences ?

Il faut d'abord croire que c'est possible de faire une faute et comprendre que cette faute a eu des conséquences sur d'autres qui n'ont pas à assumer. Ensuite, il faut être capable de se transposer, se mettre dans la peau de l'autre pour ressentir ce qu'il a vécu à cause de TOI, de façon à l'atténuer et pouvoir réparer.

Ex. : selon la définition du Petit Robert, il faudrait que Pierre reconnaisse qu'il a volontairement fait peur à Marie pour avoir ce qu'il voulait (des relations sexuelles), qu'une menace au couteau a aussi des répercussions sur l'ensemble de la relation (méfiance généralisée et insécurité personnelle) dont il est le seul responsable. Et finalement, il faudrait qu'il soit suffisamment touché par la situation pour que toutes ses actions soient faites en fonction de réparer la peur et l'insécurité de Marie (quitte à ne plus jamais être en contact avec

elle, à payer sa thérapie si nécessaire, à poursuivre les démarches de séparation sans contact ou intimidation subtile, etc.) et à s'assurer que ce ne soit pas elle qui "paye" pour la violence (elle ne devrait pas avoir besoin de se cacher dans une maison d'hébergement, c'est lui qui devrait partir de la maison familiale, il ne la harcèlerait pas, il s'assurerait qu'elle ne manque pas d'argent à cause de la séparation, il n'utiliserait pas les enfants pour exercer une pression, il ne tenterait pas de lui expliquer tous ses problèmes et sa démarche pour qu'elle lui donne une chance, il respecterait ses choix et ses ambivalences, etc.). Voilà ce que voudrait dire réparer des fautes et accepter d'en supporter les conséquences.

Mais dans les faits, très peu d'hommes identifient les conséquences de leurs gestes et réparent leur faute dans le sens de réparer pour l'autre et non pas pour soi. Pour Pierre, réparer ses fautes veut dire réparer pour soi c'est à dire remettre la situation comme elle était avant "l'erreur" sans tenir compte de ce que "l'erreur" a eu comme conséquence sur Marie. Il trouve même normal qu'elle l'aide dans sa démarche !

La version de responsabilité chez Pierre consiste alors, et ce, avec beaucoup de soutien et de pression de la part du groupe pour hommes violents, à reconnaître la menace faite à Marie (sans que ce soit de sa faute à elle), que

raison qu'elle est partie en maison d'hébergement. Bref, il prend la responsabilité du départ de Marie. À partir de là, il peut à la rigueur adhérer à l'analyse du pourquoi de ce geste violent : socialisation, ou histoire personnelle, sentiment de frustration, communication sexuelle déficiente, etc. Mais sa responsabilité s'arrête là. Il ne se sent pas concerné ni touché par le tort fait à Marie, parce qu'il est centré sur lui, ses besoins et intérêts à lui, donc l'objectif est de la convaincre de revenir avec lui. Il a admis, il a compris ce qui se passait en lui, il n'a donc plus à payer pour cet erreur qu'il peut expliquer et justifier ! S'il comprend que sa responsabilité est le départ de Marie, réparer sa faute est de faire en sorte qu'elle revienne. C'est logique ! Et si, pour Marie, les conséquences sont la peur et l'insécurité, la réparation doit être liée à restaurer son sentiment de sécurité.

Une même définition et deux interprétations selon le sexe !

Si c'était Marie qui avait menacé son conjoint avec un couteau, pensez-vous que les perceptions auraient été les mêmes ? Pensez-vous que Marie se serait attendue à ce que Pierre ait une responsabilité de l'aider dans son "cheminement" ?

La façon dont Pierre assume les conséquences de ses gestes, c'est en prenant conscience des conséquences que ses gestes ont eu sur sa propre vie à lui et non pas sur celle

Marie. Et sa façon de réparer ses fautes, c'est en réparant les conséquences de ses gestes sur sa vie à lui. Incapable de se centrer sur d'autres réalités que la sienne, Pierre est aussi incapable de voir les conséquences de ses gestes sur les autres, de les assumer et de les réparer. Lorsqu'on ne se sent pas concerné par notre impact sur les autres, il est facile d'avoir l'esprit tranquille quant à nos écarts de conduite et même de demander de l'aide à nos victimes.

Et puisque les femmes apprennent très jeunes le principe de penser aux autres et puisque le cycle de la violence accentue de beaucoup le "décentrage" des femmes par peur, par stratégie, etc., elles en viennent à trouver normal de prendre une part de responsabilité de la violence subie et de la solution prônée par l'agresseur. Et malheureusement, il n'y a pas qu'elles qui trouvent cela normal ! Je dirais même plus que c'est fortement encouragé par une organisation sociale qui entretient ce mode de fonctionnement variable selon le sexe !

3- Une organisation sociale de la responsabilité

Tout ce long texte pour en arriver à la conclusion qu'une définition populaire et une perception des conséquences de la responsabilité variables selon le sexe n'apparaissent pas comme ça par hasard. On ne

vient pas au monde avec un sens des responsabilités déjà sexué ! Ce serait trop simple ! Non, la responsabilité nous est apprise et accordée selon notre sexe par une société qui a organisé à sa façon les rôles spécifiques des femmes et des hommes et qui y attribue les responsabilités correspondantes. Et non seulement, cette société nous enseigne dès le bas âge comment prendre les responsabilités de notre sexe, mais en plus, elle est organisée pour les maintenir à travers sa structure et ses institutions tout en prônant l'objectivité et l'égalité des droits. Prenons un exemple.

Responsabilité des enfants :

Officieusement, la responsabilité de l'éducation et du bien-être des enfants est octroyée aux femmes même si officiellement, la responsabilité revient aux deux parents. Qu'en est-il dans les faits ? Quels sont les messages implicites de nos institutions ?

* Si l'enfant est malade, un des deux parents doit prendre congé pour donner les soins nécessaires. On s'attend à ce que ce soit la mère qui a toujours des horaires plus souples, des aménagements déjà prévus avec l'employeur, etc. Cette attente est d'autant plus forte que si c'est le père, on le met en valeur comme si ce geste était d'une grande bonté. La publicité à la télévision pour les médicaments et les soins s'adresse encore aux

c'est pour cette de mères (sirop), l'horaire des cliniques correspond encore à celui des mères au foyer, les conventions collectives qui prévoient des congés pour enfant sont celles négociées pour des femmes en majorité (les hommes ne négocient pas ce genre de clause pour eux), etc. Les messages de l'institution médicale renvoient la responsabilité aux mères (de voir aux soins, de prioriser les enfants avant le travail, etc.).

- * Si l'enfant a des problèmes scolaires, on s'attend à ce que la mère participe au rétablissement. La direction et l'enseignant demanderont une rencontre à la fin des classes (vers 3 h 30) pour discuter du comportement et des notes scolaires de l'enfant. Ils questionneront la mère sur les conditions de vie de l'enfant à travers l'état de la famille (monoparentale ou divorcée, relation de l'enfant avec la famille, pauvreté, est-ce qu'il déjeune tous les matins, etc.). Est-ce que la mère motive son enfant à faire ses devoirs ? En quoi peut-il être perturbé de ce temps-ci ? Est-elle divorcée ? etc. Quand ils doivent prendre une décision importante tel un changement d'école, on appelle alors les deux parents mais quand il est question de comprendre le problème de l'enfant, seule la mère est appelée (c'est elle qui connaît mieux son enfant). De plus, l'horaire est encore prévu en

fonction du temps où les femmes étaient à la maison. Et quand on discute des congés pédagogiques ou des semaines de relâche, les journalistes demandent aux femmes si cela les perturbe dans leur organisation du temps. Pourquoi on ne demande pas aux hommes l'impact de ces semaines de congé ? Qui achète les articles scolaires au début de l'année ? Qui prévoit les dîners à l'école ? Qui aménage le temps pour s'assurer que l'enfant ne sera pas seul au retour d'école ? Qui s'assure que les devoirs soient faits ? Les messages de l'institution scolaire renvoient eux aussi la responsabilité aux mères (de s'adapter aux horaires, de répondre à leurs exigences, de prévoir, etc.).

- * Si la femme divorce, bien souvent, elle obtiendra la garde (ce fut longtemps perçu comme normal que ce soit la mère qui garde les enfants). Si la garde est partagée (sans pension alimentaire), les responsabilités sont par contre rarement partagées : Qui achète les vêtements ou qui s'aperçoit de la nécessité d'en acheter ? Qui voit au lavage spécialisé ? Qui répond aux besoins informels ? Qui trouve les gardiennes ? etc. De toute façon, si elle n'assume pas, elle sait que c'est l'enfant qui sera pénalisé, ce n'est pas le père qui va se responsabiliser. Si la mère reçoit une pension alimentaire pour les enfants, est-il normal qu'elle

assume l'éducation des enfants et en plus, qu'elle doive payer de l'impôt sur la somme reçue en pension ? Est-il aussi normal que le père n'ait pas la responsabilité des enfants et que la pension qu'il donne soit déductible d'impôt ? Pourquoi faut-il leur donner un encouragement (un bonbon) au fait de payer leur pension alimentaire ? Sinon, ils ne le feraient pas au nom de leurs responsabilités envers leurs enfants ?

- * Si la femme est victime de violence et divorce pour cette raison, est-il normal que le père violent envers sa femme ait le droit de visite envers ses enfants puisqu'il n'était pas violent avec eux ? S'il va en prison pour un délit quelconque, est-il normal que dès sa sortie, il puisse réintégrer sa famille (sans évaluation), quand dans une même situation, une femme ne pourrait reprendre ses enfants sans une évaluation serrée de sa capacité parentale ? Pourquoi elle ne peut pas et lui peut ? Une mère "incapable" est pire qu'un père "incapable" ?
- * Si la femme est victime de violence et se sépare, est-il aussi normal qu'elle soit accusée de négligence envers ses enfants par la C.P.E.J. en même temps qu'elle tente de se sortir du milieu de violence ? Pourquoi ce n'est pas le père qui est accusé de violence conjugale et de négligence envers ses enfants ?

En bref, les messages de l'institution judiciaire (civil, criminel, jeunesse) renvoient la responsabilité aux mères (de protéger les enfants avant tout, de payer pour eux, de les prioriser avant leur propre sécurité, etc.).

On pourrait là aussi continuer de montrer à quel point les institutions sont de pair avec un partage de responsabilité sexuée. Et là, on n'a abordé que trois institutions pour une seule responsabilité (enfant). La liste pourrait défiler encore longtemps sur l'écart entre le discours officiel qui parle d'une responsabilité partagée sans égard pour les sexes et le discours officieux qui entretient une responsabilité sexuée.

Les perceptions sociales, la socialisation et les institutions permettent aux hommes d'être irresponsables et demandent aux femmes non seulement de les protéger mais aussi de réparer les pots cassés. Et le plus bel exemple demeure, à mon avis, la question des pensions alimentaires. Je parle de celui qui ne veut pas payer, qui ne veut pas voir sa responsabilité. Alors, il fait des histoires à chaque mois, traîne le paiement jusqu'au milieu du mois, en profite pour rappeler à chaque fois comment ça coûte cher, entre chez l'ex-femme comme si c'était chez lui parce qu'il paie une pension, etc.

Un moment donné, c'est la femme qui n'en peut plus ; alors elle paie à nouveau un avocat pour tenter de régler cette situation. Elle apprend que la perception automatique ne peut pas être appliquée parce qu'il est officiellement sans emploi stable. La femme abandonne la partie, elle veut la paix ; elle demande alors l'assistance de l'aide sociale. On l'oblige aussitôt à aller chercher sa part de pension alimentaire qui sera déduite du montant d'aide sociale. Il n'y a pas de fin ! Quand est-ce que les institutions responsabilisent l'homme ? Encore là, c'est beau parce que l'agent d'aide sociale est prêt à l'aider pour percevoir la pension, question économique. Mais si elle était au chômage, personne ne ferait pression. Il n'y a pas d'intérêt à le responsabiliser. C'est la femme qui doit faire les démarches, elle doit même payer pour ça !

Et c'est la roue qui tourne. Les femmes veulent responsabiliser leur conjoint quand la société et l'entourage continuent à offrir aux hommes plein d'échappatoires et même une légitimité à ne pas prendre leurs responsabilités.

À quand le jour où il sera "anormal" pour un homme d'être irresponsable (ne pas prendre ses responsabilités) et déresponsabilisé (s'enlever le poids de toute responsabilité) aux yeux de tous.

Un set carré, ça tourne pas rond !

Francine Pilon

Nous les femmes, sommes des êtres Responsables. C'est une qualité de vraie Femme à part ça... qu'on m'a dit.

C'est ça la p'tite ! Si t'as l'impression de ne pas être à la hauteur en tant que Femme, gêne-toi pas, prends les responsabilités de ton homme ! T'auras pas de misère à lui piquer, il ne les garde pas dans son champ de vision et puis y'a plein de monde qui lui cachent la vue...

Ai-je dit piquer ? C'est pas sûr que l'on va te traiter de voleuse... y'a bien du monde qui trouveraient ça correct. C'est pas parce que c'est sur son terrain que c'est à lui. (C'est-y ça, la propriété indivise ?)

Cependant, quand tu seras tannée/écoeurée de porter son paquet et que tu voudras qu'il s'en occupe, il s'en trouvera à ce moment-là pour te reprocher de l'avoir pris sans, par exemple, lui avoir demandé ce qu'il a fait avec ses responsabilités. Pendant que l'on te fera travailler à ne pas prendre les responsabilités des autres (en excluant les "pourquoi que" extérieurs à ta personnalité), lui pourra continuer à vivre sans problème avec son tas de responsabilités dans le coin. S'il en prend une ou deux, le ciel s'éclairera d'un rose bonbon, le discours tournera à la guimauve et tu serais bien méprisante de ne pas reconnaître ce qu'il a fait en t'attardant sur ce qui reste dans le tas. (Oui, je sais, je fais passer ma frustration sur le laxatif que me sont l'homme rose et la thérapie mode).

Il me vient dans la tête une chanson d'école qui pourrait aller au menu du jour comme suit:

Zim, Zam Zoum mon p'tit coeur fait Boum !

Qui a pris ses responsabilités ?

Est-ce vous monsieur numéro 1 ?

Qui moi ? Oui vous !

C'est pas moi (?) Qui alors ?

C'est elles, c'est à elles ! (Chorale de fond en plus !)



WOW! Une chanson sociale ! En effet, c'est je crois, ce qui arrive et on peut facilement imaginer le couplet où la femme (madame numéro 1 ?) dit : "Oui, c-t-à moi ! Qui a dit ça ? Lui et tout le monde !"

Mais une fois qu'on sait la chanson par coeur, intégrée sur tous les tons, on déchante ! Comment faire quand notre entourage, la société, font les mêmes steppettes sur la même toune ? Prendre le risque d'être l'empêcheuse de danser en rond ? C'est pas évident, le monde tient à son vieux "record"... Et puis, y'en a qui le font jouer sans s'arrêter au sens des paroles...

Alors, aussi bien foncer plus avant dans cet article avant que mon Horrore (toujours vivante même après 8 ans en maison) me fasse croire que je vais rater mes objectifs: Déresponsabilisation de la femme/responsabilisation de l'homme.

En entrevue, regarder avec la femme ce qui se passe autour d'elle et quels sont les messages qu'elle et son conjoint ont reçus.

Quand une femme justifie, déresponsabilise son conjoint de sa violence, que faire, que dire en entrevue ?

Si on veut l'amener vers la responsabilisation du conjoint, quels sont pour elle les enjeux à être perçue comme une empêcheuse de danser en rond ?

Qu'est-ce qui fait que ça sonne faux aux oreilles de l'entourage quand on sort le couplet de la responsabilisation des hommes ? Faut toujours que l'on nous sorte les violons ! Au diable les voix écorchées des femmes victimes de violence ! Protégeons nos petits Joselitos qui ont des bobos ! Non, je ne vais pas vous sortir une entrevue type avec les bonnes questions et réponses: 1- ça n'existe sûrement pas; 2- je me mettrais dans un beau pétrin d'avancer cela. Je vais plutôt partir d'objectifs d'entrevue en y raccrochant un exemple (situation) qui peut devenir un exercice.

Situation : - femme qui protège et justifie son conjoint;
- femme qui se responsabilise de la violence subie.

Objectifs : - la sensibiliser aux messages sociaux qui renforcent la déresponsabilisation de son conjoint;

- lui faire voir à quel point c'est organisé et maintenu socialement, que ce n'est pas individuel.

Moyens : poser des questions en entrevue.
WOW Génial !

Oui, mais lesquelles ?

Il y en a plein, je pense et c'est extraordinaire. Si on va vers des: Quels messages a reçus votre conjoint sur sa violence ?... Comment il a compris ceux-ci ? Qu'est-ce qu'il en a fait ? Quels messages donnent l'entourage ? Quels messages avez-vous reçus ?...

Moi, comme intervenante, ce que ces questions me font ? Ça me donne l'occasion de pousser plus loin, d'avoir le sentiment de rejoindre mon discours, mon expertise concernant les valeurs sociales. Ça me permet de jouer/jouir encore plus avec, par exemple, le GEPI. De sortir de façon encore plus "concrète" de l'individuel. Je pense à une femme qui avait été agressée par son conjoint "gueurlo" (ivre) et qui se sentait tellement responsable de cette agression parce que, après 15 ans de vie commune, elle savait qu'il n'était pas parlable quand il avait bu. D'habitude, elle dit pas un mot et il va se coucher.

Eh non! cette fois-là, elle n'a pas répondu au mythe de la femme qui connaît son homme et qui sait comment le prendre.

Q: Que lui a dit la belle-soeur qui est venue la consoler ?

R: Nous autres à maison, quand ton Ti-Guy rentrait chaud, on laissait faire pis y'allait se coucher. On sait que ça donne rien quand y'est saouûl; y pogne les nerfs.

Q: Et le lendemain, la famille lui parlait de quoi ?

R: De rien pantoute: "Ti-Guy, le lendemain de la veille, y se rappelle jamais de rien".

Même qu'une fois, la môman à Ti-Guy lui avait fait beaucoup de peine; elle lui avait fait des reproches le lendemain parce qu'il l'avait traitée de vache.

- 1- Il n'en avait aucun souvenir;
- 2- Il avait pleuré toutes les larmes de son corps; lui qui adore sa môman !
- 3- Elle devrait le savoir et pas s'arrêter à ce que dit son fils quand il a un verre dans le nez.

Tiens, tiens, on s'est même pas rendu à la phase de la lune de miel où il aurait fait un cadeau à maman en promettant de ne plus dire ça... Pourquoi se rendre jusque là ? C'est déjà clair que Ti-Guy ne se tient pas responsable. À part ça, Ti-Guy a eu tellement de peine qu'il est parti sur la brosse pendant 2 jours, pensant que môman n'aimait plus son fils.

Bon !... d'outrée, la môman est devenue la pas fine quand elle a voulu donner à Ti-Guy la responsabilité de ses paroles. De ce fait, il n'est même plus responsable de sa brosse de 2 jours.

Q: Qu'est-ce qu'elle pense de ce qui est arrivé à sa belle-mère ?

Q: Quand môman voudra rassurer Ti-Guy de l'amour qu'elle lui porte, qu'elle fera attention de ne pas le peiner, où sera sa peine à elle ?

Q: Qu'est-ce que Ti-Guy a fait des messages reçus par rapport à sa violence ?

Comment s'en est-il servi ?

Avec cette situation, on peut regarder avec la femme à quel point l'entourage déresponsabilise Ti-Guy. Il se justifie par l'alcool, la peine et on achète ça.

Q: L'enjeu à responsabiliser Ti-Guy pour sa violence ?

Devenir la pas correcte avec Ti-Guy ?

Par nos paroles, devenir responsable de la brosse qu'il aura décidé de prendre.

Voir l'outrage subi par la femme, ignoré, non reconnu.

Porter l'impact de sa déresponsabilisation dans la culpabilité.

Je vous épargne les messages sociaux qui endossent "l'amnésie" du lendemain de veille et le syndrome Dr Jekyll/Mr Hyde des gars qui prennent un coup !

On les connaît et je pense que ceux-ci confirment la déresponsabilisation de l'homme ! Ça contribue au maintien de son pouvoir !

Quand on relit vite, c'est décourageant ? Quand la femme prend conscience de l'irresponsabilité de son conjoint, a-t-elle l'impression que

sa situation est pire ? Et quand elle fait une démarche pour responsabiliser son conjoint, est-ce qu'elle a l'impression que c'est perdu d'avance, que ça va tourner contre elle (il est parti sur la brosse pendant 2 jours) ? Le but visé en entrevue, est-ce que c'est outiller la femme pour que Ti-Guy change ou c'est d'aider cette femme à se déresponsabiliser de ce qui ne lui appartient pas et se centrer sur elle-même ?

Je pense que quand la femme voit de plus près ce qui dégage le conjoint de sa responsabilité, ça devient plus clair ce qui ne lui appartient pas; elle se sent moins responsable et la pression de l'entourage peut porter moins. Se sentir aussi plus solide dans la manipulation que Ti-Guy exerce pour se déresponsabiliser. Et voir qui y contribue.

La belle-famille qui la fait se sentir tout croche, fait partie du jeu de cache-cache que joue Ti-Guy avec la responsabilité. C'est quand que l'on va responsabiliser Ti-Guy ? Et ce sera quoi les enjeux ?

Le problème, c'est la boisson ou comment il s'en sert pour justifier sa violence faite et à venir ? Le problème, c'est sa grande sensibilité et la peur de perdre l'amour de mômman ? Le problème, c'est la déresponsabilisation de Ti-Guy. Il sait c'est quoi une responsabilité - c'est pour les autres.

Ce que sa famille et plein de gens autour portent comme message

aussi, c'est que Ti-Guy, à jeun, c'est le meilleur gars du monde. Ah oui ? Qu'est-ce que Ti-Guy fait de la responsabilité qu'a voulu lui remettre mômman quand il était dégrisé ?

Oups... à ce niveau-là, saouï pas saouï, c'est la même déresponsabilisation. Et on tasse l'outrage à mômman ! Quels seraient les enjeux pour mômman de devenir l'empêcheuse de danser en rond et remettre à Ti-Guy sa responsabilité ? Être confrontée à ce qu'est son fils et ainsi se sentir une mauvaise mère ? Voir ce qu'il lui fait vivre comme de la violence ? Peur de le perdre ?

Même si on dit "Quand Ti-Guy boit, il est pas parlable", quand on jase responsabilité à frette, Ti-Guy est-il parlable ?

Si la femme n'achète plus la justification et la façon dont il se déresponsabilise; si elle prend conscience qu'elle n'était pas inadéquate quand il l'a agressée mais que c'est son conjoint qui s'est déresponsabilisé; une fois que l'on a fait le tour du "comment" il se déresponsabilise, ça donne peut-être une longueur d'avance pour fermer la pie à Horrore, hum ?...

Quand l'entourage, la société déresponsabilisent le conjoint de sa violence et qu'on examine comment ils s'y prennent, je me dis que "Oui, j'ai de la prise à dénoncer le maintien et le cautionnement de la violence par la déresponsabilisation. Je me sens plus solide à argumenter ma mission de changement social.

Disons qu'une entrevue sous cet angle, moi ça me recentre".

Je souhaite qu'à un moment donné, quand une mère violentée dira en parlant de ses enfants: "Je regrette de leur avoir fait vivre ça la violence", que ses chums, sa famille ne répondent plus: "Ben oui, c'est sûr, t'aurais dû partir avant."

Mais qu'ils répondent plutôt: "Qui était violent ? C'est lui, pas toi. Ils ont subi Sa violence."

Quand cette femme répondra: "Oui, MAIS..."

Que l'on soit conscients du jeu de la "déresponsabilisation".

Que les "OUI MAIS" se changent en: Oui pis, il ne veut pas reconnaître sa violence.

Oui pis, il est responsable de sa violence, etc.

Je pense que, en entrevue, si on avance du côté de la "responsabilisation" du conjoint, ça élargit les horizons de la femme.

Elle peut observer comment l'entourage compose avec son conjoint et voir l'incohérence entre:

- 1- ce qu'ils s'attendent qu'elle fasse (laisse-toi pas faire, arrange-toi pour...);
- 2- ce qu'ils font eux.

Personnellement, j'espère faire cet exercice en équipe, en entrevue et revenir vous jaser des résultats. Mettons... la femme a vu que... dit que... voulu que...

Si je devais donner un titre à ce témoignage, je l'appellerais ma "Renaissance"

À la fin de trois relations désastreuses pleines de violence psychologique et physique, je me suis retrouvée à la maison d'hébergement La Traverse de Joliette. J'en suis sortie après un mois et demi et je me pensais enfin libérée et prête à vivre. La réalité toutefois était bien différente. Oui, la maison La Traverse m'avait servi de bouée de sauvetage, de tremplin pour me sortir d'un cercle vicieux où une relation malsaine me servait à mettre fin à la précédente. Mais comment me retrouver, même me trouver?

Qui étais-je après trente ans d'existence à travers un partenaire, je ne me connaissais pas. Dépendante, sans estime et respect de soi, me jugeant très sévèrement comme femme, épouse et mère, ne pouvant pas prendre de responsabilité, ayant perdu toute capacité de m'affirmer, de décider, de choisir, de me faire respecter, j'étais comme un petit bateau dans une tempête qui s'en allait à la dérive, traînant une ancre trop légère pour le retenir, mais si lourde, qu'elle le tirait lentement et continuellement vers le fond des abîmes. J'étais au bord du suicide. J'appelais à l'aide: enfants, famille, amies. Personne ou presque ne semblait me comprendre. Comment auraient-ils pu me comprendre quand je ne me comprenais pas moi-même.

Enfin, huit mois après ma dernière séparation, je rejoignais le groupe de suivi offert par la maison La Traverse. Les premières réunions étaient remplies d'histoires aussi ahurissantes que les miennes, semées de pleurs et d'amertume. Je pouvais "vider mon sac" sans entendre en retour: "Comment as-tu pu accepter cela?". Des phrases semblables auraient augmenté encore mon sens de culpabilité et m'auraient démontré une fois de plus que je ne valais rien.

Non! des oreilles compatissantes, des intervenantes qui ne me disaient pas ce que je "devrais" faire, et qui ne me jugeaient pas, des compagnes comme moi qui m'acceptaient, qui me comprenaient et qui

m'aiderent à trouver moi-même des solutions. Voilà ce que j'ai trouvé dans le groupe de suivi.

Petit à petit, le passé devenait du passé, le petit bateau se débarrassait de son ancre et refaisait de plus en plus surface. Il voguait plus facilement et finalement suivait le chemin de la "vie".

J'ai appris à me voir telle que je suis, à m'accepter, à me pardonner et à m'aimer. Au fur et à mesure que j'avancais, j'apprenais à faire des choix, à m'affirmer, à décider, à me faire respecter, à m'aimer et à aimer. J'apprenais à prendre soin de moi avec tout ce que cela comporte: à ne plus me presser au-delà de mes limites, à ne plus essayer d'être "Super-woman". J'ai même retrouvé une bonne partie de ma santé physique. J'ai repris trente-cinq livres. Ne riez pas. À 5 pieds et 6 pouces, j'étais passée de 125 à 90 livres. Et savez-vous mon âge? 50 ans. Oui, à 50 ans, enfin je vis.

Je parlais de "renaissance". Et bien, il me semble qu'avec mon groupe de suivi, j'ai fait tout le chemin qui mène à la vie, à la vie pour la première fois! Je suis passée par toutes les étapes: naissance, enfance, adolescence, et enfin, j'ai grandi et je suis maintenant une adulte. J'ai même retrouvé une forme de spiritualité que j'avais perdue, et croyez-moi, c'est tout un cadeau!

Aujourd'hui, je ne me sens plus seule. Il me reste du groupe de suivi les amitiés que j'y ai formées, les intervenantes qui sont au bout du fil téléphonique lorsque j'ai besoin d'un petit coup de pouce, et plus important, les outils qui m'ont été donnés pour savoir "vivre".

Le petit bateau a maintenant un gouvernail, une ancre bien solide, un abri en cas de tempête, et il vogue serein, sachant que Dieu le protège.

Mary

ELLE A CHOISI DE S'ÉTEINDRE DOUCEMENT...

Denise Lemieux

VÉCU DE L'INTÉRIEUR

Et en maison d'hébergement, qu'est-ce que l'on vit lorsqu'une femme hébergée vit des problèmes de santé mentale. Est-ce que la "psychiatisation" est conciliable avec notre intervention?

Il y a deux ans, par une nuit d'automne, après bien des efforts, des luttes et des recommencements, elle a choisi de s'éteindre doucement... Si SEULE.

Un an auparavant, défaite et démolie par des années de violence psychologique, elle avait été hébergée à la Jonction pour Elle. Nous savions alors qu'elle avait déjà fait une tentative de suicide et qu'elle était, depuis, suivie par un psychiatre.

Son séjour a d'abord ressemblé au séjour de bien d'autres femmes. À travers ses larmes, lentement, elle s'est mise à partager ce qu'elle avait vécu. Progressivement, elle a recommencé à rire et à dormir une partie de ses nuits. Elle écrivait beaucoup et, parfois, nous faisait lire ses écrits. De temps en temps, elle rencontrait ses deux grandes filles, restées avec leur père. Comme elles lui manquaient !

Le goût de lutter et de faire reconnaître ses droits, lentement, a refait surface. Ce qu'elle voulait par dessus tout, c'était de se retrouver en paix avec ses deux grandes filles. Elle a alors décidé de poursuivre les procédures de divorce commencées avant son hébergement.

Et là, comme c'est le cas trop souvent, la violence du système judiciaire est venue s'ajouter à celle du conjoint. Presque rien ne lui a été reconnu, alors que "monsieur" pourtant vivait aisément. Et par-dessus tout, ses filles ont confirmé leur choix de rester avec leur père. Elles avaient fini par intégrer

le discours de celui-ci et à croire leur mère sinon folle, tout au moins malade. En d'autres mots, elle se retrouvait SEULE à la rue. TROP, c'en était TROP.

Au début, elle est révoltée et songe à demander une révision. Puis lentement, s'installe ce sentiment si creux, je dirais même sans fond, qu'est le DÉSESPOIR. Elle ne mange presque plus, maigrit à vue d'oeil, fait de grosses crises d'angoisse. Seule, elle fait de longues marches dans les rues de Lévis et erre sur les quais. Elle dit qu'elle aimerait se faire frapper par une voiture, ne plus embarrasser personne, partir pour ne plus revenir... Un matin, elle offre son bracelet en or à une intervenante, en disant que le matériel n'a plus d'importance pour elle.

On se met alors en contact avec le Centre de prévention du suicide qui nous dit de prendre la situation très au sérieux, d'autant plus qu'elle a déjà fait une tentative de suicide. Il serait important, nous dit-on aussi, qu'elle contacte son psychiatre. On parle ouvertement de tout ça avec elle. Elle nous avoue franchement qu'il lui arrive d'avoir peur d'elle-même. Elle dit que son physique est là mais que sa tête est partie, qu'elle est incapable de lire, écrire ou se concentrer, qu'elle ne ressent plus rien. À notre suggestion de contacter son psychiatre ou le Centre de prévention du suicide, nous essuyons un refus catégorique.

Et là commence, pour l'équipe des intervenantes, un immense tiraillement. Nous sommes partagées d'une part entre nos principes d'autonomie et de respect du choix des femmes et, d'autre part, un sentiment de responsabilité face à l'urgence de la situation. En équipe, nous décidons de contacter nous-mêmes le psychiatre.

Celui-ci nous dit qu'elle doit être hospitalisée d'urgence et que, devant un refus de sa part, nous devons sans hésitations demander une ordonnance

de la Cour pour une évaluation psychiatrique de 48 heures. Il insiste sur le fait que nous sommes dans l'obligation de la protéger contre elle-même et que, dans la situation actuelle, c'est la seule façon de lui montrer qu'on tient à elle. Si elle s'enfuyait de la Jonction pour Elle, il nous avise d'en informer les policiers dans les plus brefs délais.

Suite aux mises en garde du Centre de prévention du suicide et du psychiatre, nous avons doublement peur qu'elle se suicide et, si tel était le cas maintenant, d'être alors blâmées de n'avoir rien fait. Il nous faut faire quelque chose. Mais quoi ?

Nous l'informons que son psychiatre veut la voir sans faute. Comme on le craignait, elle refuse à nouveau de le rencontrer. Il nous reste alors la possibilité de demander une ordonnance de la Cour. Toutefois, cette démarche s'accorde mal avec nos principes d'intervention, d'autant plus que nous savons que le milieu psychiatrique n'intervient pas dans une perspective féministe. Mais que faire d'autre ? Cette situation nous fait vivre beaucoup d'impuissance.

À bout de ressources et de réflexion, nous nous rendons au Palais de Justice chercher une ordonnance de la Cour pour une évaluation psychiatrique, en vertu de l'article 14 de la Protection du malade mental. C'est avec un grand déchirement que nous faisons cette démarche, car nous sommes conscientes que nous la faisons rentrer, faute de ressources féministes adaptées, dans un système dont nous doutons de l'expertise en violence conjugale. Nous nous sentons piégées.

De retour à Lévis, papiers en main, elle accepte de nous accompagner à l'hôpital. Après 48 heures d'observation, le psychiatre évalue qu'elle a besoin d'une cure fermée. Elle reste alors deux mois en milieu psychiatrique. Elle téléphone de temps en temps à la Jonction pour Elle. Quelques unes d'entre nous vont la visiter. Elle nous fait lire

certains de ses écrits. Un de ses articles est même publié dans le courrier du lecteur du journal Le Soleil.

Trois jours après être sortie de l'hôpital, SEULE, sans ses filles qui lui manquent tant, elle fait une nouvelle tentative de suicide. Les médecins la réaniment de justesse. Conséquence de ce geste ? Cinq autres mois en milieu psychiatrique. Durant cette seconde hospitalisation, nos contacts se maintiennent, mais s'espacent progressivement. Elle finit enfin par avoir son congé et s'installe SEULE dans un minuscule logement tout près de l'hôpital. C'est là que je la rejoins pour la solliciter à faire une intervention de son choix (poème, texte, témoignage, etc.) lors du souper qui regroupera des ex-hébergées, dans le cadre de la Journée d'Action contre la violence faite aux femmes. Elle est ravie.

Au Centre de jour du département psychiatrique qu'elle fréquente maintenant comme externe, elle commence alors, à l'aide d'une aiguille, à graver patiemment un de ses textes sur une plaque de céramique qu'elle veut offrir à la Jonction pour Elle lors de la Journée d'action contre la violence. Cinq jours avant son intervention, elle est désespérée. Elle a échappé sa plaque de céramique par terre: celle-ci est en mille miettes. Elle a alors mis tous les morceaux dans un sac et est allée voir son ergothérapeute. Elle lui a dit: "Regarde, c'est comme ma vie, c'est en 1000 miettes. Est-ce qu'on peut faire quelque chose avec ça ? Est-ce qu'on peut recoller les morceaux ?" Il a regardé tout ça et lui a dit: "Non, on ne peut rien faire avec ça. Il faut que tu recommences à zéro".

Et elle a recommencé à zéro. Elle était anxieuse à l'idée que sa nouvelle plaque ne serait peut-être pas prête. Mais si, elle l'a été, ou presque. Elle est arrivée au souper des ex-hébergées, avec sa plaque soigneusement enroulée dans une grosse serviette de bain. Et là, devant toutes, elle a dévoilé sa plaque et nous a remerciées, nous toutes de la Jonction pour

*Elle, pour tout ce que nous avons fait pour elle.
"Par dessus-tout, nous a-t-elle dit, vous m'avez
appris à m'aimer moi-même". Son témoignage était
touchant. 48 heures plus tard, SEULE, elle faisait
une autre tentative de suicide. Cette fois-là, elle ne
fut pas réanimée.*

*Son suicide nous a beaucoup ébranlées. Notre
tristesse était très profonde. Cela nous remettait en
pleine face les limites de nos propres ressources
ainsi que celles, tout autant, du milieu psychiatrique.*

*Mais où donc orienter ces femmes ? Je me dis
parfois qu'il y a place à créer de nouvelles
ressources féministes qui accueilleraient des femmes
vivant des doubles et triples problématiques. Je me
dis parfois qu'il faudrait qu'on crée des alliances
plus étroites avec les centres de prévention du
suicide. Je me dis parfois que je ne sais pas, que je
ne sais plus.*

*Longtemps, j'ai essayé de comprendre pourquoi elle
s'est suicidée après nous avoir dit qu'elle avait
appris à s'aimer elle-même. Pour moi, amour de soi
était alors inconciliable avec destruction de soi.*

*Puis, lentement, je me suis dit que ce n'est pas elle
qui s'est détruite. Cela, elle l'était bien avant de se
suicider. Un autre s'en était chargé. J'en suis venue
à penser que mettre fin à ses souffrances, quand on
est à bout de solitude et à bout de lutte,
mystérieusement, cela est peut-être aussi une façon
de s'aimer soi-même.*

Elle est partie, SEULE, avec son mystère...

*Je pense parfois qu'elle nous est encore très
présente tout comme ces autres femmes, connues ou
inconnues, qui comme elles se sont suicidées,
SEULES et épuisées au creux d'une si profonde
solitude. Se peut-il que toutes leurs souffrances
n'aient servi à rien ? Je ne le crois pas. Je crois
plutôt que ces femmes, mystérieusement, continuent
de nourrir nos luttes et de soutenir nos
engagements.*

ET SI ON METTAIT NOTRE GRAIN DE SABLE DANS L'ENGRENAGE DE LA VIOLENCE

RÉSUMÉ DE LA BROCHURE par Diane Prud'homme

Voilà plus d'un an, le Regroupement provincial a enfin obtenu les fonds pour produire une brochure sur les solutions à la violence conjugale. C'est alors qu'un questionnaire sur les solutions s'est mis en branle. On a toujours dit que c'était par la sensibilisation publique, par la judiciarisation et par la mise en place des ressources nécessaires que l'on pourrait enrayer la violence conjugale.

Et pourtant, ces trois stratégies sont mises de l'avant et l'on fait le constat que l'expression de la violence est toujours aussi forte. Y a-t-il manière à approfondir nos stratégies ou du moins notre analyse du problème ? Ou bien est-ce seulement une question de temps ? Ce questionnaire nous a conduit à rendre encore plus concrète notre analyse du problème et voici en résumé le résultat de cette réflexion.

1. Pourquoi recourir à la violence ?

La violence est un moyen efficace pour actualiser son pouvoir sur les autres. Par la peur que la violence inspire, on obtient ce que l'on veut, au moment où l'on veut, de la façon que l'on veut; on se sent alors grand, important, puissant par rapport aux autres.

2. Sanctionner la violence pour mieux la contrôler

À partir du moment où il y a une société, il y a une organisation sociale qui conditionne les individus à vivre en société et qui contrôle entre autres la violence de l'un sur l'autre. Ainsi, la socialisation, la religion, la morale sociale, les lois ont défini un cadre de fonctionnement pour guider les membres de la collectivité à respecter les conditions en fonction du bien et du mal pour la collectivité.

Une forme de contrôle priorisée est la répression face aux actes définis comme répréhensibles tels que la violence, celle qui ne répond qu'à l'assouvissement du pouvoir de l'un sur l'autre et qu'à l'apport de bénéfices personnels. Par contre, en d'autres cas, elle peut être tolérable et cautionnée dans la mesure où elle est bénéfique à la collectivité et à son organisation (ex: guerre); la violence devient alors justifiée.

3. Qu'en est-il de la violence faite aux femmes ?

L'organisation sociale, les règles, les normes, les valeurs, ont été définies par les hommes pour servir les hommes. Au nom d'une organisation sociale dite objective, les lois et les politiques ont été pensées et mises en place pour représenter tous les individus qui composaient cette société. Mais puisque ces individus étaient des hommes, ils l'ont organisée à partir de leurs propres références, celles des dominants, tout en s'assurant de maintenir leur supériorité et leur pouvoir acquis.

L'organisation sociale prévoit donc l'existence des justifications à la violence nécessaire pour le maintien du pouvoir des hommes.

Suite à différentes pressions politiques qui ont donné lieu à une évolution des moeurs et à l'adoption des chartes de droits et libertés, la norme officielle a évolué pour en venir à condamner de façon explicite toute forme de discrimination basée sur le sexe, la race, etc.

Cette évolution ne peut donc faire autrement que créer une résistance à maintenir les pouvoirs acquis. Ainsi se transpose l'ancienne norme officielle en une norme implicite comme étant la voix de la résistance.

D'un côté, le discours officiel prône la judiciarisation de la violence faite aux femmes et de l'autre côté, la norme implicite influence l'interprétation et dilue le traitement de la violence pour maintenir le pouvoir des hommes.

4. De quoi est composée cette norme implicite ?

Si la norme implicite sert à maintenir le pouvoir des hommes sur les femmes, elle devra diluer à un point tel la norme officielle que l'agresseur pourra éviter la sanction, conserver tous ses pouvoirs et même en retirer les bénéfices prévus.

Comment cela est-il possible ? Par des justifications qui rendent tolérables les comportements. Ces justifications partent d'un principe collectivement ancré comme quoi les hommes sont au centre, que leur supériorité et la protection de leurs intérêts sont des valeurs importantes dans notre société: ce qui fait qu'ils doivent vivre le moins possible de frustrations quant à leur bien-être, à leur image, à leurs désirs, à leurs besoins. En bref, la norme implicite guidera notre manière d'agir, de penser, de juger et de sentir en fonction de ce que l'on attend d'un homme et d'une femme et de leur pouvoir social respectif. Et elle déterminera ce qui est justifiable ou non en fonction du sexe qui exercera la violence.

5. À quoi servent les justifications ?

La justification sert à ne pas assumer les conséquences de sa violence, à reporter la faute et la responsabilité à l'extérieur de soi, hors de son contrôle. Elle sert aussi à faire déroger du comment se sont faites les choses pour mettre l'accent sur le pourquoi; ce qui permet à l'agresseur de contourner la sanction (voir cycle de la violence).

Si les deux individus du couple étaient neutres (sans sexe) et égaux (sans déséquilibre dans le rapport de force), la situation ne pourrait exister de la même façon. D'une part, les femmes n'auraient pas appris à douter, à prendre la responsabilité de ce qu'elles subissent, à "acheter" le contenu des justifications. Elles n'auraient pas intériorisé que les hommes ont le droit de contrôler leur femme; elles n'auraient pas appris à céder devant leur "intolérance à la frustration", à évacuer leur sentiment d'outrage pour prendre une part de responsabilité. Les hommes n'auraient pas appris qu'ils peuvent réagir de toutes les façons sans être sanctionnés en autant qu'ils se justifient; ils n'auraient pas appris qu'ils peuvent soi-disant "perdre le contrôle" sur leur femme. Cette préparation sociale nous démontre à quel point la violence n'est pas une dynamique de couple liée à deux individus sans socialisation, sans rapport de force, sans conformité à une organisation sociale de

ce que peut faire un homme et de ce que peut faire une femme.

Il faut voir que les justifications des hommes ne pourraient exister si elles n'étaient pas reliées aux valeurs sociales. C'est parce qu'elles font sens à une majorité qu'elles sont entendues et qu'elles ont une portée tant chez la femme que dans la société.

6. Quelles sont les justifications utilisées en violence conjugale ?

Il y a des justifications qui expliquent sur le coup la violence du conjoint; ce sont les prétextes (stress, alcool, chômage, l'incompétence de la femme, les enfants mal élevés, la provocation de la femme, etc.) pour que la femme ne le laisse pas tomber et en vienne à le comprendre ou à croire qu'elle l'a mérité, qu'elle ne sait pas s'y prendre avec lui, qu'elle est dépendante, etc. Les justifications et le fait de reporter la faute sur la victime trouvent un sens à partir des rumeurs sociales comme quoi la femme est en soi une provocation pour l'homme et que celui-ci ne peut se contrôler devant elle.

Mais à l'échelle sociale, il existe le même mécanisme pour maintenir le pouvoir des hommes sur leur femme. Le processus individuel de se justifier et de blâmer l'autre se transforme à un niveau social par le réflexe d'expliquer et de comprendre la violence des hommes de fa-

çon à leur éviter une frustration causée par les sanctions. La société voit le problème sous l'angle de la norme implicite (comprendre l'agresseur et blâmer la victime) tout en supposant que les deux individus détiennent un pouvoir égal (il y a deux côtés à une médaille) et que les deux ont la même capacité sociale de se défendre et de se prendre en charge.

Ainsi le fait de s'attarder aux facteurs de risque de la violence, de mettre l'accent sur une analyse individuelle de la personnalité de l'agresseur ou de son histoire personnelle, de faire une étude de cas à partir de toutes ses mauvaises expériences, ses carences, ses traits de personnalité pour expliquer cette attitude qui dérange, c'est d'abord jouer le jeu de l'agresseur pour qu'il ne perde pas ses bénéfices, pour lui éviter la sanction; c'est oublier l'impact de la violence sur les femmes qui en ont été victimes, c'est leur demander encore une fois de faire partie de la solution (de mieux le comprendre, de lui donner une chance); c'est aussi perdre de vue la construction sociale du rapport de force acquis selon le sexe et les changements de mentalités qui s'imposent, et enfin, c'est entretenir le pouvoir des hommes sur les femmes.

7. Comment on intériorise cette norme ?

Il y a une préparation sociale à la violence dans la mesure où l'on

prépare les hommes à recevoir des privilèges tout simplement parce qu'ils sont des hommes, à ne pas tolérer la frustration et l'injustice. Il est donc normal de se centrer sur eux, de les ménager, de les récompenser, de les valider, de les comprendre dans tous leurs écarts. Du même coup, on prépare les femmes à être responsables des relations et du bonheur des autres, à s'oublier pour les autres et surtout à vivre avec les injustices reliées au fait d'être des femmes.

Pour ce faire, elles apprennent à se sentir coupables des problèmes des autres et de ce fait, le sentiment de culpabilité devient le meilleur baromètre pour évaluer leur comportement et les problèmes qui les entourent. Cette préparation maintient les hommes au pouvoir dans le couple et les femmes à leur service pour leur bonheur, leur bien-être et leur plaisir.

Il en résulte nécessairement que, de façon générale, les hommes éprouvent de grandes difficultés à se remettre en question parce qu'ils n'ont pas appris à prendre la responsabilité de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font aux autres. Tandis que, pour les femmes, la capacité de s'ajuster continuellement aux règles des autres fait partie du traitement "contre nature" de leur socialisation et devient très vite un réflexe pour faire face à la réalité, pour s'adapter à l'impuissance. Ce réflexe est aussi entretenu par le fait que le contenu des justifications s'ajuste continu-

ellement aux nouveaux courants pour mieux se mettre au profit du pouvoir des hommes.

8. Comment la violence conjugale est organisée ?

Les femmes sont préparées à l'impuissance et à l'injustice tout comme les hommes sont préparés au pouvoir et aux privilèges avant même qu'il y ait une agression. Ainsi lorsqu'un homme agresse une femme, celui-ci sera justifié socialement (maintenir le pouvoir de son sexe) et la victime sera responsabilisée ou blâmée ou jugée (maintenir l'impuissance de son sexe). La socialisation de la petite fille, par la transmission des valeurs sociales et ses expériences d'agression, lui confirmeront son impuissance tout autant que la socialisation du petit gars et ses comportements violents, qu'il réussira à faire accepter par ses justifications, lui confirmeront ses privilèges acquis et son pouvoir sur les femmes.

En accordant tous les pouvoirs et le droit aux justifications pour les hommes, on piège les femmes à tolérer la violence d'un homme.

9. Une résistance à changer la norme implicite ?

L'intérêt des hommes à maintenir ce contrôle fait en sorte que la résistance qu'ils peuvent manifester rend ardue la tâche de susciter un changement de mentalité. On se retrouve

devant différentes formes de résistance:

a) Le discours de la norme implicite s'adapte continuellement tout en respectant la règle de base que le dominant a toujours raison. Avant, c'était pour remettre sa femme à sa place, et maintenant, la tendance est d'expliquer la violence par la souffrance personnelle de l'agresseur. La solution qui s'offre est alors la thérapie. Mais c'est une fois de plus jouer le jeu de la norme si socialement on commence à offrir la thérapie plutôt que la sanction, si l'explication psychologique apportée à la violence annule le crime et ses répercussions.

b) Et si les femmes se mettent ensemble pour contester et dénoncer, les mêmes stratégies s'emploient: ce sont elles qui ont un problème; ce sont des féministes lesbiennes, des mal-baisées, des frustrées, des émotives, des femmes qui veulent tout le pouvoir et qui veulent dominer les hommes et les enfants.

Quand bien même les femmes prennent le pouvoir sur elles, sur leur vie, les hommes supposent qu'elles sont contre eux, qu'elles veulent les dominer. Ils discréditent la personnalité de la porte-parole, la façon de faire, le mouvement trop subjectif ou émotif ou encore, ils rendent les femmes responsables de leurs difficultés à s'exprimer ou du fait que le féminisme a réduit les hommes au silence ou les a rendus impuissants

sexuellement. C'est encore la faute des femmes.

c) Une autre forme de résistance passe par l'évacuation de l'analyse sociale pour se centrer de plus en plus sur l'individualité, sur la personnalité de l'homme violent et sur son histoire personnelle comme source d'explication à sa violence. On croit ses justifications.

d) Une autre résistance est le sens que l'on donne au mot victime. Dans une société où tout le monde doit être responsable de ce qui lui arrive et de soi-même, une victime apparaît comme un être qui s'apitoie sur son sort, qui veut faire pitié et qui cherche à être pris en charge, sans tenir compte de la préparation sociale des femmes à la victimisation. Soit que tout le monde est victime de quelqu'un d'autre (homme agresseur inclus) ou soit que l'on rejette toutes les victimes. Là aussi, c'est jouer le jeu de la norme que de blâmer les victimes.

e) La résistance peut s'exprimer aussi sur la base de ladite "objectivité". Tous les problèmes sociaux sont généralement gérés sur la base du droit: tous les individus sont égaux et ont droit à la même défense. Ainsi, analyser un problème sous l'angle du pouvoir équivalent entre les deux sexes (nier le rapport de force), biaise notre perception ainsi que les solutions que l'on tente d'y apporter. Ce qui réduit le problème de violence à une dynamique de couple, à une répartition égale

des torts.

10. En bref...

La violence ne peut s'entretenir socialement que lorsqu'elle est permise et non sanctionnée. Pour ce faire, il existe deux possibilités: soit que la violence n'est pas condamnée explicitement ou qu'elle l'est mais qu'elle s'inscrive dans des valeurs sociales qui permettent sa justification.

Actuellement, suite à la longue lutte des femmes, nos normes sociales refusent la violence conjugale de façon explicite, mais en contre-partie, elles peuvent la justifier de façon implicite à partir d'un ensemble de valeurs concernant le rapport de force acquis entre les hommes et les femmes. Ce rapport de force est appris et intégré par la socialisation des petits gars et des petites filles qui apprennent très tôt que l'homme a des privilèges, qu'il ne peut tolérer la frustration et qu'à cet égard, il faut se centrer sur lui et le comprendre. Ils intériorisent par conséquent cette norme qui justifie les écarts des dominants et qui donne la responsabilité du problème à la femme qui en est victime.

Cette norme maintient le pouvoir des hommes sur les femmes et rend ces dernières impuissantes face à la violence qu'elles subissent. Impuissantes, elles apprennent à tolérer la violence, tout comme la société le fait. Cette norme cautionne du même coup le rapport de force dit

normal entre les hommes et les femmes.

En bref, la violence conjugale doit être vue comme un moyen de contrôler les femmes, de les mettre au service des hommes par la peur et la culpabilité; les remettre dans leur rôle de femme par une escalade insidieuse de la violence: en passant de la violence psychologique, verbale, économique, sexuelle à la violence physique.

Combinée à l'apprentissage de la tolérance à la violence, cet escalade a pour effet de mettre la femme sur un pied d'alerte pour éviter le pire, de l'amener à se centrer et s'ajuster continuellement à l'autre, de prendre la responsabilité du problème, de croire aux justifications, d'espérer un changement par son action, de se sentir incompétente; plutôt que de mettre fin à la relation dès le début; même si y mettre fin implique une course à obstacles (harcèlement, isolement, pauvreté, déménagement à répétition, vivre dans la peur, etc.). Elle tolère par impuissance et sa tolérance semble confirmer à l'homme et à la société les justifications de sa violence et le pouvoir des hommes sur les femmes.

La violence conjugale est donc organisée socialement par les rôles définis dans le couple et les valeurs sous-jacentes et elle est entretenue par la norme implicite et l'organisation sociale qui continuent à justifier les hommes (traiter au lieu

de sanctionner) et à blâmer les victimes (sans support).

Partie 2- Les solutions

1. Qui entretient la norme implicite ?

Cette norme est intériorisée à l'intérieur de chacun-e de nous par la socialisation, par la propagation des valeurs sociales et par nos expériences de vie qui la confirment; ce qui implique que chacun-e de nous entretenons à notre façon la norme implicite par notre manière de penser, de percevoir et de réagir face aux situations qui concernent le rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Du moment qu'elle est intériorisée sans qu'on n'en ait réellement pris conscience, on peut la transmettre dans notre rapport avec les enfants et on peut l'entretenir dans notre rapport avec les autres à travers nos commentaires, nos réactions, notre opinion, notre façon de voir et d'interpréter. On l'entretient aussi dans notre rapport avec nous-mêmes (que l'on soit agresseur ou victime). La norme implicite transpire de partout et le principal problème est qu'on ne l'identifie pas nécessairement tellement elle fait partie de nous et de notre société. Et lorsqu'on l'identifie, on peut avoir tendance à croire qu'elle relève d'une question biologique, ou qu'elle fait partie de la nature humaine; donc qu'elle est immuable.

Ainsi, lorsqu'un homme est violent, et qu'il se justifie, il utilise la norme implicite tout comme une femme qui est victime de violence l'entretient lorsqu'elle prend la responsabilité de ce qu'elle subit par peur ou par culpabilité (même si souvent elle n'a pas le choix). En fait, du moment que l'on est acteur ou témoin de la violence et que l'on évalue la situation à partir de la norme implicite, on l'entretient. Et ce, que ce soit lorsque l'on est témoin d'un rapport de force entre un homme et une femme et que l'on maintient le silence, lorsqu'on intervient "professionnellement" en violence conjugale et que l'on accepte les justifications de l'homme et le blâme de la victime, lorsque l'on représente une institution, un gouvernement, un organisme et que l'on propose des solutions à partir de cette norme implicite: en personnalisant les cas, en voulant "soigner" l'homme agresseur ou en voulant rétablir la communication dans le couple à tout prix, en isolant les hommes agresseurs des autres hommes pour ne traiter que la catégorie qui dérange, et les regrouper sous le couvert d'une maladie spécifique, d'un handicap social, etc.

En bref, toute personne peut entretenir la norme implicite dans la mesure où elle n'est pas remise en question, que ce soit par l'absence de réaction, le silence, la banalisation, le manque d'identification, la peur, le déni, la protection ou la résistance.

2. Comment questionner la norme implicite en soi ?

Si la norme implicite justifie la violence en se référant au système de valeurs patriarcales et si elle s'apprend par la socialisation victimisante des petites filles et la permissivité accordée aux petits garçons, et si elle s'entretient par la cohérence ou la confirmation sociale, il est donc possible de retracer notre propre intériorisation de la norme et ainsi procéder à une démarche inverse pour la remettre en question. La première étape consiste donc à l'identifier, voir comment elle teinte notre jugement, nos réactions, notre façon de voir les rapports homme/femme et notre façon d'être en relation. En parallèle, on peut identifier notre résistance, s'il y a lieu. Avons-nous l'impression que nous sommes toujours objectif ou objective dans notre perception ? Ou qu'il y a une question de nature biologique ou d'affiliation sexuelle ? Croyons-nous vraiment que la socialisation peut induire un rapport de force entre les hommes et les femmes ? Y a-t-il une différence entre un rapport de force et une chicane ?

Dans la mesure où il n'y a pas de résistance et que nous reconnaissons l'importance collective de se remettre en question individuellement sur cette norme implicite que nous traînons en nous, le travail de réflexion peut être amorcé.

On peut alors identifier les privilèges masculins que l'on maintient (par peur, par soumission ou par protection) et apprendre à mieux les contrer. En parallèle, on peut identifier l'impuissance réelle des femmes à réagir pour arrêter de les juger et leur donner un support à identifier le sentiment d'impuissance, pour mieux les renforcer et les valider dans leur prise de pouvoir sur leur vie. Puisqu'il est question du rapport de domination des hommes sur les femmes, intégré à notre système social, on ne peut pas évaluer seulement notre réaction face aux hommes violents et aux femmes victimes de violence; il est nécessaire de pointer notre regard sur tout ce qui concerne les rapports entre les hommes et les femmes, à travers l'éducation, la famille, les normes sociales, les institutions, les religions et les gouvernements: tous ces rapports sexués qui peuvent mener à la violence.

Il est important aussi d'apprendre à distinguer un rapport de force d'un conflit ou d'une chicane considérant qu'actuellement, on a plutôt tendance à tout mettre sous le chapecau de la chicane "normale" sans jamais identifier qu'il y a des situations où se vit un rapport de force sans même qu'il y ait de la chicane ou qu'il y a des chicanes sans que se vive un rapport de force acquis.

Ainsi, la norme implicite concerne tout le monde puisque tout le monde peut l'entretenir. Ce qui fait que

tout le monde peut remettre en question ses perceptions et ses réactions. Ce n'est pas immuable, ni un fait de la nature sur lequel on ne peut agir; ce qui est construit socialement peut donc se déconstruire.

Il est clair que la démarche présentée ne se réalisera que dans la mesure où individuellement, chacun-e de nous le veut bien. Mais on ne peut prétendre enrayer la violence conjugale que sur une base individuelle et volontaire. Il faut aussi une volonté collective et prévoir des stratégies d'ensemble pour la défaire et pour qu'elle ne s'intériorise plus chez les enfants. Il faut donc planifier une prévention à long terme: comment défaire à un niveau collectif la norme implicite déjà intériorisée (dévictimiser les femmes et responsabiliser les agresseurs) et comment faire en sorte qu'elle ne s'intériorise plus chez nos enfants.

Et finalement, comment raffiner la norme officielle qui veut contrer clairement la violence conjugale.

CONCLUSION

Pour enrayer la violence faite aux femmes, il n'existe qu'une issue: rééquilibrer le rapport de force entre les hommes et les femmes, et responsabiliser tous les membres de notre collectivité à agir dans ce sens. De sorte que toutes les actions posées par les gouvernements, par les institutions, par les différents groupes sociaux, par les médias, par les individus, doivent converger dans un sens commun.

Et pour ce faire, il faut intervenir à deux niveaux:

1. défaire la norme implicite en responsabilisant les hommes et en dévictimisant les femmes, en préparant les jeunes à des relations égalitaires, et
2. raffiner la norme officielle.

À cet effet, nous préconisons l'importance de définir une politique globale qui s'assurerait d'une cohérence de toutes les institutions et de prévenir par une éducation axée sur un pouvoir partagé entre les hommes et les femmes, en l'intégrant dans toutes les institutions scolaires à travers des modèles de comportements, les contenus d'apprentissage, le matériel pédagogique, la gestion des relations entre enfants, et dans les garderies, dans les médias, dans les activités culturelles (théâtre, livres, films pour enfants, émission de télévision, jouets, etc.). Et comme carte d'invitation pour inciter à la participation d'une telle campagne, il est nécessaire que le gouvernement (entre autres, le ministère de l'Éducation) démontre une volonté réelle et qu'il investisse les sommes nécessaires pour former le personnel enseignant et pour en faire la promotion.

Quant à la violence conjugale explicitement, il faut continuer à dénoncer la norme implicite et toutes les injustices qui surgissent de tous les côtés. Et l'information, l'éducation et la sensibilisation demeurent les points d'assise.

C'est pourquoi nous maintenons qu'il faut continuer à briser le silence qui entoure cette problématique, à la démystifier pour amener les femmes à briser le cycle, pour inviter l'entourage et la famille à supporter la victime et à responsabiliser l'agresseur, à refuser ses justifications. Il faut aussi développer et consolider les ressources nécessaires au soutien des victimes et à la responsabilisation des agresseurs. Du même coup, il faut former tous les professionnel-le-s ou les intervenant-e-s pour qu'ils facilitent les démarches de la femme face à sa rupture et qu'ils court-circuitent le contrôle des agresseurs.

L'information et la dénonciation demeurent donc les prémisses de base pour une intervention adéquate et cohérente de tous les individus concernés face à la violence conjugale.

Néanmoins, il est important de préciser que les politiques, les lois, les directives qui encadrent ceux et celles qui les appliquent doivent nécessairement reconnaître qu'il existe un rapport de force sous-jacent à la violence conjugale. On ne peut présupposer de l'égalité de tous les êtres humains. Et on ne peut présupposer de la neutralité de ceux qui interfèrent sur le dossier.

Et si ces deux postulats ne sont pas reconnus, il faut les dénoncer, il faut mettre en évidence cette incohérence, cette contradiction avec la norme officielle.

Pour terminer, il est important de spécifier que cette action globale ne peut se faire sans une volonté et une concertation de la part des différents gouvernements. Et cette volonté se traduit ici par une évaluation réelle des causes, par des sommes investies et par du temps alloué à la sensibilisation, à l'échange, à la réflexion, à la formation et à la consolidation des ressources. Si cette volonté ne s'exprime pas, il est de notre devoir à tous et à toutes de faire pression pour qu'elle émerge, pour blâmer nos gouvernants d'entretenir volontairement la violence conjugale.

Il est aussi de notre devoir de participer à cette action et de refuser d'être actifs dans l'entretien de la violence conjugale. Notre silence et notre inaction l'entretiennent. Tandis que notre réaction et notre dénonciation l'ébranlent, la court-circuitent tant individuellement que collectivement.

“Rien au monde n'est plus fragile qu'un flocon de neige et rien n'est plus irréversible qu'une avalanche ! Mais une avalanche n'est rien de plus que des milliers de flocons de neige. Ainsi, si chacune de nous, petit flocon de neige, faisait simplement sa part, notre force serait irréversible”.

(Florence Luscomb, 1910)

**LES MAISONS MEMBRES DU REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION
POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**

• BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE

La Gigogne
Matane, (418) 562-3377

Maison L'Orée de Pabos
Pabos, (418) 689-6288

La Débrouille
Rimouski, (418) 724-5067

L'Aid'Elle
Gaspé, (418) 368-6883

L'Émergence
Carleton, (418) 364-7782

L'Accalmie
Cap-aux-Meules, (418) 986-5044

• SAGUENAY/LAC ST-JEAN

Halte-Secours
Dolbeau, (418) 276-3965

L'Auberge de l'Amitié
Roberval, (418) 275-4574

La Chambrée
Jonquière, (418) 547-7283

• MONTRÉAL/LAVAL

Assistance aux Femmes
Montréal, (514) 270-8291

Auberge Transition
Montréal, (514) 481-0496

Multi-Femmes
Montréal, (514) 523-1095

Escale pour Elle
Montréal, (514) 493-4004

Maison du Réconfort
Verdun, (514) 768-8648

Maison L'Esther,
Ste-Rose, (514) 963-6161

Le Prélude
Laval, (514) 682-3050

Refuge pour les femmes de l'ouest
de l'Île, Roxboro, (514) 620-4845

• MAURICIE/BOIS-FRANCS

La Séjournelle
Shawinigan, (819) 537-8348

L'Entre-Temps
Victoriaville, (819) 758-6066

La Rose des Vents de Drummond
Drummondville, (819) 472-5444

Le Toit de l'Amitié
La Tuque, (819) 523-7829

Maison de Connivence
Trois-Rivières, (819) 379-1011

La Nacelle
Nicolet, (819) 293-6942

• ESTRIE

La Bouée Régionale du Lac Mégantic
Lac Mégantic, (819) 583-1233

La Méridienne
Weedon, (819) 877-3050

**• QUÉBEC/CHAUDIÈRE-
APPALACHES**

La Gitée
Thetford Mines, (418) 335-5551

Maison des Femmes de Québec
Québec, (418) 522-0042

Maison d'hébergement
pour femmes immigrantes,
Ste-Foy, (418) 652-9761

Maison Havre l'Éclaircie
St-Georges, (418) 227-1025

Havre des Femmes
L'Islet-sur-Mer, (418) 247-7622

La Montée
Pointe-au-Pic, (418) 665-4694

La Jonction pour Elle
Lévis, (418) 833-8002

• LAURENTIDES/LANAUDIÈRE

La Traverse
Joliette, (514) 759-5882

Maison d'Ariane
St-Jérôme, (514) 432-9355

L'Ombre-Elle
Ste-Agathe-des-Monts,
(819) 326-1321

La Passe-R-Elle
des Hautes Laurentides
Mont-Laurier, (819) 623-1523

• MONTÉRÉGIE

La Clé sur la Porte
Saint-Hyacinthe, (514) 774-1843

Le Coup d'Elle
St-Jean-sur-Richelieu,
(514) 346-1645

Horizon pour Elle
Cowansville, (514) 263-5046

La Re-Source
Châteauguay, (514) 699-0908

• OUTAOUAIS

Centre Mechtilde
Hull, (819) 777-2952

L'Autre chez soi
Aylmer, (819) 685-0006

Maison Unies-Vers-Femmes
Gatineau, (819) 568-4710

Maison Clair de l'Une
Buckingham, (819) 986-8286

• NORD OUEST

Alternative pour Elles
Rouyn, (819) 797-1754

Maison Mikana
Amos, (819) 732-9161

Le Nid,
Val d'Or, (819) 825-3865

• CÔTE NORD

Maison des Femmes de Baie-Comeau
Baie-Comeau,
(418) 296-4733

L'Amie d'Elle
Forestville, (418) 587-2533

Le Coin des Femmes
Sept-Iles, (418) 962-8141